

UCL

Université
catholique
de Louvain

Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication (ESPO)
Ecole des Sciences Politiques et Sociales (PSAD)

La prise en charge des réfugiés syriens et l'impact de leur présence au Liban entre 2011 et 2015

Mémoire réalisé par

Aude Berhin

Promoteur

Prof. Amine Ait-Chaalal

Rapporteur

Elena Aoun

Année académique 2016-2017

Master en Sciences politiques, orientation Relations internationales, finalité

Action humanitaire

Déclaration de déontologie

« Je déclare sur l'honneur que ce mémoire a été écrit de ma plume, sans avoir sollicité d'aide extérieure illicite, qu'il n'est pas la reprise d'un travail présenté dans une autre institution pour évaluation, et qu'il n'a jamais été publié, en tout ou en partie. Toutes les informations (idées, phrases, graphes, cartes, tableaux, ...) empruntées ou faisant référence à des sources primaires ou secondaires sont référencées adéquatement selon la méthode universitaire en vigueur.

Je déclare avoir pris connaissance et adhérer au **Code de déontologie pour les étudiants en matière d'emprunts, de citations et d'exploitation de sources diverses** et savoir que le plagiat constitue une faute grave. »

Lu et approuvé,

Remerciements

La rédaction de ce mémoire représente un long travail individuel qui n'aurait pourtant pas pu voir le jour sans l'aide de mon entourage.

Je tiens tout d'abord à adresser mes remerciements à mon promoteur, Monsieur Amine Ait-Chaalal qui a accepté de m'encadrer pour réaliser ce mémoire sur le Liban, pays où je n'ai pas eu l'occasion de me rendre. Merci d'avoir été aussi disponible pour discuter autour de ce sujet si passionnant. Je le remercie pour ses conseils, et sa relecture. Je remercie également d'avance, ma lectrice, Madame Elena Aoun pour l'entretien accordé ainsi que pour l'attention qu'elle accordera à mon mémoire. Je tiens également à adresser mes remerciements à madame Virginie Lefèvre ainsi qu'à monsieur Vincent Geisser pour le temps accordé à un entretien.

Je souhaite également remercier ma famille et en particulier ma mère qui m'a accordé un temps précieux dans la relecture de mon mémoire et qui a toujours trouvé les mots justes pour m'encourager. De même, je remercie mes amis de cours et en particulier, Jill, Lara, Mathilde, Manon, Simon et Guillaume, sans qui les études n'auraient pas été les mêmes. Merci à mon amie, Pauline et à ma tante Myriam pour leurs corrections orthographiques.

Enfin, je remercie, Mathieu, pour son soutien au quotidien.

Table des matières

Chapitre I : introduction et cadre d'analyse	1
Introduction.....	1
Cadre d'analyse.....	4
Chapitre II : La société libanaise à l'épreuve de ses relations avec la Syrie et des réfugiés palestiniens.....	13
1. Rappel historique de la construction étatique libanaise	13
2. Relations libano-syriennes ambiguës avant la crise de 2011	14
3. La crise des réfugiés palestiniens : fantômes du passé	16
Chapitre III : La crise syrienne : facteur de déplacements de population	19
1. Contexte du printemps arabe.....	19
2. L'insurrection syrienne	20
3. Glissement de l'insurrection vers la guerre civile.....	22
4. Internationalisation de la crise syrienne	23
5. Les conséquences humanitaires du conflit.....	24
6. Les déplacements de population	25
Chapitre IV : Une prise en charge difficile	29
1. Cadre juridique relatif aux réfugiés	29
1.1 Législation en application jusque 2015.....	29
1.2 Nouvelles réglementations juridiques de 2015	32
1.3 Conséquences du manque de protection juridique.....	35
2. Prise en charge par les autorités libanaises	38
2.1 Division des élites politiques vis-à-vis de la crise syrienne	38
2.2 Politique de dissociation	41
2.3 Interventions libanaises dans le conflit syrien	44
2.4 Politisation de la crise humanitaire	45
3. Acteurs de la prise en charge de réfugiés.....	47
3.1 UNHCR.....	47
3.2 ONG internationales et locales	48
3.3 Société civile et communautés locales.....	48

3.4	Acteurs étatiques	49
4.	Conditions de vies des réfugiés Syriens	50
4.1	Logements	50
4.2	Biens de première nécessité.....	53
4.3	Accès aux soins de santé	54
4.4	Éducation	55
Chapitre IV : Impacts sur la société libanaise		57
1.	Impacts économiques	57
1.1	Conséquences économiques sur l’immobilier, le tourisme et l’agriculture.....	57
1.2	Saturations des infrastructures publiques	60
1.3	Concurrence sur le marché de l’emploi.....	61
1.4	Evolution économique globale du Liban.....	64
2.	Impacts sociaux	65
2.1	Naissance d’un ressentiment à l’égard des réfugiés syriens.....	65
2.2	Bouleversement démographique : vecteur de tensions communautaires	67
2.3	Image du réfugié syrien au sein de la société libanaise	69
3.	Impacts sécuritaires	70
3.1	La porosité des frontières	70
3.2	Tensions internes et mécanismes d’adaptations	72
Conclusion.....		75
Bibliographie.....		81
Annexes.....		89

Chapitre I : introduction et cadre d'analyse

Introduction

Fin 2010, Mohamed Bouazizi, ce jeune commerçant ambulant marque un geste de désespoir en s'immolant à Sidi Bouzid¹. Cet incident aurait pu rester un simple fait divers dans les journaux tunisiens mais il n'en est rien. Cet événement jette en réalité le feu aux poudres à d'importantes contestations populaires au sein de plusieurs Etats du monde arabe. C'est ainsi que fin 2010, début 2011 représente un moment d'effervescence intense dans cette région via ces soulèvements populaires nommés le « Printemps arabe ». Ce mouvement de protestation envers les régimes politiques en place s'étend ainsi en Tunisie, en Egypte, en Lybie, en Syrie, etc. Bien que certaines révolutions aient apporté des changements majeurs dans l'organisation politique, d'autres quant à elles ont eu tendance à s'éterniser et se sont transformées au fur et à mesure en des confrontations violentes voire même en conflits.

Parmi ces différents mouvements de protestation, la révolution syrienne avait pour but de renverser le régime autoritaire de la famille Assad établi depuis plus de quarante ans. Néanmoins, la révolution pacifique qui avait commencé en mars 2011 connaît dès le début une répression violente menée par le régime². Dès lors, la révolution commence à s'armer et se mue en une guerre civile. Par la suite, avec une multiplication d'acteurs en jeu, ce conflit connaît une dimension à la fois régionale – due à une guerre par procuration entre l'Arabie Saoudite et l'Iran – et à la fois mondiale³.

La violence particulièrement inouïe de ce conflit provoque une crise humanitaire très grave que ce soit à l'intérieur du territoire syrien et également en dehors. La situation interne est telle que fin 2015, on estime que plus de 250 000 personnes sont décédées depuis le début de la crise syrienne avec un nombre très important de civils⁴. En plus de toutes ces personnes qui ont perdu la vie ou qui ont été blessées par le conflit, il y a encore un plus grand nombre de civils déplacés. 6,6 millions de Syriens ont dû fuir

¹ « Mohamed Bouazizi, martyr de la révolution », *Le monde*, 19 Janvier 2011.

² AMARA Sofia, *Infiltrée dans l'enfer syrien : du Printemps de Damas à l'Etat islamique*, Paris : Stock, 2014, p. 132.

³ BITAR Karim Emile, « La Syrie, foyer de déstabilisation régionale ? », *Confluences Méditerranée*, 2014, vol. II, n° 14, p. 76.

⁴ *Syria : events of 2015*, New York : Human Rights Watch, <https://www.hrw.org/world-report/2016/country-chapters/syria>, consulté le 16 juin 2017.

leur région en raison des risques encourus et sont déplacés au sein de leur propre pays⁵. En outre, plus de quatre millions d'entre eux ont trouvé refuge dans les Etats voisins⁶. Ceux-ci sont devenus les principaux pays d'accueil des réfugiés fuyant le conflit syrien.

La Syrie représente dès lors un important facteur d'instabilité pour les Etats voisins en particulier pour l'Irak, la Turquie, la Jordanie et le Liban. Il est vrai que chacun d'eux doit déjà faire face à des éléments de déstabilisation et de fragilisation qui sont propres à leur structure politique, économique et communautaire. Il n'empêche que ces pays font également face à des défis communs. C'est principalement le cas pour la Turquie, la Jordanie et le Liban qui doivent faire face à l'afflux conséquent de réfugiés syriens qui fuient les violences depuis 2011.

Le cas du Liban est particulièrement saisissant puisqu'à l'heure actuelle, il s'agit de l'Etat dont la densité de réfugiés est la plus importante au monde. En effet, il y aurait plus d'un million de réfugiés syriens pour un territoire peuplé au total de cinq millions d'habitants⁷. En outre, ce n'est pas la première fois que ce pays est confronté à un afflux de réfugiés puisqu'il a déjà accueilli des Palestiniens en 1948 et en 1967⁸. En plus de cette présence palestinienne, le Liban a déjà enduré deux autres présences, mais d'ordre militaire de la part de ses voisins, Israéliens en 2006 et de la part des Syriens durant plus de trente ans. En effet, en 1975, éclatent de violentes confrontations au Liban entre les communautés : des troupes syriennes viennent s'établir chez leur voisin. Malgré la fin de la guerre qui survient en 1990, les factions syriennes ne quittent pas le pays de Cèdre avant 2005. Accueillir des Syriens sur son territoire, ravive dès lors, dans les mémoires de la population libanaise, des souvenirs assez difficiles. D'autant plus que les relations entre la Syrie et le Liban sont restées fortement ambiguës depuis leur indépendance respective.

Le Liban, face à cet afflux massif de réfugiés, se voit dans l'obligation de gérer une crise humanitaire très lourde pour un Etat si petit géographiquement. Ce présent travail

⁵*Syria IDP figures analysis* Genève : Internal Displacement Monitoring Centre (IDMC), <http://www.internal-displacement.org/middle-east-and-north-africa/syria/figures-analysis> , consulté le 03 juin 2017.

⁶ Ibidem.

⁷ THIBOS Cameron, *One Million Syrians in Lebanon: a milestone quickly passed*, Florence: Migration Policy Centre, EUI, juin 2014, p. 1

⁸ MAALOUF MONNEAU May, *Le Liban : de l'état inachevé à l'invention d'une nation*, Paris : L'Harmattan, 2015, p. 39.

s'intéresse donc à la gestion de cette situation et aux répercussions pour ce pays. Ce mémoire a dès lors comme objectif de répondre à l'interrogation suivante : « **Quelle est la prise en charge des réfugiés syriens au Liban et quel est l'impact de leur présence entre 2011 et 2015 ?** ».

Pour être en mesure de faire le tour de cette interrogation, différents chapitres sont abordés. Dans un premier temps, il sera question de comprendre toute l'importance de la contextualisation historique de ce conflit syrien. Pour ce faire, cette section s'articulera autour de deux éléments : le passé du Liban et la crise syrienne. Le premier de ces deux constituants permettra de mettre en lumière deux facteurs-clés du passé : les présences des réfugiés palestiniens et de l'armée syrienne qui ont des répercussions concernant la situation actuelle des réfugiés syriens. Dans un second temps, le cadre juridique s'appliquant aux réfugiés syriens sera abordé. Par la suite, il sera question du chapitre consacré à la gestion de cette crise humanitaire de la part des autorités libanaises et des autres acteurs non-étatiques (UNHCR, société civile, ONG, etc). Cette partie analysera également les conditions de vie des réfugiés établis au Liban. Enfin, le dernier chapitre se centralisera sur les impacts encourus par la société libanaise. Ceux-ci sont d'ordres économiques, sociaux et sécuritaires. Néanmoins, avant d'entamer tous ces points, il est nécessaire de s'attarder un instant sur le cadre d'analyse.

Cadre d'analyse

Cette section a pour intention de présenter la problématique qui va être abordée dans ce mémoire. Après cette courte introduction, on retrouve dans la première partie du cadre d'analyse, la question de recherche, les hypothèses qui y sont propres, le cadre spatio-temporel ainsi que la méthodologie. Par la suite, il sera question des concepts et de la théorie qui sont utiles à la bonne compréhension de cette recherche.

1. Question de recherche

Ce présent travail a pour objectif d'analyser une composante essentielle d'un conflit mais qui est rarement mise en avant : les réfugiés. En effet, lorsqu'on analyse une crise, on porte toujours une attention particulière aux acteurs qui interviennent et aux différentes interactions ou relations que ceux-ci entretiennent entre eux afin de comprendre les enjeux du conflit. Or, les réfugiés s'avèrent être des acteurs lors d'une belligérance même s'ils le sont souvent malgré eux. Par conséquent, une attention généralement de second plan leur est portée. Ce mémoire traitera donc de la question des réfugiés dans le cas de la crise syrienne actuelle. Il sera dès lors question de s'interroger par rapport à la situation des réfugiés syriens qui fuient leur pays natal pour trouver refuge et protection dans un des pays d'accueil, le Liban.

Ce mémoire tentera dès lors de répondre à l'interrogation suivante : « *Quelle est la prise en charge des réfugiés syriens et quel est l'impact de leur présence au Liban entre 2011 et 2015 ?* ». Cette question de recherche est donc divisée en deux parties. C'est pourquoi, il s'agira dans un premier temps de traiter de la prise en charge des réfugiés syriens et dans un second temps d'analyser les impacts de leur présence sur la société libanaise. Ces deux éléments ne sont en soi qu'une seule question puisqu'il est nécessaire d'analyser la prise en charge des réfugiés avant de pouvoir traiter des impacts de leur présence au sein de la société libanaise. La première partie de cette question se centrera sur les réfugiés syriens présents au Liban et essayera de comprendre le type de prise en charge auquel ils sont confrontés. C'est une section qui se focalise sur la population syrienne présente au Liban. Il s'agit dès lors d'une analyse centrée sur les aspects et particularités de l'action humanitaire menée à leur égard. La deuxième partie de l'interrogation nécessite en revanche une approche bien plus globale puisqu'elle s'intéresse aux diverses conséquences de la présence des réfugiés. Il est dès lors nécessaire de prendre en compte l'ensemble des composantes de la

société libanaise que ce soit l'Etat, la population libanaise, la société civile et bien sûr les réfugiés.

Cette recherche trouve toute sa pertinence par rapport au choix de l'étude de cas. Le Liban représente actuellement l'Etat comprenant la plus haute densité au monde de réfugiés. Près d'un quart de sa population actuelle est composé des réfugiés syriens. Ce nombre si impressionnant engendre par conséquent des phénomènes notables à observer. En outre, la crise syrienne ne cesse de rester sous le feu de l'actualité. Traiter d'un sujet d'actualité, tout en développant les répercussions du conflit syrien au Liban à travers la présence massive de réfugiés, permet de mettre en lumière une conséquence du conflit dont les médias occidentaux ne traitent que très peu. Enfin, le Liban et la Syrie ont toujours entretenu des relations particulières et ambiguës. Il est donc pertinent de voir comment ces afflux massifs de populations venant de la Syrie vers le Liban sont gérés et influencent les relations entre ces deux Etats.

2. Cadre spatio-temporel

Cette analyse se centre donc géographiquement sur le pays de Cèdre. Pour mener une recherche rigoureuse, il est pourtant indéniable que ce présent travail abordera également la question syrienne en tant que telle en prenant en compte la dynamique régionale. En effet, un chapitre de contextualisation relatant les principaux faits et présentant les acteurs du conflit syrien est nécessaire pour comprendre les dimensions de cette crise humanitaire. Pour ce faire, un regard sera porté sur les événements ayant lieu sur le sol syrien, événements qui s'insèrent en partie dans une dimension régionale qu'est le « Printemps arabe ».

Concernant la délimitation temporelle, celle-ci se limitera entre 2011 et 2015. Ce laps de temps a été choisi afin de disposer d'une période assez longue pour évaluer l'évolution de la situation. Le début temporel de cette recherche a été sélectionné pour coïncider avec les premiers déplacements de population. Quant à la fin de cette période, celle-ci s'est décidée pour une raison d'accès à une documentation suffisamment disponible et fournie. Néanmoins, un bref retour dans le passé, antérieur à la crise syrienne, sera réalisé pour mettre en évidence des dynamiques qui sont liées à l'héritage du passé. C'est ainsi qu'une très courte section, principalement consacrée aux arrivées des réfugiés palestiniens au Liban en 1948 et 1967, ainsi qu'à la présence militaire syrienne durant la guerre civile qui a ravagé le Liban entre 1975 et 1990, sera

développée. Toutefois, la majeure partie de ce document se centralisera sur la question des réfugiés et des impacts de leur présence au Liban entre 2011 et 2015.

3. Hypothèses de recherche

Pour faire suite à la question de recherche, différentes pistes d'étude seront étudiées. Ceci afin de pouvoir dégager des facteurs pertinents et explicatifs liés au phénomène de migration massive des réfugiés syriens au Liban. Ces différentes hypothèses ont vu le jour suite à une importante revue de la littérature et après avoir dégagé un certain consensus parmi les différentes lectures réalisées.

1. La première hypothèse émise se focalise sur le cadre juridique qui encadre les statuts et procédures de demandes d'asile au Liban. Le manque de cadre légal adapté à cet afflux massif des réfugiés syriens est en partie dû à la crise passée des réfugiés palestiniens. Un lien est établi entre cette crise et celle qui se déroule actuellement. Les réfugiés syriens représentent dès lors pour les citoyens libanais les « fantômes du passé », faisant référence aux anciennes arrivées des Palestiniens sur le sol libanais. L'absence d'outils juridiques appropriés pour faire face à la situation peut donc s'expliquer par le poids historique.
2. La deuxième hypothèse s'intéresse au statut limité de réfugié. Celui-ci induit des risques conséquents dans la vie quotidienne des réfugiés syriens. Ces risques sont à comprendre comme pouvant être du harcèlement, des arrestations, des abus dans le domaine de l'emploi, de l'exploitation, etc. La prise en charge avec le statut juridique limité est génératrice de risques et s'apparente à une prise en charge non-adéquate. Cette hypothèse aura pour but de déterminer les conditions de vie des réfugiés syriens dans la société libanaise et d'observer si le Liban respecte les droits des réfugiés et leur assure une protection suffisante.
3. La troisième supposition s'intéresse au gouvernement central de l'Etat libanais et plus exactement à la politique de dissociation que le gouvernement utilise comme façade officielle par rapport au conflit syrien. L'hypothèse est la suivante : la politique de dissociation n'est qu'une position officielle tandis que les deux coalitions (coalition du 8 mars et du 14 mars) prennent part à la crise syrienne et se positionnent chacune face à la question syrienne.

4. La quatrième hypothèse avance l'idée que la crise des réfugiés, représentant une catastrophe humanitaire de grande ampleur, est instrumentalisée par les différentes élites politiques. Celles-ci l'utilisent avec l'objectif de gagner de l'électorat parmi le peuple libanais, soit en défendant l'assistance humanitaire qui doit être fournie, soit en dénonçant le fardeau que représentent les réfugiés pour le bon développement de la société.
5. La dernière hypothèse s'intéresse aux impacts provoqués par l'afflux massif de réfugiés syriens. La piste émise serait que la présence en masse des réfugiés syriens aurait une incidence sur la stabilité interne du Liban. Cette hypothèse aura donc comme objectif de déterminer en quoi la présence des réfugiés influence l'équilibre interne du Liban. La présence massive de réfugiés syriens, étant vue comme un facteur provoquant des impacts à la fois économiques, sociaux et sécuritaires importants au Liban se traduit par une augmentation de l'instabilité interne.

4. Méthodologie

La méthodologie de cette recherche a suivi une démarche hypothético-déductive. En effet, le point de départ de ce travail a débuté par une revue de la littérature conséquente pour pouvoir émettre des hypothèses. Les documents utilisés sont de natures diverses. Il y a non seulement des ouvrages collectifs, des monographies, des articles scientifiques mais également de nombreux rapports d'études publiés par des agences onusiennes tel que le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR) ou le Bureau de la Coordination des Affaires Humanitaires (OCHA). Ces rapports permettent d'avoir non seulement des données qualitatives mais également des données quantitatives grâce à leurs études de terrain menées depuis le début de la crise. Supplémentaires à toutes ces sources, des publications de diverses ONG à la fois internationales (Oxfam, Amnesty International, Médecins sans frontière, etc.) et locales (Amel, etc.) ont permis un nouvel apport de documentation et d'adopter une autre perspective pour analyser la situation des réfugiés syriens. Enfin, des documents officiels et législatifs ont aidé à la compréhension des outils juridiques mis en place par l'Etat libanais comme cadre juridique. Bien que cette recherche traite des informations qualitatives, des données quantitatives présentées dans divers rapports de terrain sont également employées afin d'être en mesure de mettre une « réalité chiffrée » derrière des informations qualitatives. Trois entretiens ont également été

mené dans le cadre de cette recherche. Deux entretiens ont eu lieu avec des chercheurs, experts concernant la question syrienne au Liban à savoir monsieur Vincent Geisser et Elena Aoun. Enfin, un dernier entretien a été mené avec Virginie Lefèvre, coordinatrice de projet à l'association Amel.

5. Définitions de concepts fondamentaux

« Réfugié » versus « Déplacé »

Derrière ces deux termes dont les définitions peuvent s'avérer très proches, se cachent en réalité des régimes juridiques spécifiques. La Convention de Genève de 1951 reste la référence pour définir la notion de réfugié.

Bien que le Liban ne soit pas signataire de cette convention – comme de nombreux pays du Moyen-Orient⁹ – la définition exprimée dans le premier article de ce texte de loi permet de mieux appréhender cette notion de « réfugié » : « *qui, [...] craignant avec raison d'être persécuté du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays; ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle à la suite de tels événements, ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner.* »¹⁰ Une série de protections juridiques découle par conséquent du statut de réfugié. Du moins, dans le cas où le pays dans lequel il demande l'asile est signataire de la Convention de Genève. Le réfugié est donc toute personne qui quitte son pays par crainte de persécutions et qui trouve refuge dans un Etat tiers. Un réfugié se situe donc en dehors du territoire de l'Etat qu'il fuit, contrairement au « déplacé ». La notion de « réfugié » implique qu'une personne avec le statut de réfugié ne peut se prévaloir de la protection de leur gouvernement et se tourne dès lors vers un Etat tiers pour assurer sa sécurité¹¹.

« Déplacé », quant à lui qualifie toute personne qui a été dans l'obligation de quitter son lieu de vie¹². Généralement, la notion de déplacé fait référence à une personne dont

⁹ YAMMINE Léa (direction), *Formal Informality, Brokering Mechanisms, and Illegality. The Impact of the Lebanese State's Policies on Syrians Refugees' Daily Lives*, Beyrouth: Lebanon Support, 2016, p. 16.

¹⁰ « Convention internationale relative au statut des réfugiés », 28 juillet 1951.

¹¹ HADDAD Emma, *The refugee in international society: between sovereigns*, Cambridge: Cambridge University Press, 2008, pp. 2-3.

¹² DIONIGI Filippo, *The Syrian refugee crisis in Lebanon: state fragility and social resilience*, Londres: LSE Middle East Centre paper, 2016, p.24.

le mouvement a eu lieu au sein du même pays, on parle de « déplacé interne ». La notion de déplacé n'implique aucune protection spécifique selon les traités et conventions internationales et n'est pas mentionnée dans la Convention de Genève¹³. Le terme de « déplacé » est également utilisé parfois en cas d'afflux massif dans des pays tiers par des autorités politiques mais cela n'est juridiquement pas correct. En effet, dès que les personnes se situent en dehors de leurs frontières il est nécessaire de parler de réfugiés.

Confessionnalisme

Le Liban a adopté le système politique confessionnel, système assez particulier que l'on retrouve dans peu de pays. Les différentes communautés confessionnelles reconnues au Liban se partagent dès lors le pouvoir depuis l'indépendance du pays en 1943¹⁴. Si le pays de Cèdre s'est orienté vers une telle organisation du pouvoir c'est en très grande partie dû à sa grande diversité religieuse puisqu'on compte environ dix-huit communautés différentes dont les quatre plus grandes sont les Chiites, Sunnites, Druzes et Maronites¹⁵. Un système confessionnel consiste à attribuer un poids politique à chaque communauté officiellement reconnue en fonction de son importance démographique. Ce poids politique peut se traduire par une attribution de sièges au parlement comme par l'octroi d'un poste bien spécifique (président, président du Conseil des ministres, chef du parlement ...) qui leur est « réservé ». La population vote pour des politiciens appartenant à leur communauté afin qu'ils servent de représentants¹⁶.

Même si ce système devait être provisoire jusqu'à aboutir à un accord entre les communautés, aucune alternative n'a jusqu'à présent été approuvée par l'ensemble de la société libanaise. L'article 95 de la constitution régit ce principe de confessionnalisme¹⁷. En outre, l'accord de Taëf insiste sur l'importance d'abolir le

¹³ NAUFAL Hala, *Les réfugiés syriens au Liban : entre l'approche humanitaire et les divisions politiques*, Florence : Migration Policy Centre (MPC), Research Report, n°12, 2012, p.10.

¹⁴ JAULIN Thibaut, « Démographie et politique au Liban sous le Mandat, Les émigrés, les ratios confessionnels et la fabrique du Pacte national », *Histoire et Mesure*, 2009, vol. XXIV, n° 1, p.190.

¹⁵ MAALOUF MONNEAU May, *op. cit.*, p. 78.

¹⁶ EL-BACHA Mona, « Démocratie et culture politique libanaise », *Confluences Méditerranée*, 2009, vol. III, n°70, p. 80.

¹⁷ « Constitution du Liban », adoptée le 23 mai 1926 et modifiée en 1990.

système confessionnel tout en insistant sur la difficulté et la durée d'un tel processus¹⁸. Ce système est généralement perçu comme un facteur d'instabilité et de division.

Dissociation

Le concept de dissociation bien qu'il sera plus longuement analysé par la suite, mérite une définition et une explication dans le cadre d'analyse afin de cerner au mieux la position officielle adoptée par le Liban face à la crise syrienne. La politique étrangère du Liban à l'égard des crises régionales a été définie comme une attitude de dissociation¹⁹. Ce principe de dissociation s'apparente à de la neutralité. En effet, les élites politiques étaient divisées sur les questions régionales et notamment par rapport à la position à adopter face au conflit syrien. Il a été convenu entre les différentes coalitions politiques de ne pas se prononcer officiellement vis-à-vis de la politique régionale dans le but de garantir la stabilité interne du Liban. La politique de dissociation constitue la ligne de conduite adoptée par le gouvernement libanais.

Crise humanitaire

Une situation peut être qualifiée de crise humanitaire lorsque suite à une catastrophe naturelle (tremblement de terre, tsunami, sécheresse ...) ou suite à un conflit armé, elle provoque des conditions de vie très difficile dans une région²⁰. Une crise humanitaire implique un manque de moyens de subsistance qui menace les vies humaines d'une région touchée par une catastrophe naturelle ou causée par l'homme. Ces crises apparaissent souvent dans des régions où il y a un manque de protection et où des facteurs préexistants de précarité (taux de pauvreté important, manque d'accès aux services basiques, ...) sont déjà bien ancrés dans la réalité sociale et sont aggravés par la survenance d'un conflit armé ou d'une catastrophe naturelle²¹.

Résilience

La résilience est un concept utilisé pour définir la capacité d'un Etat, d'une société civile ou d'une communauté à réagir et à résister face à des dangers potentiels pour sa

¹⁸ « Accord de Taëf – document de l'entente national », 5 Novembre 1989, accessible à l'adresse :<http://www.presidency.gov.lb/Arabic/LebaneseSystem/Documents/TaefAgreementFr.pdf>.

¹⁹ KARAM Karam, « Le fragile équilibre au Liban : tensions intérieures et pressions extérieures », *Institut Européen de la Méditerranée*, 2012, p. 206.

²⁰ LALIBERTE Danièle, « Crises humanitaires, santé des réfugiés et des déplacés : un cadre analytique », *Revue européenne des migrations internationales*, 2007, vol. XXIII, n°3, p. 1.

²¹ *Glossary of humanitarian terms*, New York: ReliefWeb (OCHA), 2008, p. 22 et 31.

stabilité²². La résilience consiste à s'adapter face à une situation de changements négatifs et dangereux afin de garantir un niveau acceptable et adéquat de fonctionnement des diverses structures existantes²³. Ce concept est particulièrement pertinent et intéressant dans cette recherche car le Liban doit faire face à la crise syrienne et à toutes les conséquences négatives qui découlent de ce conflit.

²² MASYS Anthony, *Disaster management: enabling resilience*, Berlin: Cham Springer International Publishing, 2015, p. 7.

²³ *Glossary of humanitarian terms, op. cit.*, p. 47.

Chapitre II : La société libanaise à l'épreuve de ses relations avec la Syrie et des réfugiés palestiniens

1. Rappel historique de la construction étatique libanaise

Bien qu'une attention toute particulière doive être accordée au passé du Liban, en tant qu'Etat à part entier, l'histoire du pays de Cèdre est aussi très entremêlée avec celle de son voisin, la Syrie. C'est pourquoi toute analyse politique relative au Liban nous ramène à aborder ses relations avec la Syrie.

La construction étatique et nationale du Liban commence au début du vingtième siècle. Comme de nombreux pays, le Liban, sous sa forme actuelle, voit le jour au lendemain de la première guerre mondiale. Les frontières de la région du Proche et du Moyen-Orient sont redessinées par l'accord de Sykes-Picot durant la première guerre mondiale²⁴. Bien que l'assise territoriale du Liban soit clairement délimitée dès 1920, cet Etat ne devient pleinement indépendant qu'en 1943, après la fin du mandat français²⁵.

Déjà à l'heure de l'indépendance du pays de Cèdre, les relations avec son voisin syrien sont abordées et examinées lors des discussions. En effet, le Pacte national adopté en 1943 servant de fondation à l'Etat libanais est révélateur des ambiguïtés entretenues par une partie de l'élite politique avec la Syrie. Ce Pacte national, document non-écrit résulte d'un accord entre les deux principales communautés. Il s'agit d'une entente intercommunautaire comprenant une concession mutuelle : un engagement de la part des populations chrétiennes de ne pas chercher à s'assurer d'un soutien des Français – ou en tout cas ne pas s'orienter vers un régime de tutelle – et une assurance de la part des communautés musulmanes de ne pas tenter un rattachement du Liban à la Syrie²⁶. Le multicommunautarisme est fortement présent dès la naissance politique de l'Etat libanais. L'entente entre les différents groupes pour la création de l'Etat reflète déjà une certaine segmentation communautaire. Malgré l'indépendance reconnue du Liban, les élites politiques syriennes ne cachent pas leur désir de suprématie sur leur voisin²⁷.

²⁴ CORM Georges, *Le Liban contemporain : histoire et société*, Paris : La Découverte, 2003, p.86.

²⁵ MAALOUF MONNEAU May, *op. cit.*, p. 29.

²⁶ LAURENT Annie, « Syrie-Liban : les faux frères jumeaux », *Politique étrangère*, 1983, n° 3, p. 597.

²⁷ MEUR Elisabeth, *Liban-Syrie : inextricables destins ? Étude des relations libano-syriennes de 1998 à 2006*, Bruxelles : Lang, 2012, p. 26.

Suite à son indépendance, le Liban connaît assez rapidement des tensions en son sein mais pas uniquement en interne. En effet, des conflits extérieurs finissent quelquefois par avoir des répercussions à l'intérieur de la société libanaise. Seulement trente-deux ans après son indépendance, éclate une guerre qui ne prendra fin qu'en 1990. Bien que ce conflit devienne le terrain d'affrontements des différentes communautés, rapidement des acteurs régionaux et internationaux prendront part à la crise libanaise et de nombreuses interférences sont à noter²⁸.

2. Relations libano-syriennes ambiguës avant la crise de 2011

Cette guerre marque un tournant dans l'histoire des relations libano-syriennes. Lors du déclenchement du conflit en 1975, la présence syrienne s'accroît de plus en plus et en vient à participer directement au conflit libanais. Il est vrai que c'est sur la base d'une requête émanant d'une partie de la communauté chrétienne libanaise qu'une intervention syrienne militaire a eu lieu pour être en mesure de faire face aux palestino-progressistes²⁹. La présence militaire syrienne se fait dans un premier temps assez furtivement jusqu'à devenir fortement conséquente dès le 1^{er} juin 1976³⁰. On peut diviser la présence syrienne en quatre stades. Il y a d'abord l'arrivée des forces armées, suivie de l'occupation, période nommée de la sorte car les troupes syriennes perdent de leur légitimité vu le non renouvellement de son mandat en 1982³¹. Les forces armées n'ont plus aucune légalité entre 1982 et 1989 étant donné que le mandat de la Force arabe de dissuasion accordé par la Ligue arabe n'a pas été réitéré³². La troisième phase commence à cause d'une re-légalisation de cette présence militaire grâce à l'accord de Taëf. Le dernier stade consiste en la sortie des forces syriennes du pays en 2005³³. La présence syrienne au sein de la société libanaise, dans sa perspective militaire sera maintenue jusqu'en avril 2005³⁴. C'est durant trente ans que l'armée syrienne s'est maintenue dont quinze années après la fin de la guerre.

²⁸ Idem, p. 25.

²⁹ MAALOUF MONNEAU May, op. cit., p.65.

³⁰ MEUR Elisabeth, op. cit., p. 27.

³¹ MAALOUF MONNEAU May, op. cit., pp.65-66.

³² LAURENT Annie, p. 591.

³³ Ibidem.

³⁴ OSOEGAWA Taku, *Syria and Lebanon: international relations and diplomacy in the Middle East*, Londres: Tauris Academic Studies, 2013, p. 150.

Pourtant, peu de temps après l'entrée des forces syriennes au pays de Cèdre, les Libanais ont pris conscience qu'elles n'étaient pas uniquement venues pour contrer les forces palestiniennes. La Syrie avait également des intérêts dont elle devait se faire prévaloir et le Liban représente un point géostratégique pour elle. En effet, le pouvoir de Damas voulait éviter un trop grand rapprochement entre la communauté chrétienne libanaise et Israël³⁵. De plus, pour les autorités syriennes, le Liban représente une région servant de zone de défense pour assurer la sécurité de la Syrie face à Israël³⁶.

Il y a une certaine institutionnalisation des relations libano-syriennes dans l'Accord de Taëf – accord adopté en 1989 et souvent décrit comme le document mettant le point final au conflit. Or, il se trouve que le conflit a duré pendant encore un an³⁷. Ce document met par écrit une série de remaniements politiques, sociaux et économiques de la société libanaise. Cependant, le quatrième et dernier chapitre de ce document servant de complément à la constitution libanaise est uniquement dédié aux relations libano-syriennes. Cet acte représente une preuve supplémentaire de l'importance et de l'ambiguïté des relations entre ces deux Etats voisins. L'élément central dans cette section de l'Accord de Taëf est un engagement réciproque à garantir la sécurité de l'autre Etat tout en respectant le principe de souveraineté³⁸. Malgré la nouvelle réaffirmation de la reconnaissance de la part des autorités syriennes de l'indépendance et de la souveraineté du Liban, les troupes syriennes vont se maintenir après la signature de cet accord et ce jusqu'en 2005. En effet, si les forces syriennes demeurent, c'est en partie dû au chapitre deux de cet Accord qui les autorise à rester étant donné « les liens fraternels » entre les deux pays. En outre, elles subsistent afin de consolider et d'homogénéiser les forces armées libanaises³⁹.

Cette occupation militaire n'est pas tolérée par l'ensemble de la population libanaise. Ce sentiment est né notamment suite aux exactions commises par les forces armées syriennes sur la population libanaise⁴⁰. C'est ainsi qu'on peut lire dans l'article de

³⁵ MAALOUF MONNEAU May, *op. cit.*, p. 66.

³⁶ LAURENT Annie, *op. cit.*, p. 593.

³⁷ CORM Georges, *Le Liban contemporain: Histoire et société*, *op. cit.*, p. 225.

³⁸ « Accord de Taëf – document de l'entente national », 5 Novembre 1989, accessible à l'adresse :<http://www.presidency.gov.lb/Arabic/LebaneseSystem/Documents/TaefAgreementFr.pdf>.

³⁹ Ibidem.

⁴⁰ GEISSER Vincent, « La question des réfugiés syriens au Liban : le réveil des fantômes du passé », *Confluences Méditerranée*, 2013, vol. IV, n° 87, p. 81.

Vincent Geisser : « *Dans l'imaginaire libanais, le « Syrien » renvoie aussi à la figure du dominateur et du colonisateur* »⁴¹.

En parallèle de l'occupation militaire du Liban, l'Accord de Taëf mentionne la création d'accords dans divers domaines entre le pays de Cèdre et son voisin dominateur. C'est ainsi que le « traité de fraternité, de coopération et de coordination entre la République libanaise et la République syrienne » voit le jour en mai 1991⁴². Ce traité dessine une orientation politique considérable puisqu'une grande majorité des domaines de compétences étatiques se trouve abordée dans ce texte⁴³. Il s'agit dès lors de coordonner et de coopérer dans ces matières. On peut percevoir par la signature de ce traité que le Liban perd une partie de sa souveraineté étant donné la « coordination » menée avec Damas. D'autant plus, que cet accord a été adopté alors que l'armée syrienne était toujours établie au Liban.

Les relations libano-syriennes bien que fortes, grâce aux nombreux accords économiques et politiques conclus entre ces deux Etats, ne cachent en rien l'importante ambiguïté qui y règne. En effet, les rapports entretenus comportent une dimension de méfiance réciproque. Celle-ci est due au fait que ces pays ont cherché, à un moment ou à un autre, à déstabiliser leur voisin en le manipulant⁴⁴.

3. La crise des réfugiés palestiniens : fantômes du passé

À côté des forces syriennes, une autre présence s'est également fait ressentir. Celle-ci est parfois présentée comme étant le déclencheur des troubles de 1975. Il s'agit des réfugiés palestiniens. En effet, suite au vote de l'Assemblée générale des Nations Unies concernant le plan de partition de la Palestine en 1947, des tensions israélo-arabes éclatent⁴⁵. Cette première guerre israélo-arabe, survenue rapidement après la décision onusienne, provoque d'importantes vagues de mouvement au sein de la population palestinienne. Vu sa proximité géographique, le Liban devient le lieu de refuge pour de nombreux Palestiniens. On estime que la première affluence compte environ 120 000 personnes et est dans un premier temps très mobile à l'intérieur du

⁴¹ Ibidem.

⁴² MEUR Elisabeth, *op. cit.*, p.34.

⁴³ Idem, p. 35.

⁴⁴ BERTHELOT Pierre, « L'avenir des relations syro-libanaises », *Maghreb-Machrek*, 2012, vol. III, n° 213, p. 27.

⁴⁵ MAALOUF MONNEAU May, *op. cit.*, p. 32.

Liban⁴⁶. Il est pertinent de souligner qu'à l'époque, ce premier afflux de réfugiés représentait plus de 10% de la population libanaise⁴⁷. Étant donné la perméabilité de la frontière entre le Liban et Israël, de nombreux Palestiniens vont continuer à migrer vers le Liban et gonfler par conséquent le nombre de réfugiés présents au pays de Cèdre⁴⁸. Le second grand flux de la population palestinienne affluant vers le Liban a lieu en 1967 et est dû à la guerre des Six Jours – guerre remportée par Israël face à ses adversaires arabes.

Si on analyse ces affluences de réfugiés, en portant une attention sur les conséquences pour la société libanaise, plusieurs éléments sont à relever. Tout d'abord, il faut souligner la temporalité à laquelle les événements se succèdent. En effet, c'est seulement cinq ans après l'indépendance du Liban, que les premiers Palestiniens arrivent dans les pays voisins. L'Etat libanais mettait à peine en place et en application son assise politique : le Pacte National.

Le deuxième paramètre à prendre en compte est l'attitude politique adoptée face à ces événements. En effet, le gouvernement libanais a adopté une position qui supposait que la présence des réfugiés ne représentait qu'un phénomène temporaire. Par conséquent, le Liban n'a pas fourni directement une structure adéquate. Les camps mis en place pour accueillir cette population déplacée révélaient une certaine précarisation des espaces à leur disposition⁴⁹.

Le troisième élément qui est essentiel à aborder est la montée de violence à la fin des années soixante au Liban. En effet, suite à l'échec de la guerre des Six Jours, les Palestiniens n'ont plus que la possibilité de monter une offensive pour résister à Israël sous la forme de guérilla. Pour ce faire, la Jordanie ainsi que le Liban deviennent le terrain d'action⁵⁰. Cette militarisation a eu de profonds impacts sur la sécurité interne du Liban et très rapidement, l'armée libanaise n'a pas été en mesure de contrôler ces forces palestiniennes⁵¹. Ce phénomène provoque une onde de choc au sein de la société et très rapidement les tensions internes entre les différentes communautés libanaises

⁴⁶ AGIER Michel, LECADET Clara, *Un monde de Camp*, Paris : La Découverte, 2014, pp. 36-37.

⁴⁷ MARDAM-BEY Farouk, SANBAR Elias, *Le droit au retour : le problème des réfugiés palestiniens*, Arles : Actes Sud, 2002, p. 194.

⁴⁸ SANTANA DE ANDRADE Glenda, *Quelle citoyenneté dans les camps de réfugiés ? les Palestiniens au Liban*, Paris : L'Harmattan, 2016, p. 55.

⁴⁹ MARDAM-BEY Farouk, SANBAR Elias, *op. cit.*, p. 194.

⁵⁰ MAALOUF MONNEAU May, *op. cit.*, p. 39.

⁵¹ Ibidem.

mais également envers la population palestinienne ont pour conséquence d'en venir à la guerre civile de 1975. Le Liban se trouvait fragilisé par ses propres problèmes internes mais ceux-ci ont été accentués par la mauvaise gestion du cas des réfugiés palestiniens.

Bien que cette recherche se focalise dès à présent sur la prise en charge des réfugiés syriens suite à la crise de 2011, ce retour orienté vers la population palestinienne vivant au Liban est essentiel pour mieux cerner la répercussion du passé dans cette prise en charge actuelle des réfugiés. En effet, les autorités libanaises avaient estimé dans un premier temps que cette crise des réfugiés palestiniens serait temporaire. Cependant, plus de soixante ans après les premières arrivées, de nombreux réfugiés vivent toujours dans les camps ou dans les milieux urbains. Cette pérennité est assez mal vécue par la population libanaise où la peur des camps s'est développée dans l'imaginaire libanais. La mémoire collective joue donc un rôle capital dans la manière dont sont perçus les réfugiés syriens et la façon dont ceux-ci vont être pris en charge. Les syriens sont vus comme étant les « *fantômes du passé* »⁵². Après cette courte section traitant du passé de la société libanaise et en particulier de ses interactions avec les réfugiés palestiniens et de ses relations avec la Syrie, le prochain chapitre aborde la crise syrienne.

⁵² GEISSER Vincent, *op. cit.*, p. 67.

Chapitre III : La crise syrienne : facteur de déplacements de population

1. Contexte du printemps arabe

Fin 2010, survient le début d'un phénomène qui débute en Tunisie mais qui s'étend rapidement dans plusieurs pays de la région du Moyen-Orient. Il s'agit du « Printemps Arabe ». Cette nomination caractérise ce phénomène qui comprend une dynamique sociale ainsi qu'une dimension politique. De nombreuses contestations se mettent en place sous la forme de manifestations pour dénoncer à la fois des atteintes aux libertés individuelles, critiquer la stagnation économique et également appeler à une plus grande ouverture politique. Les manifestations ont souvent fini par être réprimées par la violence. Certains pays ont été profondément bouleversés par le Printemps arabe étant donné que celui-ci a mené dans certains cas à la chute du régime qui était établi depuis plusieurs décennies.

Le Liban n'a pas été touché directement par le phénomène du Printemps arabe qui a pourtant affecté et troublé de nombreux pays du Moyen-Orient. En effet, malgré quelques manifestations qui ont pris place au commencement de l'année 2011, celles-ci n'ont pas pour autant rassemblé de nombreux protestataires dans les villes libanaises⁵³. De plus, le manque de coordination n'a pas permis une extension des protestations à l'ensemble de la société⁵⁴. Si le Printemps arabe ne s'est pas répandu au pays de Cèdre, c'est en partie grâce à son système politique de confessionnalisme qui a pu le protéger⁵⁵. Malgré le fait que ce système ait souvent été critiqué comme étant diviseur de la société libanaise, il s'est avéré que dans ce contexte, il a en tout cas permis à l'Etat de ne pas subir les vagues de contestations.

Même si le cas libanais reste en marge du Printemps arabe, son voisin syrien est certainement la société qui subit les plus lourdes répercussions. Pourtant, Bachar al-Assad, le président de la République arabe syrienne, estimait que son régime était à l'abri de ces protestations. En effet, il aurait déclaré début 2011 que la Syrie était tout

⁵³ DI PERI Rosita, « Introduction. Lebanon facing the Arab Uprisings. A lost opportunity ? », *Oriente Moderno*, 2014, vol. XCIV, n°2, p.278.

⁵⁴ Ibidem.

⁵⁵ Idem, p. 77.

à fait à « *l'abri des troubles* » étant donné qu'il était « *proche de son peuple* »⁵⁶. Dans un premier temps, plusieurs hypothèses estimaient que le pouvoir de Bachar al-Assad était couvert et qu'une propagation du Printemps arabe sur le sol syrien semblait peu probable. Ces suppositions s'appuyaient sur différents facteurs tels que la position géographique avantageuse ou encore la politique régionale menée par le régime pour avancer « la mise à l'abri » du régime⁵⁷.

2. L'insurrection syrienne

Cependant, la Syrie a bel et bien suivi le mouvement lancé auparavant en Tunisie, Egypte, Lybie, etc. Malgré les quarante ans de règne de la famille Assad caractérisés par une utilisation significative de la violence pour asseoir le pouvoir, de nombreux Syriens se sont débarrassés du sentiment de peur pour prendre part au mouvement contestataire. Le premier événement qui a marqué la ligne de rupture a eu lieu dans la ville de Deraa. Quelques jeunes écrivent sur des murs de la ville des slogans révolutionnaires typiques du Printemps arabe tels que « *Le peuple veut renverser le régime* » au début du mois de mars 2011⁵⁸. Ces adolescents ont été arrêtés puis torturés par les services de renseignements⁵⁹. Cet événement a été la poudrière du mouvement d'insurrection syrien. En effet, des protestations ont lieu dans la ville de Deraa pour protester contre le régime. Rapidement, des manifestations pacifiques sont organisées dans d'autres villes du pays : la contagion était lancée. Avec les avancées technologiques, les distances ne jouent plus un obstacle pour la propagation⁶⁰.

Les vagues de contestation ont vu le jour malgré la peur qui a paralysé deux générations d'entreprendre des actions concrètes contre le régime. Il y a diverses sources qui expliquent pourquoi les Syriens ont décidé de s'opposer au régime. Concernant le domaine économique, le système avait été malmené durant les années nonante car la Syrie ne bénéficiait plus des revenus pétroliers versés par d'autres pays du Moyen-Orient⁶¹. De plus, le taux de chômage assez élevé provoquait une frustration assez importante dans la population. La politique de libéralisation économique mise

⁵⁶ KAWAKIBI Salam, *La crise syrienne et ses répercussions : les réfugiés à l'intérieur et à l'extérieur*, Florence : Migration Policy Centre, Rapport de recherche, n°2, 2013, p. 2.

⁵⁷ Ibidem.

⁵⁸ FILIU Jean-Pierre, *Le nouveau Moyen-Orient : les peuples à l'heure de la révolution syrienne*, Paris : Fayard, 2013, p. 119.

⁵⁹ BACZKO Adam, DORRONSORO Gilles, QUESNAY Arthur, *Syrie : anatomie d'une guerre civile*, Paris : CNRS, 2016, p. 69.

⁶⁰ AL-HAJ Saleh Yassin, *La question syrienne*, Paris : Sindbad - Actes sud, 2016, p. 34.

⁶¹ BACZKO Adam, DORRONSORO Gilles, QUESNAY Arthur, *op. cit.*, p. 43.

en place par le régime Assad a aggravé le niveau de pauvreté des classes populaires. En outre, la corruption fortement présente dans la société syrienne a exacerbé la situation du pays déjà difficile⁶². À côté des facteurs économiques, il y a également des fondements politiques. Les abus du pouvoir fatiguent le peuple syrien qui réclame plus de liberté. Bien que Bachar al-Assad ait parlé avant le Printemps arabe d'une « modernisation et de développement » pour la société syrienne, cette modernisation ne semble être en réalité qu'une progression matérielle sans apporter aucune avancée sur le plan des libertés⁶³. Cette modernisation ne contient aucun progrès concernant les droits politiques, les libertés⁶⁴. Si la mobilisation syrienne a pu voir le jour après une si longue acceptation du régime c'est en partie grâce à une fenêtre d'opportunité qui s'est offerte aux Syriens sous la forme du printemps arabe⁶⁵.

Il s'avère que c'est en grande partie à cause de la dynamique du Printemps arabe que l'insurrection syrienne a vu le jour. Néanmoins, cette fenêtre d'opportunité n'est pas l'unique raison de l'émergence des contestations. En effet, la nouvelle génération joue un rôle capital dans ce phénomène. La proportion plus importante de la population instruite ainsi que l'accès à internet – et plus exactement aux réseaux sociaux – sert également de levier aux protestations. Grâce à internet, la révolution syrienne a pu être exportée et entendue en dehors de ses frontières via les nombreuses vidéos et images partagées sur les réseaux sociaux⁶⁶. La jeunesse syrienne représente un acteur essentiel de la révolution car elle utilise les technologies de son époque et des modes de protestations reposant, dans un premier temps, sur le pacifisme⁶⁷.

Le soulèvement syrien a commencé dans une première mesure assez timidement. C'est tout d'abord par des petits rassemblements et par des réunions informelles que commence le début de la contestation en 2011⁶⁸. Ces premières rencontres témoignent déjà d'une rupture et d'une volonté de s'opposer au régime de Bachar al-Assad. Le simple fait de participer à des réunions privées est synonyme d'engagement contre le

⁶² MAJED Ziad, ABOU DIB Fifi (traduction), *Syrie : la révolution orpheline*, Arles : Sindbad, 2014, p. 16.

⁶³ AL-HAJ Saleh Yassin, *op. cit.*, p. 39.

⁶⁴ Ibidem.

⁶⁵ BACZKO Adam, DORRONSORO Gilles, QUESNAY Arthur, *op. cit.*, p. 76.

⁶⁶ LONGUENESSE Elisabeth, RUIZ DE ELVIRA CARRASCAL Laura, « La société syrienne, entre résilience et fragmentation », *Confluences Méditerranée*, 2016, vol. IV, n°99, p. 15.

⁶⁷ AMARA Sofia, *op. cit.*, p. 33.

⁶⁸ BACZKO Adam, DORRONSORO Gilles, QUESNAY Arthur, *op. cit.*, p. 80.

système en place et par conséquent est un crime⁶⁹. Pourtant ces réunions s'avèrent être indispensables afin de créer un espace de discussion et de dialogue dans l'objectif de définir des revendications claires. Par la suite, il y a un glissement dans la sphère publique via l'organisation de manifestations pacifiques. Les premières interventions menées consistent en des marches relativement brèves, rythmées par les cris et les slogans des manifestants s'opposant au régime⁷⁰. L'utilisation du pacifisme s'insère dans la logique du Printemps arabe. Le choix de ce moyen est également justifié par le fait qu'une confrontation armée directe serait synonyme de défaite car les opposants ne sont pas en mesure de rivaliser avec les forces du régime⁷¹. Nonobstant le caractère non-violent des manifestations, le régime se montre peu tolérant et a recourt rapidement à la force pour essayer de faire taire les contestataires. La répression organisée par le régime est caractérisée par une violence extrême. Cependant, durant plusieurs mois, les opposants du régime continuent à garder leur ligne de conduite, à savoir continuer des actions pacifiques mais contestataires.

3. Glissement de l'insurrection vers la guerre civile

Malgré une détermination remarquable à garder une stratégie pacifique chez les Syriens qui prennent part à l'insurrection, la révolution prend une nouvelle tournure. Si un changement s'opère dans le mode de fonctionnement des protestataires syriens c'est dû à la réponse radicale du pouvoir politique. En effet, Bachar al-Assad n'est pas ouvert au dialogue et répond négativement aux revendications des manifestants. De plus, la violence est régulièrement utilisée pour mater les manifestations. Pour ce faire, contrairement aux révolutions égyptienne et tunisienne, le président syrien a pu utiliser l'armée et la police et s'est appuyé dès lors sur l'appareil sécuritaire de l'Etat⁷². Celui-ci est en effet resté fidèle au régime.

Etant donné l'intense répression subie, l'insurrection commence vers novembre, décembre 2011 à s'armer pour être en mesure de répondre aux exactions commises à leur rencontre par le régime⁷³. Les manifestations pacifiques laissent place à des actes de rébellions armées. C'est ainsi que la révolution syrienne change de visage pour devenir une guerre civile. Cette militarisation commence par des initiatives locales qui

⁶⁹ Ibidem.

⁷⁰ Idem, p.81.

⁷¹ FILIU Jean-Pierre, *op. cit.*, p. 130.

⁷² BACZKO Adam, DORRONSORO Gilles, QUESNAY Arthur, *op. cit.*, p. 97.

⁷³ AMARA Sofia, *op cit.*, p. 132.

s'établissent de manière assez spontanée dans l'objectif de se protéger lors de leurs manifestations⁷⁴. Par la suite, l'Armée syrienne libre (ASL) voit le jour et s'organise. Celle-ci commence le recrutement auprès des civils et dans un premier temps, les recrues seront nombreuses à rejoindre les rangs de l'ASL⁷⁵.

Quatre acteurs à l'heure actuelle se partagent le territoire syrien. En effet, en parallèle des rebelles anti-Assad (groupe assez hétérogène) et du régime, il y a également l'Etat islamique et les Kurdes. Ces derniers représentent une minorité au sein de la Syrie. On retrouve également des Kurdes principalement en Turquie, Irak et Iran. Ils ont comme objectif la formation de leur propre Etat indépendant. Ils occupent le nord de la Syrie et affrontent l'Etat islamique. Celui-ci est le descendant d'une organisation née en Irak durant l'occupation américaine qui a profité du conflit syrien pour s'implanter dans le pays⁷⁶. Le chef de l'Etat Islamique irakien, Abou Bakr al Baghdadi proclame la fusion avec le front al Nosra (contingent armée extrémiste de la rébellion) pour former l'Etat islamique en Irak et au Levant (EIIL) en avril 2013⁷⁷. Il s'agit d'un mouvement djihadiste sunnite fortement violent qui arrive à s'implanter en Syrie. Ces quatre acteurs s'affrontent et occupent chacun une partie du territoire syrien.

4. Internationalisation de la crise syrienne

La crise syrienne ne s'est pas arrêtée à ses frontières puisque de nombreux pays se sont positionnés, se sont prononcés et interviennent dans le conflit. C'est pourquoi, un certain consensus se dégage dans la littérature scientifique pour accorder une dimension régionale et internationale à la guerre en Syrie qui était pourtant à la base une révolution pacifique ayant abouti à une belligérance civile.

Il y a tout d'abord une dimension régionale qui se dégage. En effet, étant donné sa position géographique ainsi que sa démographie, la Syrie représente un acteur stratégique sur l'échiquier du Moyen-Orient. On distingue deux axes qui s'opposent à travers le conflit syrien. Ces derniers semblent se confronter en suivant une logique communautariste et font ressortir les tensions entre les Sunnites et les Chiites. Tout d'abord, il y a l'axe mené par l'Arabie Saoudite appuyé notamment par le Qatar qui

⁷⁴ BACZKO Adam, DORRONSORO Gilles, QUESNAY Arthur, *op. cit.*, p. 110.

⁷⁵ AMARA Sofia, *op cit.*, p. 133.

⁷⁶ BACZKO Adam, DORRONSORO Gilles, QUESNAY Arthur, *op. cit.*, p. 249.

⁷⁷ AMARA Sofia, *op cit.*, p. 220.

soutient l'opposition pour faire tomber le régime de Bachar al-Assad⁷⁸. À travers ce soutien, l'Arabie Saoudite cherche surtout à isoler l'Iran, majoritairement peuplé de chiites⁷⁹. Opposé à l'Arabie Saoudite, l'Iran, tout comme le Hezbollah, apportent leur appui au régime de Bachar al-Assad⁸⁰. L'Arabie Saoudite et l'Iran semblent donc s'affronter indirectement via le conflit syrien afin de pouvoir prétendre au leadership régional. Si bien que certains auteurs tels que Karim Bitar avancent l'hypothèse que la Syrie serait devenue le terrain de guerres par procuration d'entités régionales⁸¹.

D'un point de vue plus global, le conflit syrien a souvent été mis sur la table. En effet, malgré un travail diplomatique important au sein des Nations-Unies, une absence de consensus se fait sentir et par conséquent un manque d'interventions internationales communes se fait remarquer. De plus, la Russie affichant son soutien à Bachar al-Assad, s'oppose aux Etats-Unis et à de nombreux pays européens.

Si l'on parle d'une internationalisation du conflit syrien, c'est en grande partie à cause des risques de débordements sur les pays voisins. Cette propagation est vue comme un élément de déstabilisation régionale⁸². L'internationalisation peut être perçue comme étant le résultat d'une combinaison de deux facteurs : l'afflux de réfugiés syriens dans les pays limitrophes et l'intervention directe et indirecte d'acteurs extérieurs⁸³.

5. Les conséquences humanitaires du conflit

Les actes de violence commis envers la population syrienne durant l'insurrection et après la transformation de celle-ci en guerre civile n'ont fait qu'exacerber les situations de violence. De nombreux Syriens sont touchés. Une importante partie de la population est affectée par le conflit puisqu'il s'est propagé sur l'entièreté du territoire et les quatorze provinces du pays connaissent divers affrontements⁸⁴. Il est difficile de connaître le nombre exact de personnes qui ont perdu la vie suite au conflit surtout que depuis avril 2014, le comptage officiel géré par le Haut Commissariat des Nations

⁷⁸ BITAR Karim Emile, *op. cit.* p. 70.

⁷⁹ Ibidem.

⁸⁰ Le Hezbollah est un mouvement sociale et politique libanais chiite qui est à la fois un parti politique mais qui possède également une aile militaire.

⁸¹ BITAR Karim Emile, *op. cit.*, p. 68.

⁸² Idem, p. 76.

⁸³ BACZKO Adam, DORRONSORO Gilles, QUESNAY Arthur, *op. cit.*, p. 181.

⁸⁴ KNUDSEN Are, « Violence et déplacement : la crise des réfugiés syriens au Liban », *Confluences Méditerranée*, 2013, vol. IV, n° 218, p. 30.

unies aux droits de l'homme a pris fin⁸⁵. Plus de 250 000 individus auraient perdu la vie dont 100 000 civils entre 2011 et octobre 2015⁸⁶.

À côté de ce bilan effroyable, de nombreux Syriens vivent dans des conditions difficiles. À cause de la situation, les besoins médicaux, alimentaires, éducatifs augmentent sans cesse⁸⁷. Les Syriens semblent manquer de tous les biens de première nécessité. L'eau potable et l'électricité se font de plus en plus rares et l'approvisionnement médical fait défaut⁸⁸. En 2015, une étude de UNOCHA estime qu'environ 12,2 millions de Syriens qui vivent en Syrie ont besoin d'assistance humanitaire afin d'assurer leur survie⁸⁹. La violence à l'égard des civils commise par le pouvoir de Bachar al-Assad comprend de nombreux actes divers tels que les exécutions, les actes de tortures, les viols, la détention de civils mineurs, les massacres en masses etc⁹⁰. C'est dans ce contexte critique et insoutenable que va se poser le problème des syriens déplacés. Pour fuir la violence, de nombreux civils ont dû quitter leur foyer afin de trouver refuge ailleurs.

Certains ont fait le choix – ou n'ont tout simplement pas eu d'autres choix que – de rester en Syrie. Tandis que certains Syriens ont préféré, et ont eu la possibilité, de passer les frontières syriennes pour trouver refuge dans un pays tiers. La section suivante étudie les différents mouvements des populations.

6. Les déplacements de population

Selon les estimations du IDMC (Internal Displacement Monitoring Centre), à la fin de l'année 2015, il y avait 6,6 millions de Syriens déplacés⁹¹. Ce nombre élevé de personnes déplacées au sein de la Syrie représente près de 40% de la population totale vivant encore en Syrie. Cependant, il est important de tenir compte qu'il s'agit d'une estimation et qu'il est difficile de connaître avec exactitude le nombre de déplacés étant

⁸⁵ LONGUENESSE Elisabeth, RUIZ DE ELVIRA CARRASCAL Laura, *op. cit.*, p. 9.

⁸⁶ *Syria : events of 2015*, New York : Human Rights Watch, <https://www.hrw.org/world-report/2016/country-chapters/syria>, consulté le 16 juin 2017.

⁸⁷ KAWAKIBI Salam, *op. cit.*, p. 6.

⁸⁸ BURGAT François, PAOLI Bruno, *Pas de printemps pour la Syrie : les clés pour comprendre les acteurs et les défis de la crise (2011-2013)*, Paris : La Découverte, 2013, p. 210.

⁸⁹ *Updated overview: 2015 Syria response plan and 2015-1016 regional refugee and resilience plan*, New York : UNOCHA, 2015, p. 2.

⁹⁰ MOONEY Erin, *The inside story: internal displacement in Syria*, « Forced migration review », 2014, n° 47, p. 44.

⁹¹ *Syria IDP figures analysis* Genève : Internal Displacement Monitoring Centre (IDMC), <http://www.internal-displacement.org/middle-east-and-north-africa/syria/figures-analysis> , consulté le 03 mai 2017.

donné la difficulté d'accès. Ce taux très élevé est principalement dû à l'étendue des combats mais il a amplifié lorsque les grandes villes du pays telles que Alep, Homs et Hama ont été la cible des attaques⁹². Les premiers mouvements de population ont été remarqués dès le mois de juin 2011⁹³.

Les populations civiles choisissent de se déplacer afin d'assurer leur survie. Il s'agit d'une stratégie de survie adoptée en cas de danger et où, par conséquent, les personnes sont dépossédées de ce qu'elles détiennent pour subsister⁹⁴. En parallèle des déplacements réalisés par nécessité de survie, il y a également les déplacements forcés. Cette technique a été utilisée par certaines forces non-étatiques comme un outil de modification démographique afin de créer de nouvelles aires géographiques avec une population plus homogène⁹⁵. Que ce soit un déplacement « volontaire » ou « forcé », les populations déplacées sont généralement dans une situation de vulnérabilité aggravée. En effet, celles-ci sont souvent en manque de tous les biens de base (eau potable, nourriture, soins médicaux, etc.). De plus, certaines régions où se trouvent de nombreux déplacés sont difficilement accessibles par les instances humanitaires et ils se retrouvent donc isolés⁹⁶. En outre, il est fréquent que les civils se déplacent plusieurs fois parce que les localisations du conflit varient également dans le temps et un seul déplacement ne leur garantit pas une sécurité permanente⁹⁷.

Ce manque de sécurité au sein de la Syrie – où aucune zone de sûreté n'a pu être établie – a poussé de nombreuses personnes à quitter le pays. Traverser les frontières apparaît pour un grand nombre comme une solution pour s'assurer une meilleure protection contre la violence du conflit⁹⁸. Les premiers et principaux pays à accueillir les Syriens sont assurément les Etats limitrophes : la Turquie, l'Irak, la Jordanie et le Liban. Selon les enregistrements effectués auprès du UNHCR, fin 2015, on compte environ 244 000

⁹² KNUDSEN Are, *op. cit.*, p. 30.

⁹³ Idem, p. 31.

⁹⁴ DELBISO Tefera Darge, DOOCY Shannon, LYLES Emily, ROBINSON Courtland, « Internal displacement and the Syrian crisis: an analysis of trends from 2011-2014 », *Conflict and Health*, 2015, vol. IX, n°1, p. 1.

⁹⁵ MOONEY Erin, *op. cit.*, p. 44.

⁹⁶ THIBOS Cameron, « Half a country displaced : the Syrian refugee and IDP Crisis », *Institut de la Méditerranée*, 2014, pp. 54-60.

⁹⁷ DELBISO Tefera Darge, DOOCY Shannon, LYLES Emily, ROBINSON Courtland, *op. cit.*, pp.1-2.

⁹⁸ KNUDSEN Are, *op. cit.*, p. 37.

réfugiés en Irak, 633 000 en Jordanie, un peu plus d'un million au Liban et 2,5 millions en Turquie⁹⁹.

Concernant le Liban, il y a différents facteurs qui expliquent l'afflux massif de réfugiés vers cet Etat. Le premier paramètre qui est certes commun avec les autres pays susmentionnés est la proximité géographique. En effet, les frontières communes entre la Syrie et le Liban ont permis un passage plus aisé pour les populations. Le deuxième facteur lié très clairement à la proximité géographique est l'ouverture des frontières¹⁰⁰. Il est vrai que durant les premiers mois de la crise syrienne, les autorités libanaises n'ont pris aucune mesure pour limiter le flux de Syriens pénétrant sur le sol libanais. Contrairement aux politiques adoptées par les pays voisins qui eux, contrôlent et essaient de limiter les arrivées¹⁰¹.

Un troisième chaînon expliquant l'afflux des Syriens au Liban s'interprète par les relations historiques partagées entre ces deux Etats¹⁰². Comme mentionné dans le chapitre portant sur les relations libano-syriennes avant la crise, les deux Etats sont étroitement liés. En outre, de nombreux Syriens travaillaient et vivaient au Liban bien avant l'afflux des réfugiés. On estimait qu'au début du deuxième millénaire, les Syriens constituaient entre 20 et 40% des travailleurs au Liban¹⁰³. Beaucoup de Libanais et de Syriens ont des liens directs entre eux via des mariages ou via le commerce et le trafic transfrontaliers¹⁰⁴. Enfin un dernier motif expliquant la direction vers le Liban, repose sur la langue¹⁰⁵. En effet, contrairement à la Turquie, il n'y a pas de barrage de la langue ce qui facilite la compréhension et renforce le sentiment d'appartenance.

Après avoir analysé les différentes raisons de migration vers le Liban pour fuir la violence, la section suivante aborde les localisations où les Syriens trouvent refuge. Dès le 28 avril 2011, les premiers déplacements en dehors du territoire syrien se font ressentir au Liban puisque celui-ci accueille une première vague¹⁰⁶. C'est ainsi que ce

⁹⁹ *Syria regional refugee Response*, Genève : UNHCR, s.d., <http://data.unhcr.org/syrianrefugees/regional.php>, consulté le 9 Mai 2017.

¹⁰⁰ THIBOS Cameron, *One Million Syrians in Lebanon: a milestone quickly passed*, *op. cit.*, p. 1.

¹⁰¹ Ibidem.

¹⁰² DIONIGI Filippo, *op. cit.*, p. 6.

¹⁰³ YAMMINE Léa, *op. cit.*, p. 7.

¹⁰⁴ MEIER Daniel, « Lebanon : The refugee issue and the threat of a sectarian confrontation », *Oriente Moderno*, 2014, vol. XCIV, n°2, p. 389.

¹⁰⁵ DIONIGI Filippo, *op. cit.*, p. 6.

¹⁰⁶ Idem, p. 9.

jour-là près de 2000 personnes traverses la frontière pour venir se réfugier dans le nord du pays¹⁰⁷.

Il faut savoir que contrairement à la Turquie et à la Jordanie, les autorités libanaises ne donnent pas leur accord pour l'établissement de camps de réfugiés¹⁰⁸. L'entièreté du territoire libanais est par conséquent sujette à l'arrivée des Syriens puisque les élites politiques n'ont pas pris en main la gestion et la répartition des réfugiés. Pas moins de 1600 localités sont actuellement une terre d'accueil¹⁰⁹. Bien qu'on puisse affirmer que l'ensemble du territoire libanais accueille des Syriens, les régions ne sont pas touchées de la même façon et certaines aires abritent une densité de réfugiés bien plus conséquente. En effet, le nord du pays ainsi que la vallée de la Bekaa sont les deux zones les plus peuplées de Syriens arrivés depuis le début de la crise. Cependant, au cours du temps, on observe des changements dans la dynamique des déplacements des Syriens. Dans un premier temps, on retrouve principalement les réfugiés dans les zones transfrontalières. Par la suite, vu la saturation rapide de ces régions, ils ont tendance à tenter leur chance un peu plus loin étant donné que le manque de ressources commence à se faire sentir. Ils s'insèrent donc plus dans les zones centrales du pays¹¹⁰.

On observe que durant la première année de l'insurrection syrienne, en 2011, les Syriens se trouvent principalement dans le district de Wadi Khaled et dans la région de Tripoli, donc plutôt dans le nord du pays¹¹¹. Par la suite, on observe un mouvement vers la vallée de la Bekaa. C'est ainsi qu'en l'espace de seulement trois mois, de juin à septembre 2012, on passe de 27% à 41% du total du nombre de réfugiés enregistré par le UNHCR au Liban qui séjourneraient désormais dans la vallée de la Bekaa¹¹². La situation a continué à se modifier au cours du temps comme on peut le voir dans l'annexe 5 avec la carte des réfugiés enregistrés en novembre 2015 au UNHCR. En tenant compte du fait que cette carte ne répertorie que les réfugiés enregistrés.

¹⁰⁷ Ibidem.

¹⁰⁸ THIBOS Cameron, *One Million Syrians in Lebanon: a milestone quickly passed*, *op. cit.*, p. 2.

¹⁰⁹ Ibidem.

¹¹⁰ MEIER Daniel, « Lebanon : The refugee issue and the threat of a sectarian confrontation », *op. cit.*, p. 389.

¹¹¹ NAUFAL Hala, *op. cit.*, p. 2.

¹¹² Idem, p. 5.

Chapitre IV : Une prise en charge difficile

1. Cadre juridique relatif aux réfugiés

1.1 Législation en application jusque 2015

Pour être en mesure de comprendre la prise en charge des réfugiés syriens au Liban, il est essentiel de connaître le cadre juridique s'appliquant à eux. Comme signalé précédemment, le Liban n'est pas signataire de la convention de Genève de 1951 relative au statut des réfugiés ni de son protocole additionnel¹¹³. Cela ne veut pour autant pas dire qu'il n'y a pas de législation autour de la question des réfugiés. En effet, dans un premier temps, il est nécessaire de rappeler que le Liban est lié au droit international humanitaire coutumier¹¹⁴. Par conséquent, le respect du principe de non-refoulement est assuré¹¹⁵.

Le pays de Cèdre est également lié en droit à une série de textes juridiques de portée générale qu'il est pertinent de mentionner. C'est ainsi que le Liban a ratifié le Pacte international des droits civils et politiques en 1972¹¹⁶, la Convention contre la torture et la Convention relative aux droits de l'enfant¹¹⁷. Il existe donc des textes juridiques généraux protégeant un certain nombre de droits qui peuvent assurer un niveau de protection minimale aux réfugiés.

Un texte de loi particulièrement pertinent dans le cadre de la protection des réfugiés est la loi réglementant « L'entrée et le séjour des étrangers au Liban ainsi que leur sortie de ce pays » de 1962 et qui comporte six articles relatifs au droit d'asile. Cette loi confirme le principe de non-refoulement via l'article 31¹¹⁸. Cette réglementation prévoit également un mécanisme concernant la prise de décision pour attribuer ou non le statut de réfugiés. Dans la pratique, il semble pourtant que les autorités ont recours

¹¹³ Idem, p.12.

¹¹⁴ BOBSEINE Haley, « "I just wanted to be treated like a person" How Lebanon's residency rules facilitate abuse of Syrian refugees », New York: Human Right Watch, Janvier 2016, p. 9.

¹¹⁵ Le Principe de non-refoulement est défini à l'article 33, au premier paragraphe de la Convention de Genève relative au statut des réfugiés : « *Aucun des États contractants n'expulsera ou ne refoulera, de quelque manière que ce soit, un réfugié sur les frontières des territoires où sa vie ou sa liberté serait menacée en raison de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques.* ».

¹¹⁶ « Pacte international relatif aux droits civils et politiques », 16 Décembre 1966, accessible à l'adresse https://treaties.un.org/pages/ViewDetails.aspx?src=IND&mtdsg_no=IV-4&chapter=4&lang=fr.

¹¹⁷ NAUFAL Hala, *op. cit.*, p.12.

¹¹⁸ « Liban : Loi de 1962 réglementant l'entrée et le séjour des étrangers au Liban ainsi que leur sortie de ce pays », 10 juillet 1962, accessible à l'adresse : <http://www.refworld.org/docid/3ae6b4f30.html>.

à d'autres procédés afin de déléguer ce devoir à d'autres organismes tels que le UNHCR¹¹⁹. Ce document juridique a une portée très limitée puisqu'il ne concerne que les réfugiés politiques et ne comprend aucune autre catégorie¹²⁰.

En complément de cette loi de 1962, le UNHCR a signé avec les autorités libanaises le « Memorandum of Understanding » en 2003 qui affirme que le Liban conduit une « non-asylum policy »¹²¹. Cela signifie que le pays de Cèdre ne conçoit pas être un Etat d'accueil pour les demandeurs d'asile. Cet Etat préfère se voir comme un pays de transit pour les demandeurs d'asile plutôt qu'un pays d'accueil. Il accepte cependant de ne pas refouler les demandeurs d'asile dans un Etat où il y a un risque de persécution à leur égard. C'est en partie pour cette raison que les autorités préfèrent utiliser le terme de *déplacé* au lieu de *réfugié*¹²². Néanmoins, il autorise le UNHCR à remplir son rôle de protection à l'égard des *réfugiés de facto*. L'expression *réfugié de facto* prend tout son sens dans le contexte libanais étant donné que ce ne sont pas des *réfugiés de jure*. Le UNHCR a tenté de négocier un nouveau mémorandum avec le gouvernement dans l'objectif de poser une assise juridique directement en lien avec la situation des réfugiés syriens. Cependant, cet essai est resté au stade de proposition et est bloqué par le Conseil des ministres¹²³.

Le principal problème rencontré concernant le cadre juridique est la non-reconnaissance du statut de réfugié puisque le Liban n'est pas signataire de la convention. Par conséquent, les Syriens qui fuient le conflit en se réfugiant au Liban ne sont pas reconnus comme réfugiés *de jure* mais simplement comme « *déplacés* ». L'utilisation du terme de « *déplacé* » est également dû à des raisons historiques. En effet, l'accueil des réfugiés au Liban est un sujet de contentieux. À cause de la présence massive des réfugiés palestiniens depuis plusieurs décennies, les autorités libanaises préfèrent employer le terme de « *déplacé* »¹²⁴. La présence des Palestiniens venus chercher refuge au Liban en 1948 et 1967 a pris une tournure que les autorités n'avaient pas réellement envisagée à l'époque. Pensant que cette présence palestinienne ne

¹¹⁹ JANMYR Maja, *The legal status of Syrian refugees in Lebanon*, Beyrouth: American University Institute, Issam Fares Institute for public policy and international affairs, 2016, p. 11.

¹²⁰ DIONIGI Filippo, *op. cit.*, p. 23.

¹²¹ BUCCIANTI-BARAKAT Liliane, « Les réfugiés au Liban, entre accueil et déracinement », *Hérodote*, 2016, vol. I, n° 160-161, p. 267.

¹²² Ibidem.

¹²³ JANMYR Maja, *op. cit.*, p. 10.

¹²⁴ Idem, p. 6.

durera pas, le Liban n'a pas pris beaucoup de mesures pour encadrer les réfugiés. Or, septante ans après le premier afflux, les réfugiés palestiniens sont toujours présents sur le sol libanais. Ce caractère de durabilité irrite fortement la société libanaise. La venue de nouveaux réfugiés est associée à la longue présence des Palestiniens. Il y a la peur que se construisent, comme par le passé, des camps de réfugiés fonctionnant comme une entité indépendante au sein du pays et risquant de déstabiliser les équilibres communautaires précaires¹²⁵. C'est donc notamment pour ce motif que le gouvernement utilise le terme de « déplacé ». Cependant, l'usage de ce terme implique des changements en terme juridique. L'utilisation de « déplacé » au lieu de « réfugié » peut être perçue comme un subterfuge utilisé par les autorités libanaises avec l'objectif de contourner les obligations qu'un Etat doit remplir vis-à-vis des personnes réfugiées¹²⁶.

Jusqu'en 2015, aucune législation spécifique concernant le cas des réfugiés syriens n'a vu le jour. Ils étaient soumis aux mêmes régulations d'entrée et de droits de séjour que les étrangers¹²⁷. La seule différence, notamment concernant les Syriens émanait de l'Accord bilatéral de Coopération et de Coordination qui facilitait en réalité l'entrée sur le territoire libanais pour les Syriens¹²⁸.

Il s'avère, dans la pratique, que les réfugiés syriens sont enregistrés auprès des différents bureaux du UNHCR et ont très peu d'interactions avec les autorités locales ou nationales¹²⁹. Il est important de noter qu'au cours de l'année 2014, le gouvernement libanais a officiellement demandé au UNHCR d'arrêter d'enregistrer les réfugiés et depuis lors, le UNHCR inscrit les réfugiés syriens en tant que « *person of concern* »¹³⁰. Selon les catégories établies jusqu'en 2015, on peut diviser les réfugiés syriens en deux groupes. Le premier concerne les Syriens ayant recours au système de parrainage¹³¹. Ce système également appelé « sponsor » consiste à pouvoir fournir une preuve d'engagement par un employeur libanais qui se porte en quelque sorte garant

¹²⁵ Geisser Vincent, *op. cit.*, p. 73.

¹²⁶ JANMYR Maja, *op. cit.*, p.7.

¹²⁷ DIONIGI Filippo, *op. cit.*, p. 24.

¹²⁸ Ibidem.

¹²⁹ *Lebanon: looking in times of crisis – taking stock of the present to urgently build sustainable options for the future*, Oxford: Oxfam, 2015, p. 13.

¹³⁰ Virginie LEFEVRE, (coordinatrice de projet – association Amel), entretien réalisé par Aude Berhin, le 07 juillet 2017.

¹³¹ DIONIGI Filippo, *op. cit.*, p. 24.

du réfugié en assurant qu'il a les moyens de subvenir à ses besoins de base¹³². Les réfugiés ont une présence légale tant qu'ils renouvellent leur permis et tant qu'ils sont toujours employés. La deuxième catégorie regroupe ceux qui ne bénéficient pas du système de parrainage. Ceux-ci peuvent rester au Liban grâce à un visa ordinaire pouvant être obtenu par n'importe quel étranger pour une période six mois renouvelable¹³³.

En conclusion, tous les Syriens se présentant à la frontière avec un passeport valide pouvaient pénétrer jusqu'en 2015 grâce au visa valable pour six mois et renouvelable une fois. Par la suite, après une première reconduction de leur permis de séjour, les Syriens, âgés de 15 ans ou plus, peuvent demander un permis de séjour pour un an, moyennant la somme de 200 dollars¹³⁴. Il était donc assez aisé de s'installer au Liban pour la population syrienne désireuse de fuir son pays. Cependant, des changements surviennent en 2015 et limitent fortement l'accès au Liban.

1.2 Nouvelles réglementations juridiques de 2015

L'année 2015 marque un changement radical dans le cadre juridique relatif aux réfugiés. En effet, face à un afflux de plus en plus important, les autorités libanaises décident de modifier la législation les concernant. L'accord bilatéral qui facilitait l'entrée sur le territoire libanais pour les Syriens sera dénoncé par les autorités libanaises via la « Politique d'octobre 2014 », jugeant que cet accord n'est plus tenable pour le Liban et qu'il est nécessaire de mettre fin au flux de réfugiés¹³⁵. Une nouvelle législation est donc adoptée par la Sûreté Générale pour contrôler et réduire les afflux syriens¹³⁶. Celle-ci est responsable de toutes les entrées dans le pays et de l'octroi d'asile¹³⁷. Le premier élément à relever est que ce document ne concerne que les Syriens : on peut donc constater une discrimination à leur égard en comparaison des étrangers venus d'autres pays¹³⁸. La politique de frontières ouvertes est désormais révolue et laisse place à un contrôle bien plus important.

¹³² Ibidem.

¹³³ Ibidem.

¹³⁴ YAMMINE Léa, *op. cit.*, p. 7.

¹³⁵ Virginie LEFEVRE, entretien, *op. cit.*

¹³⁶ JANMYR Maja, *op. cit.*, p. 13.

¹³⁷ *Lebanon: looking in times of crisis – taking stock of the present to urgently build sustainable options for the future*, *op. cit.*, p. 16.

¹³⁸ JANMYR Maja, *op. cit.*, p.13.

Pour les Syriens voulant se réfugier au Liban, le système des visas pour rentrer dans le pays a été modifié. Pour stopper l'arrivée des Syriens et ainsi décroître le nombre de réfugiés au sein du pays, le gouvernement a été amené à voter une politique¹³⁹. Dès lors, la procédure d'entrée sur le territoire a été modifiée. Dès le 5 janvier 2015, les Syriens voulant rentrer sur le sol libanais doivent fournir les preuves de rentrer dans une des onze catégories établies par les autorités libanaises pour obtenir un visa¹⁴⁰. Cela signifie que les syriens fuyant la violence du conflit de leur pays doivent réussir à démontrer qu'ils entrent dans une des catégories établies par les autorités libanaises. En plus de remplir les conditions d'une catégorie, il est obligatoire de se présenter à un point de frontière officiel en fournissant des documents d'identité (passeport) valides¹⁴¹. Il s'agit dès lors d'un premier obstacle, car étant donné la situation en Syrie, de nombreuses personnes ont perdu leur passeport et il leur est difficile de s'en procurer un nouveau. Les onze catégories de visa sont les suivantes :

1. Visa touristique ;
2. Visa pour motifs professionnels (accordé pour maximum un mois) ;
3. Visa de shopping (valable pour une journée) ;
4. Visa de six mois et renouvelable une fois pour les propriétaires s'ils peuvent fournir une preuve de leur bien ;
5. Visa de résidence pour six mois pour des locataires d'un bien si accord avec la municipalité et preuve de moyens de subsistance ;
6. Visa d'étude ;
7. Visa de transit (valable maximum 48h) délivré uniquement en cas de preuve (billet d'avion et visa accordé par un pays tiers) ;
8. Visa pour personnes déplacées avec exception accordée sous principe d'urgence humanitaire ;
9. Visites pour traitement médical (valable trois jours) ;
10. Visa pour rendez-vous aux ambassades ;
11. Visa accordé pour « preuve de responsabilité ».

On peut donc voir, que les réfugiés syriens sont dès lors traités comme de « simples » Syriens pour rentrer sur le territoire libanais vu qu'ils doivent se soumettre à une

¹³⁹ BOBSEINE Haley, *op. cit.*, p. 9.

¹⁴⁰ YAMMINE Léa, *op. cit.*, p.9.

¹⁴¹ BOBSEINE Haley, *op. cit.*, p.9.

politique de visa¹⁴². Une des premières caractéristiques notables dans ce nouveau système de visa est le fait que de nombreuses catégories offrent la possibilité de ne rester que quelques jours voire quelques semaines au maximum¹⁴³. Cela représente une période très courte. Un deuxième élément à relever est qu'aucune de ces catégories ne fait allusion aux personnes persécutées¹⁴⁴. Cette dernière remarque est particulièrement pertinente lorsque l'on sait que ces nouvelles régulations ont été adoptées après les premiers afflux de réfugiés syriens au Liban et que cette politique a comme unique destinataire les Syriens. On peut donc voir que les autorités libanaises ont voté des procédures obstruant et complexifiant l'entrée des Syriens sur le sol libanais.

Le visa pour « *déplacé* » peut porter à confusion. En effet, celui-ci pourrait être interprété comme étant un visa pour les Syriens déplacés à cause du conflit mais ce n'est toutefois pas le cas. En fait, ce visa pour « *déplacé* » est uniquement accordé par les autorités libanaises en cas « d'exception humanitaire » ou s'ils ont été enregistrés précédemment comme réfugiés au Liban¹⁴⁵. Par cet ajout, une écrasante majorité des personnes sont exclues de ce critère. En effet, ce qui est entendu par « exception humanitaire » a été défini par le Ministère des Affaires sociales. Seuls des mineurs, des malades ou des personnes ayant besoin de traitement médicaux pour survivre sont éligibles dans cette catégorie¹⁴⁶. Très peu de personnes ont pu bénéficier de visa pour « *déplacé* » et seulement dix personnes ont été recensées entre janvier et mai 2015¹⁴⁷.

Comme les personnes fuyant les persécutions et la violence du conflit syrien sont dans l'incapacité de recevoir un visa pour « *déplacé* », les réfugiés choisissent donc de tenter leur chance via la onzième catégorie : le parrainage. Ce choix a de nombreuses conséquences négatives telles que l'augmentation du risque d'exploitation.

Après avoir parcouru les différentes catégories de visas pour accéder au territoire libanais, il est pertinent de s'interroger sur la gestion interne. Les réfugiés déjà présents sur le territoire peuvent être divisés en deux groupes : ceux qui ont fait les démarches auprès du UNHCR pour s'enregistrer et ceux qui ne le sont pas¹⁴⁸. Pour subvenir à

¹⁴² Virginie LEFEVRE, entretien, *op cit.*

¹⁴³ JANMYR Maja, *op. cit.*, p. 13.

¹⁴⁴ YAMMINE Léa, *op. cit.*, p. 11.

¹⁴⁵ DIONIGI Filippo, *op. cit.*, p. 25.

¹⁴⁶ Ibidem.

¹⁴⁷ Ibidem.

¹⁴⁸ BOBSEINE Haley, *op. cit.*, p.9.

leurs besoins, les réfugiés enregistrés peuvent compter sur l'aide du UNHCR ou d'autres organismes humanitaires mais celle-ci s'avère, dans la majorité des cas, insuffisante. Cependant, être enregistré au UNHCR assure une présence en toute légalité et leur offre un permis de résidence de six mois renouvelable une fois assurant par conséquent un permis de circulation¹⁴⁹.

Par contre, les deux catégories de réfugiés sont soumises à la même procédure pour renouveler leur permis de résidence. En effet, ils doivent tous se présenter avec un passeport valide, une fiche d'enregistrement obtenue à un poste frontalier, une preuve de leur logement, fournir deux photos et payer 200 dollars annuellement par personne¹⁵⁰. Ces frais sont très conséquents pour une population déjà qualifiée de vulnérable et vivant pour la majorité dans un environnement précaire.

1.3 Conséquences du manque de protection juridique

Étant donné la complexité pour non seulement obtenir un visa d'une durée supérieure à un mois mais également pour renouveler son permis de séjour, de nombreux réfugiés syriens sont en réalité en situation d'illégalité. Un grand nombre d'entre eux préfèrent rester au Liban sans statut légal plutôt que de retourner en Syrie et de risquer d'être victimes de violence et de persécutions¹⁵¹. Cette irrégularité n'est pas sans conséquence pour les Syriens puisque de nombreux éléments de leur vie quotidienne sont impactés par cette situation.

Un des contrecoups significatifs concerne la liberté de mouvement. En effet, par peur de se faire repérer et arrêter, les Syriens en situation irrégulière essayent de limiter leurs mouvements au strict minimum¹⁵². Des checkpoints ont été mis en place par les forces armées libanaises depuis 2014 et les réfugiés cherchent à éviter les contrôles établis¹⁵³. Ils ont peur qu'en cas de contrôle, ils soient arrêtés et expulsés du territoire. Comme il faut non seulement fournir des documents en règle mais payer également une taxe de 200 dollars par année pour renouveler le permis, certaines familles ont misé sur la stratégie de ne renouveler qu'un seul permis par famille¹⁵⁴. Cette limitation de mouvement a des impacts considérables. Cela augmente fortement le sentiment

¹⁴⁹ JANMYR Maja, *op. cit.*, p. 10.

¹⁵⁰ BOBSEINE Haley, *op. cit.*, p.9.

¹⁵¹ *Idem*, p. 11.

¹⁵² YAMMINE Léa, *op. cit.*, p.24.

¹⁵³ BOBSEINE Haley, *op. cit.*, p.9.

¹⁵⁴ *Lebanon: looking in times of crisis – taking stock of the present to urgently build sustainable options for the future*, *op. cit.*, p. 18.

d'insécurité ressentis par tous ceux en situation d'irrégularité¹⁵⁵. Le statut limité pour les réfugiés a comme conséquence principale de réduire le mouvement de ceux-ci. Ce phénomène est bien mis en lumière grâce aux enquêtes menés par Human Rights Watch qui démontre que ce manque de liberté de mouvement engendre des détentions et des abus.

En effet, selon une de leurs enquêtes de terrain, de nombreux réfugiés sont arrêtés sur base de leur présence illégale¹⁵⁶. Toutefois, ils sont généralement relâchés après quelques jours. De plus, lors de leur détention, les réfugiés interviewés expliquent que malgré le fait qu'on les a spécifiquement appréhendés pour leur situation irrégulière, les interrogatoires menés à leur encontre avaient pour objectif de récolter des informations relatives à la sécurité générale¹⁵⁷. Enfin, certaines personnes interviewées ont témoigné qu'elles avaient subi de mauvais traitements lors de leur détention et qu'elles avaient enduré des actes de violence¹⁵⁸.

Cette limitation de mouvement induit des problèmes d'accès aux services de base. En effet, les communautés touchées par cette irrégularité de permis de séjour réduisent leurs déplacements et ne vont donc pas toujours se rendre dans les hôpitaux ou autres centres de santé. Les associations venant en aide aux réfugiés ne cherchent pas à connaître leur situation juridique et l'accès leur est généralement garanti¹⁵⁹. Cependant, une très grande majorité des réfugiés avec un statut limité ne veut pas y aller par peur d'être contrôlé à un checkpoint¹⁶⁰. L'éducation est particulièrement touchée par cette limitation de mouvement. Il n'y a pas que les services de base qui font défaut aux communautés de réfugiés. Il y a également des problèmes administratifs qui se posent. En effet, Les réfugiés n'ont pas la possibilité de se tourner vers un mécanisme juridique national¹⁶¹. Leur situation irrégulière signifie pour ces réfugiés qu'ils ne peuvent pas se marier, divorcer ou même déclarer des naissances¹⁶².

¹⁵⁵ JANMYR Maja, *op. cit.*, p. 15.

¹⁵⁶ BOBSEINE Haley, *op. cit.*, p. 25

¹⁵⁷ Ibidem.

¹⁵⁸ Ibidem.

¹⁵⁹ Virginie LEFEVRE, entretien, *op cit.*

¹⁶⁰ *The Consequences of Limited Legal Status for Syrian Refugees in Lebanon*, Oslo: Norwegian Refugee Council, Avril 2014, p. 15.

¹⁶¹ *Lebanon: looking in times of crisis – taking stock of the present to urgently build sustainable options for the future*, *op. cit.*, p. 15.

¹⁶² YAMMINE Léa, *op. cit.*, p.17.

Vu l'enlisement et la pérennité du conflit syrien, la question des apatrides commence à se poser. De nombreux enfants sont nés parmi des familles syriennes réfugiées séjournant au Liban. Or, il se trouve que beaucoup de ces familles sont en irrégularité de séjour. Par conséquent, ne possédant pas les papiers nécessaires à l'enregistrement des naissances, les enfants ne sont pas déclarés et n'ont pas de documents de naissance. De plus, les démarches administratives ne sont pas toujours connues des communautés syriennes¹⁶³. Le fait de ne pas avoir de certificat de naissance ne rend pas directement une personne apatride mais cela augmente le risque que cette même personne ne soit reconnue par aucun Etat comme un citoyen¹⁶⁴. Pour se rendre compte de l'ampleur de ce problème, l'ONG, *the Norwegian Refugee Council* (NRC) a estimé en 2015 que près de 92% des réfugiés ne connaissent pas ou sont dans l'incapacité de réaliser les démarches administratives pour enregistrer la naissance d'un enfant né au Liban¹⁶⁵. Enfin, 72% des enfants syriens nés au Liban n'ont pas de certificat de naissance selon une étude menée par l'UNHCR¹⁶⁶.

Une autre conséquence notable concerne le travail des réfugiés syriens. Les aides humanitaires n'étant pas suffisantes pour subsister, un grand nombre d'entre eux cherchent donc à travailler. Cependant, comme les réfugiés se trouvent en irrégularité, ils doivent généralement accepter des conditions de travail indignes et difficiles. Vu la position de force des employeurs vis-à-vis des Syriens ayant un statut limité, les employeurs ne payent pas toujours de manière régulière les travailleurs¹⁶⁷. En outre, les horaires sont longs pour un salaire faible. De nombreux faits d'abus, d'harcèlements et d'exploitations ont été relevés¹⁶⁸. Concernant le secteur de l'emploi, le statut limité des réfugiés engendre une augmentation du travail des enfants. En raison de la peur des arrestations, les adultes préfèrent réduire leurs déplacements : ce sont donc les enfants qui travaillent pour subvenir aux besoins de la famille car ils sont moins la cible des contrôles lors des checkpoints¹⁶⁹. Ceux-ci sont dès lors retirés des

¹⁶³ *Birth registration update: the challenges of birth registration in Lebanon for refugees from Syria - Information, counselling and legal assistance programme* », Oslo: Norwegian Refugee Council, Janvier 2015, p. 22.

¹⁶⁴ BOBSEINE Haley, *op. cit.*, p.31.

¹⁶⁵ *Birth registration update: the challenges of birth registration in Lebanon for refugees from Syria - Information, counselling and legal assistance programme* », *op. cit.*, p. 6.

¹⁶⁶ BOBSEINE Haley, *op. cit.*, p.32.

¹⁶⁷ *Ibid.* p. 24.

¹⁶⁸ *Ibidem.*

¹⁶⁹ *Lebanon: looking in times of crisis – taking stock of the present to urgently build sustainable options for the future*, *op. cit.*, p. 19.

écoles pour aller travailler. Les enfants représentent généralement de la main-d'œuvre moins chère et ils concurrencent non seulement les travailleurs libanais mais également les hommes syriens adultes¹⁷⁰.

Un autre facteur incitant des conditions de travail précaires est dû à l'octroi du visa via le système de parrainage. Ce visa, qui est pour une grande majorité de réfugiés le seul moyen de pouvoir s'introduire sur le sol libanais, engendre malheureusement un risque. Le parrainage est parfois vu comme une rente. De nombreux Syriens finissent par payer un Libanais pour que celui-ci le parraine. Cela entraîne un certain engrenage et les réfugiés syriens sont hautement susceptibles de subir des conditions de travail difficiles imposées par leur sponsor. En outre, ils peuvent être la cible d'abus et de corruption de leur part¹⁷¹.

2. Prise en charge par les autorités libanaises

2.1 Division des élites politiques vis-à-vis de la crise syrienne

La crise syrienne provoque une certaine paralysie des institutions politiques dans quelques domaines. Néanmoins, pour comprendre la gestion des réfugiés par les autorités, il est nécessaire de faire un détour par les forces politiques en place actuellement au Liban. On observe une polarisation des élites politiques. Deux coalitions s'opposent et se différencient par rapport à l'enjeu de la crise syrienne sur la scène politique. Il s'agit de la coalition du 8 Mars et de celle du 14 Mars. Ces alliances politiques ont vu le jour en 2005, en se positionnant chacune par rapport à la présence syrienne installée au Liban depuis 1976. Le mouvement du 8 Mars, considéré comme le camp pro-syrien avait organisé en 2005 des manifestations pour montrer leur soutien au régime syrien¹⁷². Le mouvement du 14 Mars, quant à lui, a vu le jour suite à l'assassinat du président libanais, Rafiq Hariri et réclamait en 2005 le départ des forces militaires syriennes¹⁷³.

La coalition du 8 Mars regroupe à la fois des communautés chiites mais également des chrétiens¹⁷⁴. On retrouve deux composantes politiques chiites, le Hezbollah et le Mouvement Amal. Les chrétiens sont représentés, quant à eux, en majorité par le

¹⁷⁰ Idem, p. 20.

¹⁷¹ BOBSEINE Haley, *op. cit.*, p.19.

¹⁷² MAALOUF MONNEAU May, *op. cit.*, p. 67.

¹⁷³ OSOEGAWA Taku, *op. cit.*, pp. 153-154.

¹⁷⁴ BERTHELOT Pierre, *op. cit.*, p. 26.

Courant patriotique libre (CPL) de Michel Aoun¹⁷⁵. La principale caractéristique du 8 Mars est que cette alliance politique est assez homogène par rapport au bloc chiite¹⁷⁶. En outre, il possède une force militaire conséquente fournie par le Hezbollah¹⁷⁷. Cette coalition a tendance à prendre le parti du régime syrien établi par Bachar al-Assad. Ce soutien est principalement dû au fait que le Hezbollah, force dominante dans cette coalition est un allié de longue date avec son homologue alaouite, Bachar al-Assad. De plus, le Hezbollah est un acteur non-négligeable dans l'opposition régionale Iran-Arabie Saoudite et il se place en allié du pouvoir iranien. La position du Courant patriotique libre est plus complexe car d'un côté, son alliance avec le Hezbollah est réelle dans la politique interne, mais d'un autre côté, ce parti a toujours été opposé au régime de Bachar al-Assad¹⁷⁸. Bien que le groupe du 8 Mars semble en faveur du régime syrien, il n'y a pas vraiment de discours homogène concernant la présence des réfugiés syriens au Liban¹⁷⁹.

Face à cette coalition, celle du 14 Mars comprend également des partis politiques qui ensemble, représentent plusieurs communautés. On retrouve notamment le Courant du futur de la famille Hariri qui incarne un pôle prépondérant et regroupe majoritairement la communauté sunnite¹⁸⁰. En outre, il y a, à côté de ces représentants sunnites, quelques partis chrétiens plutôt minoritaires par rapport au Courant du futur tels que le parti Phalanges libanaises¹⁸¹. Contrairement au Mouvement du 8 Mars, l'alliance du 14 Mars semble plus hétérogène et est déséquilibrée par la dominance sunnite. Cette coalition a pris le parti de l'insurrection syrienne et s'oppose par conséquent au régime de Bachar al-Assad¹⁸².

Bien qu'on puisse établir une composante communautariste à cette polarisation politique, il est important de souligner qu'il y a des exceptions qui mettent à mal cette logique. Cela met par conséquent en doute la théorie du clivage communautaire comme unique raison de la polarisation. En effet, on observe notamment que des partis

¹⁷⁵ Ibidem.

¹⁷⁶ Ibidem.

¹⁷⁷ MAZZUCOTELLI Francesco, « Les « printemps arabes » au miroir du Hizb Allah », *Oriente Moderno*, 2014, vol. XCIV, n°2, p. 358.

¹⁷⁸ DIONIGI Filippo, *op. cit.*, p. 18.

¹⁷⁹ DOT-POUILLARD Nicolas, PESQUET Jean-Baptiste, « Les réfugiés syriens au Liban : l'émergence progressive d'un discours de neutralité ? », *Confluences Méditerranée*, 2015, vol. I, n°92, p. 68.

¹⁸⁰ BUCCIANI-BARAKAT Liliane, *op. cit.*, p. 269.

¹⁸¹ BERTHELOT Pierre, *op. cit.*, p. 26.

¹⁸² BITAR Karim Emile, *op. cit.*, p. 72.

chrétiens composent les deux coalitions. Ceci est clairement énoncé par Vincent Geisser : « *La preuve que le dossier syrien est une question politique et non confessionnelle nous est donnée par les positionnements multiples et contradictoires exprimés dans les communautés chrétiennes du Liban* »¹⁸³. Il est manifeste qu'une partie de la polarisation soit due aux clivages communautaires mais il est essentiel de ne pas réduire cette opposition simplement à un affrontement chiite-sunnite.

Les attitudes que ces différentes forces politiques ont adressées aux réfugiés syriens ont varié au cours du temps. Deux phases peuvent être distinguées concernant l'accueil des réfugiés. La première ne dure que quelques mois quand la présence de réfugiés est perçue comme temporaire. Les auteurs ne sont pas tous d'accord entre eux pour déterminer la fin de cette première phase, néanmoins, une option est de s'entendre sur juillet 2012 – Période correspondant une croissance plus fulgurante des réfugiés¹⁸⁴. La deuxième période quant à elle, débute lorsque le caractère permanent de cette crise commence à se faire sentir¹⁸⁵. Lors des premiers mois de la crise, la coalition du 14 Mars se fait défenderesse des réfugiés et plaide pour une stratégie d'accueil à leur égard¹⁸⁶. Moins enthousiaste, la coalition du 8 Mars est plus partagée : au début de la crise, le Hezbollah a reconnu l'obligation de devoir venir en aide aux réfugiés¹⁸⁷. De plus, il préfère mettre en avant le besoin humanitaire par rapport aux inquiétudes confessionnelles. Les représentants chrétiens dont Michel Sleiman, quant à eux, ont exprimé une certaine crainte de la présence supplémentaire de musulmans¹⁸⁸. Cette perception met en avant des préoccupations de quelques factions chrétiennes par rapport à la structure du confessionalisme. Après les premiers mois, la présence syrienne a été perçue différemment.

Avec le temps, la coalition du 8 Mars a de moins en moins été sereine face à l'afflux des réfugiés. En effet, le Hezbollah mentionne et souligne de plus en plus les problèmes sécuritaires qui se posent à cause de la présence massive de réfugiés¹⁸⁹. De son côté, le Courant patriotique libre est devenu un des groupes les plus opposés aux

¹⁸³ BURGAT François, PAOLI Bruno, *op. cit.*, p. 223.

¹⁸⁴ DIONIGI Filippo, *op. cit.*, pp. 9-10.

¹⁸⁵ *Idem*, p. 18.

¹⁸⁶ *Idem*, p. 19.

¹⁸⁷ *Ibidem*.

¹⁸⁸ *Ibidem*.

¹⁸⁹ *Idem*, p. 20.

réfugiés¹⁹⁰. La Coalition du 14 Mars a également commencé à ressentir certaines inquiétudes et quelques problèmes face à la persistance de la situation. Toutefois, c'est principalement l'alliance du 8 Mars qui se montre la plus hostile face à l'afflux des réfugiés syriens.

Les différentes factions politiques n'ont pas été en mesure de s'entendre sur la position et la réaction à adopter vis-à-vis du conflit syrien¹⁹¹. Ces deux coalitions, bien qu'opposées concernant la crise voisine, ont bien conscience qu'un affrontement direct entre elles sur le sol libanais serait dévastateur. Etant de forces assez équivalentes, il semble impossible qu'une des deux parties l'emporte sans provoquer de nombreux dommages¹⁹². Par conséquent, ces deux alliances politiques reconnaissent que la priorité est d'assurer la stabilité interne et d'éviter une propagation de la violence au Liban. Garantir une entente minimale face à la perturbation régionale représente, dès lors, un des enjeux principaux pour les autorités politiques. Celles-ci veulent éviter qu'une fois de plus des événements démarrant à l'extérieur de leurs frontières viennent troubler la paix libanaise. Le besoin d'assurer l'équilibre et la paix entre les différentes communautés est un élément commun à toutes les parties au Liban¹⁹³. C'est dans cette dynamique que les élites politiques adoptent une attitude bien particulière à l'égard de la politique régionale : politique de dissociation¹⁹⁴.

2.2 Politique de dissociation

La politique de dissociation a été agréée en juin 2012 via la Déclaration de Baabda. Ce document a vu le jour suite à une réunion du Dialogue national regroupant les différents représentants politico-confessionnels¹⁹⁵. Il est donc question d'un consensus entre les différents leaders politiques libanais. La Déclaration de Baabda servant d'assise à cette politique de dissociation, énonce dix-sept points capitaux afin de garantir la stabilité interne. Sur le plan officiel, cela implique que les autorités libanaises ont fait le choix de demeurer neutres vis-à-vis du conflit syrien¹⁹⁶. La politique de dissociation s'apparente donc à une forme de neutralité officielle relative

¹⁹⁰ Ibidem.

¹⁹¹ *Lebanon: looking in times of crisis – taking stock of the present to urgently build sustainable options for the future*, *op. cit.*, p. 11.

¹⁹² BITAR Karim Emile, *op. cit.*, p. 72.

¹⁹³ TROMBETTA Lorenzo, « Le Liban, entre révoltes arabes et conflit syrien : un exercice de flexibilité », *Oriente Moderno*, 2014, vol. XCIV, n°2, p. 333.

¹⁹⁴ DIONIGI Filippo, *op. cit.*, p. 10.

¹⁹⁵ TROMBETTA Lorenzo, *op. cit.*, p. 332.

¹⁹⁶ Ibidem.

à la politique régionale et internationale. Cette ligne de conduite implique une série de mesures telles que l'abstention de voter dans certaines instances régionales et internationales¹⁹⁷.

Les blocages internes et les tensions régionales ont engendré une paralysie des institutions politiques dans l'avancement de certains dossiers¹⁹⁸. Certaines organisations telles que Oxfam estiment que la politique de dissociation a une part de responsabilité dans le blocage de l'élection d'un président¹⁹⁹. En effet, entre mai 2014 et octobre 2016, le poste de président reste vacant par manque de consensus politique.

On peut voir que le concept de dissociation permet de qualifier la politique étrangère adoptée, en particulier vis-à-vis de la situation syrienne²⁰⁰. Cette nouvelle position remplace la politique appelée « neutralité positive » qui était mise en place depuis 2005²⁰¹. En plus de l'abstention lors de certains votes, une autre composante essentielle de la dissociation consiste à établir un degré d'implication dans le conflit syrien à ne pas atteindre²⁰². Cela stipule que les deux coalitions doivent respecter certaines limites et barrières à ne pas franchir dans leur soutien ou opposition au régime de Bachar al-Assad. Tout ceci avec l'objectif commun d'assurer la pérennité de la stabilité libanaise.

Dans les dix-sept points de cette déclaration, on ne peut néanmoins rien lire en rapport avec les réfugiés syriens déjà installés au Liban. Ce texte fait totalement abstraction de ces derniers²⁰³. C'est dès lors une des principales lacunes de ce document. Bien que les autorités tentent de préserver la stabilité interne vis-à-vis des tensions externes, elles ne prennent pas en compte dans cette déclaration que sur le sol libanais sont déjà présents un grand nombre de réfugiés syriens qui sont à même de représenter un facteur de déstabilisation en interne. Néanmoins, malgré le manque de lien direct avec la crise des réfugiés, le treizième point rappelle l'importance du droit à la solidarité humaine²⁰⁴. On peut donc supposer, par ce rappel, que les autorités libanaises

¹⁹⁷ KARAM Karam, *op. cit.*, p. 207.

¹⁹⁸ MAKDISI Karim, « Le Liban : éreinté par la crise syrienne, la paralysie de l'Etat et l'aggravation des inégalités socio-économiques, *Institut de la Méditerranée*, 2015, p. 219.

¹⁹⁹ Ibidem.

²⁰⁰ KARAM Karam, *op. cit.*, p. 206.

²⁰¹ Idem, p. 207.

²⁰² Ibidem.

²⁰³ DIONIGI Filippo, *op. cit.*, p. 10.

²⁰⁴ « Déclaration de Baabda », 11 juin 2012, Comité de dialogue national, accessible à l'adresse : <http://www.voltairenet.org/article181966.html>.

comptent assurer un minimum de protection à l'égard des réfugiés syriens et faire en sorte que ceux-ci ne soient pas refoulés en Syrie.

La politique de dissociation a engendré l'élaboration d'une série de mesures destinées à préserver la stabilité interne du Liban et celles-ci ont des impacts considérables dans un premier temps, pour la communauté syrienne et par la suite, pour la population libanaise. En effet, par ce principe, les autorités ont refusé officiellement d'établir des camps de réfugiés et des couloirs humanitaires²⁰⁵. S'ajoute au refus d'établir des camps, une augmentation de la surveillance de la frontière partagée avec la Syrie²⁰⁶. Le rejet d'aménager des camps – en plus de trouver sa source dans le poids de l'histoire comme expliqué auparavant avec les réfugiés Palestiniens – est également dû à la politique de dissociation. Les autorités ont peur que la création de camps implique la pérennité de la présence des Syriens. Par conséquent, leur présence en vient à modifier les équilibres démographiques qui jouent eux-mêmes un rôle dans le système confessionnel du pays²⁰⁷. En plus du caractère de durabilité, le gouvernement a préféré choisir de ne pas regrouper les réfugiés même si cela complique fortement l'aide humanitaire²⁰⁸. En outre, le Liban n'a pas autant d'espace que la Jordanie et la Turquie pour l'installation de camps. Le refus d'établir des camps pour les communautés de Syriens est dû en partie au refus du Hezbollah qui estime que la création de ces camps donnerait une visibilité trop importante aux réfugiés²⁰⁹.

Cette politique du « no camp » a une incidence sur la prise en charge de ces personnes. Néanmoins, il existe des camps informels sur le sol libanais qui ont vu le jour suite à des décisions non-étatiques²¹⁰. Ceux-ci sont gérés et exploités par des acteurs privés qui font louer des emplacements à des familles syriennes sur leurs propriétés. Ils récoltent ainsi facilement de l'argent. Ceux-ci ont également vu le jour car les premiers réfugiés syriens qui se sont installés dans ces camps informels au Liban sont les

²⁰⁵ *Lebanon: looking in times of crisis – taking stock of the present to urgently build sustainable options for the future*, op. cit., p. 11.

²⁰⁶ GEISSER Vincent, op. cit., p. 70.

²⁰⁷ *Lebanon: looking in times of crisis – taking stock of the present to urgently build sustainable options for the future*, op. cit., p. 11.

²⁰⁸ CATUSSE Myriam, « Quand la crise syrienne éclaire les crises libanaises », *Institut Européen de la Méditerranée*, 2013, p. 214.

²⁰⁹ Naufal Hala, op. cit., p. 14.

²¹⁰ GEISSER Vincent, op. cit., p. 73.

familles des saisonniers syriens qui venaient travailler au Liban avant la crise et ils formaient déjà cette sorte d'installation²¹¹.

Bien que la politique de dissociation soit la ligne de conduite officielle des autorités libanaises, on peut observer quelques irrégularités de chaque côté des deux coalitions. Celles-ci ont plusieurs fois abordé les problèmes de la crise syrienne en mettant en question par exemple les frontières, la sécurité des zones frontalières, la participation du Hezbollah, etc.²¹². Les instances nationales libanaises débattent au final fortement sur le dossier syrien, qui est même devenu une question politisée²¹³. Il semble cependant impossible de se dissocier d'une crise qui s'exprime par la présence des réfugiés sur le territoire libanais²¹⁴. On peut dès lors se demander s'il n'y a pas une récupération politique de la crise humanitaire des réfugiés syriens.

2.3 Interventions libanaises dans le conflit syrien

Malgré le vote de cette politique de dissociation, on observe que les deux coalitions interviennent malgré tout dans le conflit syrien. La position de neutralité ne fait pas illusion très longtemps, puisque, la même année que celle de l'adoption de la déclaration de Baabda, les implications politiques sont mises en lumière²¹⁵. Si cette politique de dissociation perd de sa crédibilité c'est dû aux prises de position et aux interventions à la fois du côté du mouvement du 14 Mars mais également du côté de la coalition du 8 Mars et en particulier du Hezbollah.

Au sujet du Parti de Dieu, celui-ci en arrive petit à petit à fournir un appui conséquent au régime de Bachar al-Assad. Tout d'abord, il est pertinent de souligner qu'une chute du régime syrien représenterait un coup dur pour le Hezbollah²¹⁶. Par conséquent, celui-ci a décidé de s'engager militairement au côté de Bachar al-Assad pour l'aider à préserver son régime. Dans un premier temps, cette intervention n'était pas tout à fait claire et reconnue. Par la suite, le Hezbollah a commencé à répartir des miliciens près de la frontière, dans la région de Hims. Cette action fut justifiée par le Hezbollah comme étant un moyen de défense pour assurer la protection des villages chiïtes situés

²¹¹ Virginie LEFEVRE, entretien, *op cit.*

²¹² BURGAT François, PAOLI Bruno, *op. cit.*, p. 222.

²¹³ Ibidem.

²¹⁴ Vincent GEISSER, (chercheur – Université d'Aix Marseille), entretien réalisé par Aude Berhin, le 28 juin 2017.

²¹⁵ LONGUENESSE Elisabeth, « « La société libanaise à l'épreuve », *Confluences Méditerranée*, 2015, vol. I, n° 92, p. 11.

²¹⁶ KNUDSEN Are, *op. cit.*, p. 39.

dans la zone frontalière²¹⁷. Ce n'est réellement qu'en 2013 que l'implication du Hezbollah sur le territoire syrien est devenue manifeste. En effet, le 9 avril, Hassan Nasrallah, secrétaire général du Hezbollah, confirme, de manière publique, que des troupes du parti de Dieu sont engagées dans le combat en Syrie²¹⁸. Peu après, cette intervention devient plus concrète en juin 2013 lorsque ces miliciens participent à la défaite des opposants de Bachar al-Assad à Qusair²¹⁹.

Quant à l'alliance du 14 mars, celle-ci joue également un rôle dans le conflit syrien par la participation du Courant du futur. Cependant, cette intervention est plus difficile à identifier et à établir. En effet, l'implication du Hezbollah est plus perceptible étant donné qu'il s'agit d'une aide militaire. Concernant le Courant du Futur, il s'agit plutôt d'un soutien logistique et financier²²⁰. Cet appui vient en aide à l'Armée syrienne libre²²¹. En outre, le Courant du Futur exerce une fonction médiatrice entre certains groupes rebelles de Syrie et l'Arabie saoudite²²².

On peut donc voir que, malgré l'adoption d'une politique de dissociation, certaines mouvances politiques prennent part au conflit syrien. Nonobstant, ces interventions ne sont pas du même ordre puisque d'un côté, le Hezbollah est plus directement actif via son apport milicien, tandis que le Courant du Futur se contente d'un soutien plus indirect.

2.4 Politisation de la crise humanitaire

La politisation des crises humanitaires existe dans de nombreuses régions. Dans le cas du Liban, il semble qu'il y ait eu différentes instrumentalisation. Tout d'abord, il est possible qu'il y ait en partie une récupération politique de la crise syrienne. Les différentes coalitions cherchent à démontrer et à faire valoir leurs propres intérêts²²³. Des décideurs politiques estiment en réalité qu'ils subissent les conséquences non-désirées du conflit syrien. L'instabilité de leur voisin se répercute sur leur pays et certains estiment qu'ils sont « prisonniers » de la situation régionale²²⁴. Ils se sentent

²¹⁷ TROMBETTA Lorenzo, *op. cit.*, p. 326.

²¹⁸ Idem, p. 319.

²¹⁹ KNUDSEN Are, *op. cit.*, p. 39.

²²⁰ BITAR Karim Emile, *op. cit.*, p. 72.

²²¹ MEIER Daniel, « Lebanon : The refugee issue and the threat of a sectarian confrontation », *op. cit.*, p. 385.

²²² TROMBETTA Lorenzo, *op. cit.*, p. 326.

²²³ BURGAT François, PAOLI Bruno, *op. cit.*, p. 222.

²²⁴ Ibidem.

ainsi otages de préoccupations qui ont démarré à l'extérieur de leurs frontières et qui deviennent pourtant des questions libanaises. C'est également à travers ce sentiment que se développe chez certains d'entre eux une impression que les intérêts nationaux libanais sont en réalité ternis et dépassés par des questions régionales et en particulier syriennes²²⁵. C'est en dénonçant ce phénomène de privation des intérêts libanais qu'une partie de l'élite politique instrumentalise en quelque sorte la crise des réfugiés syriens pour légitimer leur actions internes. Dans le même registre de « la privation nationale », les réfugiés syriens sont estimés par certains comme représentant une « greffe étrangère »²²⁶. À l'inverse, d'autres dénoncent le régime syrien et les conditions de vie des réfugiés pour mettre en avant le registre humanitaire et se légitimer à leur tour²²⁷. On observe que la politisation du dossier syrien est assez symptomatique des lignes de fractures confessionnelles mais pas exclusivement²²⁸.

Ensuite, on peut voir qu'il y a une instrumentalisation de la politique de dissociation. Ce principe ainsi mis en avant permet de se dessaisir du problème humanitaire. En avançant que les autorités libanaises doivent rester neutres, celles-ci s'enlèvent la responsabilité étatique d'intervenir dans la crise, comme elles estiment qu'en intervenant et en aidant les réfugiés, elles compromettent la politique de neutralité²²⁹. De plus, Vincent Geisser a lui-même estimé que la crise des réfugiés syriens était politisée dans le sens où les autorités libanaises justifiait l'immobilisme politique à cause de cette même crise²³⁰.

Par contre, pour certains auteurs tel que Filippo Dionigi, la question des réfugiés syriens au Liban n'a pas été récupérée par le politique en vue de légitimer des intérêts propres. Selon lui, étant donné le contexte politique incertain et le risque de « spill over » du conflit sur le sol libanais, les réfugiés syriens ne se retrouvent pas en priorité dans l'agenda des politiques²³¹. Si la crise des réfugiés n'est pas instrumentalisée par

²²⁵ Geisser Vincent, *op. cit.*, p. 68.

²²⁶ Idem, p. 72.

²²⁷ Idem, p. 69.

²²⁸ Idem, p. 74.

²²⁹ Idem, p. 71.

²³⁰ Vincent GEISSER, entretien, *op. cit.*

²³¹ DIONIGI Filippo, *op. cit.*, p. 12.

les politiques c'est également dû au fait que l'échiquier politique est trop fragmenté pour permettre une politisation du dossier sur le long terme²³².

En conclusion, on peut donc voir que la crise syrienne est abordée par les autorités libanaises, et ce, malgré sa proclamation de neutralité. Il existe une certaine politisation du dossier qui semble inévitable puisqu'il touche au cœur même les composantes de la société libanaise telles que la sûreté de ses frontières, la sécurité sur l'ensemble de son territoire, le risque de contagion du conflit syrien. Cependant, il semble que la politisation du dossier syrien reste moins développée par rapport aux réfugiés en tant que tels mais qu'elle existe fortement par rapport au conflit.

3. Acteurs de la prise en charge de réfugiés

Concernant l'aide et la structure fournies aux réfugiés syriens, plusieurs acteurs se mobilisent. Il y a à la fois des intervenants étatiques dont il est nécessaire de tenir compte mais, néanmoins, ils sont loin d'assurer l'entièreté des activités entreprises à l'égard des réfugiés. L'agence onusienne UNHCR joue un rôle primordial tout comme les ONG internationales et locales ainsi que la société civile.

3.1 UNHCR

Le UNHCR a comme fonction principale d'enregistrer les réfugiés syriens. En effet, les autorités libanaises se sont appuyées sur cette agence onusienne pour assurer la bonne inscription de tous les réfugiés, excepté palestiniens²³³. Celui-ci assure dès lors la fonction de recensement. La documentation relative à la crise migratoire syrienne est principalement tenue à jour via toutes les données récoltées par le UNHCR. En outre, les personnes enregistrées auprès de cet organisme peuvent bénéficier de l'assistance qu'il fournit aux réfugiés²³⁴. L'aide apportée par le UNHCR couvre différents secteurs essentiels pour assurer la survie des réfugiés et limiter la précarité et la vulnérabilité de cette population. Sa contribution comprend de la nourriture, de l'eau potable, l'accès aux soins de santé, etc. Le UNHCR joue un rôle capital depuis le début de la crise migratoire et s'est même substitué à l'Etat libanais dans certaines fonctions normalement gérées par des instances étatiques.

²³² Elena AOUN, (chercheuse – Université Catholique de Louvain), entretien réalisé par Aude Berhin, Louvain-La-Neuve, le 07 juillet 2017.

²³³ JANMYR Maja, *op. cit.*, p. 10.

²³⁴ Ibidem.

D'autres structures des Nations Unies tel que l'UNICEF et le Programme alimentaire mondial (PAM) se sont également jointes aux activités organisées par le UNHCR pour venir en aide aux syriens réfugiés au Liban²³⁵.

3.2 ONG internationales et locales

Le secteur associatif international et libanais comble certains manques étatiques²³⁶. Avec la crise des réfugiés, de nombreuses ONG internationales sont venues compléter et soutenir les actions menées par les ONG libanaises. Comme organismes internationaux, on retrouve au Liban notamment Caritas, le Comité International de La Croix-Rouge (CICR), the Norwegian Refugee Council (NRC), Médecins Sans frontières (MSF) et bien d'autres. En fonction des spécialités et domaines de prédilections, chacune des ONG tente de se coordonner pour répondre aux besoins de base.

3.3 Société civile et communautés locales

Bien qu'il soit plus difficile de cerner la société civile comme acteur précis, le rôle joué par celle-ci au Liban est considérable dans la crise des réfugiés syriens. La société civile est un concept abstrait s'il est abordé sans ses racines culturelles et historiques²³⁷. Celle-ci est tout ce qui existe au-delà de la sphère privée (comprenant la famille et le voisinage) mais qui n'est pas développé aux seins des structures étatiques. La société civile comprend dès lors les interactions sociales, économiques, religieuses²³⁸. Vu le manque de développement dans certaines zones du Liban, où des besoins habituellement couverts par des actions étatiques ne le sont pas, la société civile s'est fortement développée²³⁹. En effet, celle-ci est fortement habituée aux dysfonctionnements de l'Etat libanais qui ne peut être qualifié d'état-providence et a donc assuré un rôle décisif dans la prise en charge de la question des réfugiés²⁴⁰. C'est ainsi que lors des premières arrivées massives de réfugiés syriens, c'est d'abord la société qui leur est venue en aide²⁴¹. Ce sont les différentes communautés libanaises

²³⁵ NAUFAL Hala, *op. cit.*, p. 28.

²³⁶ KIWAN Fadia, « La société civile au Liban : ses forces et ses faiblesses », *Oriente Moderno*, 2014, vol. XCIV, n°2, p. 295.

²³⁷ SAJOO Aryn, *Civil Society in the Muslim World*, Londres: I.B. Tauris, 2004, p. 2.

²³⁸ Idem, p. 61.

²³⁹ CARPI Estella, « The political and the humanitarian in Lebanon. Social Responsiveness to emergency crisis from the 2006 war to the Syrian refugee influx », *Oriente Moderno*, 2014, vol. XCIV, n°2, p. 406.

²⁴⁰ Elena AOUN, entretien, *op. cit.*

²⁴¹ LONGUENESSE Elisabeth, *op. cit.*, p. 11.

qui ont accueilli les Syriens. D'ailleurs, l'aide fournie par l'Etat libanais à l'égard des réfugiés est assez restreinte et par conséquent, celle-ci est largement assurée par la société civile durant les premiers mois²⁴².

3.4 Acteurs étatiques

Après une première phase de « déni » entre 2011-2012, durant laquelle le gouvernement libanais a sous-estimé la situation catastrophique des réfugiés syriens, il a pris ensuite conscience de la nécessité de s'organiser et de répondre à cette crise ; il est devenu partie prenante au plan de réponse de la crise syrienne. Face au bilan, les autorités libanaises ont revu leur position de non-intervention. Elles ont donc dans un premier temps fait appel aux institutions internationales et en particulier au UNHCR pour sous-traiter le travail qui devait être fait auprès de la population syrienne²⁴³. Vu l'ampleur de la situation, avec plus d'un million de réfugiés sur son territoire, le président du Conseil des ministres, Najib Mikati, affirme en novembre 2012 que le Liban seul n'est pas en mesure de répondre à cette crise et qu'il a besoin du soutien financier, matériel et humain des institutions internationales. Par la suite, les organisations internationales ont accepté un plan d'action ayant pour objectif d'assurer la coordination entre les différents acteurs humanitaires présents sur le terrain²⁴⁴.

C'est ainsi que le Haut comité de secours (HCS) se voit doté d'une nouvelle mission. Le HCS a pour fonction de coordonner les acteurs humanitaires actifs dans le domaine de l'aide aux réfugiés que ce soit des organisations ou institutions internationales ou que ce soit des ONG libanaises ou syriennes²⁴⁵. Il s'agit donc d'un organisme d'urgence faisant partie du réseau officiel et dépendant directement du premier ministre libanais²⁴⁶. En outre, le HCS collabore de près avec le UNHCR. Cependant, suite au scandale de corruption fin 2013, touchant le responsable du HCS, la fonction de coordination est confiée par la suite au Ministère des affaires sociales²⁴⁷. Le gouvernement libanais a mis en place une cellule de crise en mai 2014 pour assurer la gestion de cette crise devenue de plus en plus incontrôlable puisque c'est durant ce même mois que le million de réfugiés enregistrés au UNHCR est atteint²⁴⁸. Cet

²⁴² NAUFAL Hala, *op. cit.*, p. 20.

²⁴³ GEISSER Vincent, *op. cit.*, p. 71.

²⁴⁴ Ibidem.

²⁴⁵ Ibidem.

²⁴⁶ NAUFAL Hala, *op. cit.*, p. 7.

²⁴⁷ DIONIGI Filippo, *op. cit.*, p. 10.

²⁴⁸ DIONIGI Filippo, *op. cit.*, p. 12.

organisme dirigé par le premier ministre compte dans ses rangs le Ministère des affaires étrangères, le Ministère de l'Intérieur et le Ministère des affaires sociales²⁴⁹.

4. Conditions de vies des réfugiés Syriens

4.1 Logements

Le logement est un facteur primordial et déterminant dans la vie de tous les jours. Un logement adéquat permet de limiter la précarité et l'insécurité. Dans le cas des réfugiés syriens au Liban, le logement est réellement problématique, et ce même avant le début de la crise syrienne. Il est vrai que le pays rencontrait déjà une pénurie de logements au coût abordable pour une partie de sa population et principalement autour et dans sa capitale, Beyrouth²⁵⁰. Comme énoncé auparavant, le gouvernement libanais a opté pour une politique de « no camp » qui peut susciter moult débats et polémiques chez les acteurs humanitaires et ceux du développement.

Toutefois, vu que cette politique ne permet pas l'établissement de camps officiels, la population réfugiée a dû se tourner vers d'autres solutions pour se mettre à l'abri. En effet, les réfugiés les plus fortunés ont la possibilité de louer un bien résidentiel, certains se sont installés dans les camps de Palestiniens gérés par le UNRWA, d'autres trouvent refuge dans des camps informels ou d'autres encore vivent chez des familles libanaises qui les ont accueillis²⁵¹. Cependant, cette dernière option, bien qu'assez courante au début de la crise, ne représente plus qu'un pourcentage très insignifiant à l'heure actuelle²⁵². Cette diminution peut se comprendre avec la durée de cette crise. Celle-ci ne semble plus temporaire au regard des Libanais mais plutôt permanente. Les alternatives de logement citées ont chacune leurs lacunes et leurs propres problèmes. En effet, par exemple, pour ceux qui louent des logements, le loyer ne cesse d'augmenter²⁵³. La difficulté se fait également ressentir de plus en plus pour la population libanaise au fil du temps.

En 2015, le UNHCR a mené une enquête pour évaluer les besoins et l'état de la situation des réfugiés concernant le logement. C'est ainsi qu'on évalue qu'en 2015,

²⁴⁹ Idem, p. 13.

²⁵⁰ « Je veux un endroit sûr » : *Les réfugiées de Syrie déracinées et sans protection au Liban*, Londres : Amnesty International, 2016, p. 39.

²⁵¹ BIDINGER Sarah, LANG Aaron, et alii, *Protecting Syrian refugees: laws, policies, and global responsibility sharing*, Boston: Boston University School of Law, p. 46.

²⁵² *Survivre au-delà de la guerre : la vie des réfugiés syriens et des populations déplacées au Liban*, Lausanne : Médecins Sans frontières, 2012, p. 9.

²⁵³ BIDINGER Sarah, LANG Aaron, et alii, *op. cit.*, p. 46.

58% des réfugiés vivent dans des appartements ou des maisons, 24% dans des bâtiments insalubres et 18% dans des camps informels²⁵⁴. Ce qu'il faut comprendre par bâtiments insalubres, c'est qu'en réalité, il s'agit de constructions qui n'ont pas été conçues pour résider : des édifices en chantier, des garages, des magasins, etc. Il y a une plus grande proportion de réfugiés syriens qui vivent dans des appartements ou maisons à Beyrouth ou dans la région du Mont-Liban. À l'inverse, la région de Bekaa connaît un nombre plus important que les autres régions de camps informels. C'est ainsi que 88% des réfugiés du Mont-Liban et de Beyrouth vivent dans des logements de type appartements maisons alors que dans la vallée de la Bekaa ils sont moins de 60%²⁵⁵. Cette région est particulièrement vulnérable. En effet, il y aurait environ 420 camps informels sur l'ensemble du territoire libanais mais avec une forte concentration dans la vallée de la Bekaa²⁵⁶. La vulnérabilité est renforcée et aggravée par le fait que comme ces camps sont informels, il arrive que ceux-ci soient démantelés par les autorités libanaises et que les habitants doivent rapidement les quitter²⁵⁷.

Bien souvent, les logements ne répondent pas aux normes minimales humanitaires²⁵⁸. Si ceux-ci ne sont pas en mesure d'être aux normes c'est dû à trois problèmes, ; soit ils sont surpeuplés et ne garantissent pas un espace suffisant minimal par personne ; soit les hébergements ont des structures dangereuses ou encore certains ne sont pas équipés de latrines²⁵⁹. C'est principalement la surpopulation qui implique que de nombreux logements ne sont pas aux normes. En effet, la moitié des logements font moins de 35 mètres carrés et abritent souvent plusieurs familles syriennes qui se regroupent pour être en mesure de payer le loyer²⁶⁰.

D'ailleurs, la capacité de payer le loyer est le centre des préoccupations des réfugiés syriens²⁶¹. La hausse des loyers affecte particulièrement les finances des foyers. En effet, selon une estimation des Nations-Unies, 82% des réfugiés payent leur location,

²⁵⁴ *Vulnerability assessment of Syrian refugees in Lebanon 2015*, New York: UNHCR, WFP, UNICEF, 2015, p. 17.

²⁵⁵ Ibidem.

²⁵⁶ *2014 Syria regional response plan: Lebanon*, New-York: Nations-Unies, 2014, p. 58.

²⁵⁷ Ibidem.

²⁵⁸ *Vulnerability assessment of Syrian refugees in Lebanon 2016*, New York: UNHCR, WFP, UNICEF, 2016, p. 19.

²⁵⁹ Ibidem.

²⁶⁰ Ibidem.

²⁶¹ *Lebanon crisis response plan 2017-2020*, New-York: Nations-Unies, 2017, p. 136.

seulement 5% bénéficient d'un hébergement gratuit et 6% d'un logement caritatif²⁶². Les loyers représentent dès lors une grosse partie du budget des familles. De nombreux foyers rencontrent des difficultés financières pour payer leur loyer et un grand nombre d'entre eux risque l'expulsion. L'éviction est d'autant plus facilitée par le fait que beaucoup n'ont pas conclu un contrat de location écrit avec les propriétaires²⁶³. Les expulsions sont souvent réalisées sans respecter les lois nationales voire les normes internationales²⁶⁴. Les réfugiés, souvent en situation d'irrégularité, ont de toute façon très peu de possibilités juridiques pour être protégés des évictions. Les expulsions augmentent l'insécurité ressentie par cette population déjà sujette à une précarité conséquente. En outre, elles ont pour conséquence d'introduire une mobilité importante car les réfugiés en incapacité de paiement sont obligés de trouver un nouveau refuge²⁶⁵.

Face à la situation, les actions humanitaires avaient comme premier réflexe d'aider les réfugiés en payant une partie ou l'intégralité des loyers²⁶⁶. Néanmoins, vu l'étendue des besoins, cette solution n'a pas été tenable bien longtemps. Les loyers ne cessaient d'augmenter à cause de la loi de l'offre et de la demande. De plus, les personnes nécessitant de l'aide financière étaient de plus en plus nombreuses. Par conséquent, les acteurs humanitaires ont adopté une nouvelle stratégie : aider à la réhabilitation des logements et augmenter la valeur des biens²⁶⁷. En remettant en état certains biens immobiliers ou en emménageant de nouveaux, on améliore les conditions de vie des locataires. En contrepartie, les propriétaires des biens ont des logements ayant une plus-value plus importante et acceptent en échange de louer à un prix réduit voire gratuitement²⁶⁸. Cette approche est centrée sur la communauté qui joue également un rôle. Cela permet de s'intégrer plus facilement dans la société libanaise²⁶⁹.

²⁶² « Je veux un endroit sûr » : *Les réfugiées de Syrie déracinées et sans protection au Liban*, op. cit., p. 40.

²⁶³ Idem, p. 43.

²⁶⁴ Ibidem.

²⁶⁵ *Vulnerability assessment of Syrian refugees in Lebanon 2016*, New York: UNHCR, WFP, UNICEF, 2016, p. 21.

²⁶⁶ BIDINGER Sarah, LANG Aaron, et alii, op. cit., p.46.

²⁶⁷ *3RP Regional refugee & resilience plan 2012-2017 in response to the Syria crisis*, Genève: UNHCR, p. 23.

²⁶⁸ Ibidem.

²⁶⁹ BIDINGER Sarah, LANG Aaron, et alii, op. cit., p.46.

4.2 Biens de première nécessité

Au sujet des biens de première nécessité tels que l'alimentation et l'eau potable, ceux-ci ne sont pas toujours comblés. On observe une importante insécurité alimentaire qui s'aggrave d'année en année. En 2015, une étude conduite par les agences des Nations-Unies estime que près de 89% de la population syrienne réfugiée au Liban est touchée par l'insécurité alimentaire²⁷⁰. Tous ne sont pas touchés au même degré. Selon cette même étude, 23% des foyers présentent une « *moderate food insecurity* » et 65% « *Mild food insecurity* »²⁷¹. Néanmoins, les données de cette étude doivent être prises avec la plus grande prudence étant donné que l'accès à la population n'est pas des plus faciles dans les régions rurales et que ce sont souvent ces dernières qui abritent un pourcentage important de réfugiés hautement vulnérables. L'insécurité alimentaire se fait particulièrement plus violente et est plus ressentie auprès des foyers gérés uniquement par des femmes veuves ou seules. Elles éprouvent plus de difficultés à acheter de la nourriture en suffisance²⁷².

On observe une diminution importante du nombre de repas consommés par jour. En 2015, environ 1,8 repas était absorbé par un adulte par jour²⁷³. Ce nombre ne cesse d'être en diminution depuis 2012. De plus, les apports nutritifs sont également en baisse. Environ 75% des foyers consomment moins de trois repas chauds par jour et plus de 30% des foyers syriens ne consomment qu'un ou aucun repas chaud par jour²⁷⁴. La région de la Bekaa est la plus fortement touchée par cette insécurité alimentaire. La moyenne de repas mangés quotidiennement est la plus basse du pays.

Un phénomène particulièrement notable à souligner est que de plus en plus, les adultes réfugiés syriens ont tendance à manger moins afin d'assurer plus de repas aux enfants²⁷⁵. 25% des foyers en 2015 fonctionnent de cette manière en accordant la priorité aux plus jeunes de la famille. Il s'agit d'une stratégie d'adaptation face à un manque qui se fait de plus en plus ressentir.

Si certaines familles n'ont pas la possibilité de manger ou en tout cas limitent fortement leur alimentation c'est en très grande majorité à cause d'un manque de nourriture qui

²⁷⁰ *Lebanon crisis response plan 2017-2020, op. cit.*, p. 72.

²⁷¹ *Idem*, p. 73.

²⁷² *Idem*, p. 72.

²⁷³ *Vulnerability assessment of Syrian refugees in Lebanon 2015, op. cit.*, p. 47.

²⁷⁴ *Ibidem*.

²⁷⁵ *Idem*, p. 48.

n'est soit pas achetée par insuffisance d'argent ou qui est en pénurie dans la région. Toutefois, il arrive également que la privation soit due à l'impossibilité de cuisiner à cause du manque de chauffage ou de combustible²⁷⁶.

Quant à l'eau potable, elle aussi, pose problème pour un grand nombre de foyers. Nombreux sont ceux qui, pour avoir de l'eau potable, doivent acheter de l'eau en bouteille. En effet, la structure de distribution est assez limitée au Liban. Le pays doit réussir à fournir de l'eau à l'ensemble des habitants avec la même structure et la même quantité d'eau mais avec un million de réfugiés supplémentaire, la situation devient particulière complexe. L'eau en bouteille représente la consommation de 21% des réfugiés qui n'ont pas accès au réseau d'eau ou du moins difficilement²⁷⁷. Seulement 22% de la population réfugiée syrienne a accès au système étatique de distribution d'eau potable et seulement un cinquième de ceux qui y ont accès ont de l'eau plus de deux heures par jour²⁷⁸. Que ce soit l'alimentation ou l'eau, la densité de réfugiés au Liban rend vraiment difficile l'accès et la disponibilité de ces biens.

4.3 Accès aux soins de santé

Avoir une alimentation suffisante et de l'eau potable sont deux conditions indispensables pour assurer la bonne santé d'une population. Il est également nécessaire de fournir des soins médicaux suffisants. Bien que la situation soit loin d'être parfaite, le domaine des soins de santé a été assez bien soutenu par le gouvernement et les acteurs humanitaires depuis la crise des réfugiés. Ce secteur pose moins de problèmes que le logement ou l'accès aux biens de base.

Au sujet des soins de santé primaires, une très grande majorité des réfugiés syriens y ont accès, puisqu'environ 85% des foyers ont pu recevoir des soins dans une infrastructure réalisant des soins primaires²⁷⁹. S'ils n'ont pas pu se faire soigner, c'est soit parce qu'ils étaient dans l'impossibilité de payer pour les soins, soit parce qu'ils se sont fait refuser par le personnel médical, soit car ils n'ont pas pu payer le transport²⁸⁰. Les trois obstacles qui se présentent à eux sont donc le coût, le refus du

²⁷⁶ Ibidem.

²⁷⁷ Idem, p. 20.

²⁷⁸ Ibidem.

²⁷⁹ Idem, p. 31.

²⁸⁰ *Vulnerability assessment of Syrian refugees in Lebanon 2016, op. cit.*, p. 32.

personnel médical ou la distance. Les structures de soins de santé secondaires ont quant à elles une accessibilité plus réduite.

Concernant la santé des réfugiés atteints de maladie chronique, les soins de santé sont moins développés et le suivi est assez lacunaire. En effet, lors de crise humanitaire, l'accent est mis principalement dans le secteur de la santé sur les soins aux blessés, le soin de maladies contagieuses, etc., et ce, malheureusement au détriment des maladies chroniques telles que le diabète²⁸¹. Il y a donc un besoin de traitements et de médicaments pour ces personnes qui se fait de plus en plus ressentir²⁸². Le même problème se présente également pour le suivi prénatal des femmes enceintes car il y a une carence dans ce secteur²⁸³.

4.4 Éducation et emploi

L'éducation est souvent décrite comme étant un levier pour sortir de la pauvreté. Elle représente une plaque tournante, un vecteur pouvant changer les perspectives de conditions de vie d'une famille. En effet, c'est durant ces jeunes années que chaque personne acquiert l'apprentissage et l'enseignement qu'elle pourra utiliser par la suite dans son métier pour s'assurer un revenu. Or, dans le flux de réfugiés syriens, nombreux sont les mineurs qui ont dû quitter les bancs scolaires pour fuir seuls ou avec leur famille.

Au sujet de la crise syrienne, l'éducation des réfugiés est particulièrement en danger et menacée au Liban par rapport aux autres pays voisins accueillant eux aussi un grand nombre de réfugiés²⁸⁴. Ce qui est spécialement préoccupant c'est le taux de non-scolarisation des enfants ou adolescents réfugiés. Nombreux sont ceux qui n'y ont pas accès ou qui abandonnent l'école. Deux causes de renoncement scolaire sont le travail d'enfants et les mariages de mineurs – en particulier, les jeunes filles²⁸⁵. Ces deux phénomènes permettent en réalité d'assurer une certaine sécurité financière du foyer et ont tendance à se multiplier ces derniers temps au Liban. Le mariage précoce permet d'expliquer en partie pourquoi le taux de déscolarisation des jeunes adolescentes ayant

²⁸¹ MEERT Philippe, *Santé dans les opérations de secours*, notes de cours, Woluwé : Université Catholique de Louvain, 2016.

²⁸² *Survivre au-delà de la guerre : la vie des réfugiés syriens et des populations déplacées au Liban*, op. cit., p. 7.

²⁸³ Ibidem.

²⁸⁴ WATKINS Kevin, ZYCK Steven, *Living on hope, hoping for education: The failed response to the Syrian refugee crisis*, Londres: Overseas Development Institute, Septembre 2014, p. 3.

²⁸⁵ Idem, p. 5.

entre 15 et 18 ans était de 91% en 2014²⁸⁶. Ce taux d'abstention en est arrivé à ce stade malgré des interventions gouvernementales permettant l'accès aux écoles libanaises publiques²⁸⁷. En plus de permettre l'accès aux écoles libanaises, vu la surcharge, le gouvernement a dédoublé les horaires d'ouverture des écoles scolaires pour pouvoir diviser le nombre d'élèves en classe en même temps par deux²⁸⁸. Les enfants syriens peuvent donc se rendre dans des écoles l'après-midi même s'ils n'ont pas de papiers concernant leur lieu de résidence légale²⁸⁹.

De nombreuses barrières complexifient l'accès à l'éducation. On peut citer le manque de place dans les écoles et les différences de programmes scolaires étudiés en cours, le transport, les coûts (uniforme, matériel...) et le statut d'enregistrement (présence illégale ou non)²⁹⁰.

²⁸⁶ Idem, p. 3.

²⁸⁷ Idem, p. 7.

²⁸⁸ KHAWAJA Bassam, « "Growing up without an education" Barriers to education for Syrian refugee children in Lebanon », New York: Human Right Watch, juillet 2016, p. 24.

²⁸⁹ Ibidem.

²⁹⁰ CONSTANT Louay, CULBERTSON Shelly, *Education of Syrian refugee children: Managing the crisis in Turkey, Lebanon and Jordan*, Santa Monica, CA: RAND Corporation, 2015, pp. 16-19.

Chapitre IV : Impacts sur la société libanaise

La présence de plus d'un million de réfugiés syriens se fait ressentir à la fois sur les institutions mais aussi chez la population libanaise. D'autant plus, que les années passent et que la situation en Syrie ne laisse pas présager la possibilité d'un retour proche pour toutes ces personnes déplacées. L'ensemble du pays de Cèdre subit dès lors non seulement des conséquences du conflit qui se déroulent à ses frontières mais également de la présence massive de cette population syrienne en son sein. Les dommages et impacts supportés par le Liban sont principalement d'ordre économique, social et sécuritaire.

1. Impacts économiques

Au sujet des conséquences économiques, on observe que de nombreux secteurs sont touchés. Il y a à la fois des impacts sur des secteurs primordiaux de l'économie mais également des contrecoups sur les services publics, des modifications sur le marché du travail, etc. Le premier facteur étudié concerne des impacts dans les domaines de l'immobilier, du tourisme et du secteur agricole.

1.1 Conséquences économiques sur l'immobilier, le tourisme et l'agriculture

Durant les six premiers mois de l'année 2011, le Liban a fait face aux conséquences négatives du conflit syrien dans le domaine de l'immobilier. En effet, à cause de l'insécurité qui règne en territoire syrien et qui se fait partiellement ressentir chez son voisin, les expatriés originaires du Moyen-Orient et travaillant au Liban évitent de se rendre à Beyrouth²⁹¹. Néanmoins, bien que les maisons et appartements trouvent plus difficilement de locataires ou de propriétaires au cours du premier semestre de 2011, rapidement, la situation s'inverse et de nouveaux acquéreurs se manifestent. En effet, même si les travailleurs étrangers se font plus rares, les réfugiés syriens commencent véritablement à s'amasser au Liban à la fin de l'année 2011 et ils ont besoin de logements²⁹². Or, malgré l'augmentation de la demande de logements liée à l'afflux de réfugiés, il s'agit principalement de personnes ayant de faibles revenus ou des rétributions moyennes. Dès lors, les réfugiés ont tendance à louer au lieu d'acheter. Il y a quand même dans cet afflux, quelques riches familles syriennes qui, elles, jouent

²⁹¹ ABDALLAH Charles, « Les mutations de l'économie libanaise sous l'impact de la crise syrienne », *Maghreb – Machrek*, 2013, vol. IV, n°218, p. 16.

²⁹² Ibidem.

un rôle essentiel dans le secteur de l'immobilier²⁹³. Elles comblent en partie le déficit causé par la diminution du nombre d'expatriés²⁹⁴. Les familles plus aisées ont tendance à s'installer à Beyrouth pour assurer leur sécurité et elles investissent leur liquidité dans des biens immobiliers qu'elles louent ou achètent²⁹⁵. On observe donc depuis le début de la crise syrienne, une flambée des prix dans le secteur de l'immobilier de la capitale²⁹⁶. Il n'y pas que les maisons et les appartements qui sont touchés dans ce secteur puisque même les hôtels subissent aussi les conséquences du conflit.

En effet, les beaux jours du tourisme libanais subissent le coup du sort. Non seulement les touristes se font moins nombreux mais c'est également le cas des voyageurs et des expatriés issus des pays du Golfe. Une diminution significative est enregistrée dans ce secteur avec une perte de près de 900 000 touristes entre 2011 et 2013 représentant dès lors une réduction de 50%²⁹⁷. Pourtant, le tourisme est un des secteurs clés de l'économie du pays.

Ce drastique ralentissement peut s'expliquer par le sentiment de peur qui petit à petit se développe chez les touristes selon lesquels le Liban ne serait plus un endroit tout à fait sûr à leurs yeux²⁹⁸. Les kidnappings, enlèvements et divers attentats qui ont eu lieu depuis 2011 peuvent en partie expliquer l'impression d'insécurité ressentie. D'autant plus que certains Etats du Golfe finissent par déconseiller le Liban comme destination touristique²⁹⁹. C'est notamment le cas pour l'Arabie Saoudite, le Qatar, les Emirats Arabes Unis et le Bahreïn. Le secteur hôtelier est par conséquent fortement ébranlé et les employés dans ce domaine ont des difficultés à garder leur emploi³⁰⁰. Si moins de touristes se pressent au Liban c'est également en raison des voies terrestres qui sont devenues moins sûres en raison, une fois de plus, du conflit syrien³⁰¹.

²⁹³ CORM Georges, « Le Liban et les retombées économiques des révoltes arabes », *Oriente Moderno*, 2014, vol. XCIV, n°2, p. 311.

²⁹⁴ Ibidem.

²⁹⁵ BUCCIANTI-BARAKAT Liliane, *op. cit.*, p. 263.

²⁹⁶ Ibidem.

²⁹⁷ *Lebanon: looking in times of crisis – taking stock of the present to urgently build sustainable options for the future*, *op. cit.*, p. 14.

²⁹⁸ SALEM Paul, *Can Lebanon survive the Syrian crisis?*, Beyrouth: Canergie Middle East Center, Décembre 2012, p. 11.

²⁹⁹ MASRI Sawsan, SROUR Illina, *Assessment of the impact of Syrian refugees in Lebanon and their employment profile*, Beyrouth: International Labour Organization: Regional office for the Arab States, 2013, p. 34.

³⁰⁰ Ibidem.

³⁰¹ Ibidem.

Le tourisme n'est pas le seul secteur touché par la problématique de l'insécurité et de l'impraticabilité de certaines routes. L'agriculture est elle aussi affectée. Celle-ci subit lourdement les conséquences du conflit sur plusieurs plans. Tout d'abord, tout comme le tourisme, l'insécurité des routes engendre une difficulté pour les exportations des produits agricoles³⁰². En effet, les biens destinés à l'exportation transitaient généralement par la Syrie. Plaque tournante du commerce, les routes syriennes représentent, à l'heure actuelle, un danger et, dès lors, le prix du transport a fortement augmenté³⁰³. La Syrie ne pouvait plus rester le centre des exportations des biens produits au Liban. Certains choisissent donc d'exporter via la voie maritime et cela génère également des frais supplémentaires³⁰⁴. Malgré le fait que l'ensemble des exportations soit touché par ce problème, les biens issus de l'agriculture sont plus fortement impactés. Ceux-ci représentent des biens avec une faible valeur ajoutée où la moindre augmentation telle que les primes de transports ou d'assurances se fait donc davantage ressentir sur ces produits³⁰⁵. Ce n'est pas l'unique raison expliquant la croissance des prix des produits issus de l'agriculture.

Le secteur agricole connaît une belle relance depuis la crise syrienne alors que ce secteur connaissait de graves difficultés depuis plusieurs décennies³⁰⁶. Cependant, les biens alimentaires connaissent une flambée des prix au sein du pays. L'explosion démographique des personnes vivant au Liban explique l'augmentation de la demande. Suivant la loi de l'offre et de la demande, il est logique que les prix connaissent une hausse importante. Ce phénomène est renforcé par le fait, qu'avant la crise syrienne, certains Libanais installés dans les zones frontalières allaient chercher leurs denrées en Syrie car elles y étaient vendues moins chères³⁰⁷. On peut donc voir que les biens de première nécessité connaissent une inflation importante. Cela engendre une difficulté pour les réfugiés syriens, ainsi que pour les populations libanaises les moins aisées pour subvenir à leurs besoins. De nombreux secteurs sont donc touchés, dont notamment ceux abordés, mais on peut aussi citer le secteur bancaire, véritable pilier de l'économie libanaise. À côté de tous ces domaines économiques, il est également

³⁰² SALEM Paul, *op. cit.*, p. 11.

³⁰³ MASRI Sawsan, SROUR Illina, *op. cit.*, p. 34.

³⁰⁴ SALEM Paul, *op. cit.*, p. 11.

³⁰⁵ ABDALLAH Charles, *op. cit.*, p. 16.

³⁰⁶ PICARD Elizabeth, *Liban-Syrie intimes étrangers. Un siècle d'interactions sociopolitiques*, Arles : Sindbad - Actes Sud, 2016, p. 324.

³⁰⁷ Ibidem, p. 23.

nécessaire de mentionner que les infrastructures publiques connaissent aussi de nombreux embarras suite aux afflux de réfugiés syriens.

1.2 Saturations des infrastructures publiques

Avant le début des troubles en Syrie, le Liban ne connaissait pas un développement économique harmonieux sur son territoire. On peut même diviser ce pays en deux parties sur base de ce critère. La région qui regroupe le plus d'activités économiques est bien évidemment la capitale ainsi que le Mont Liban, tandis que le reste du pays reste fort à l'écart du marché économique³⁰⁸. Il en est de même au sujet des infrastructures publiques. Les régions libanaises plus pauvres connaissent un manque, voire une absence de celles-ci et éprouvent en outre une carence de ressources³⁰⁹.

L'arrivée des réfugiés syriens qui s'installent sur l'ensemble du pays mais plus fortement dans les régions déjà vulnérables, telle que la Bekaa, accentue ce déséquilibre et fait ressentir plus nettement le manque de ressources. Que ce soit dans les écoles ou les hôpitaux, la venue de plus d'un million de réfugiés est génératrice de besoins en expansion. Ce sont dès lors les municipalités et les communautés qui subissent le poids le plus lourd d'une telle présence supplémentaire³¹⁰.

Les services publics tels que la gestion des déchets, l'électricité et l'eau potable sont plus fortement sollicités. Or, les réfugiés sont dispersés dans un très grand nombre de localités où certaines d'entre elles ne connaissent qu'un faible développement des services publics. Ceux-ci n'étaient déjà pas à même de répondre aux besoins des communautés libanaises³¹¹.

Malgré un déficit de plus en plus conséquent, les autorités libanaises ont été contraintes d'augmenter les dépenses gouvernementales afin d'être en mesure de répondre au manque encouru par leurs infrastructures et les services publics³¹². Néanmoins, le soutien étatique est loin de s'avérer suffisant. C'est pourquoi de nombreuses ONG et organisations internationales sont intervenues pour soutenir, à l'aide de capacités financières et humaines les actions du gouvernement. Il s'avère que malheureusement avec la durée du conflit, les dons pour soutenir le Liban sont de moins en moins

³⁰⁸ CORM Georges, « Le Liban et les retombées économiques des révoltes arabes », *op. cit.*, p. 312.

³⁰⁹ Ibidem.

³¹⁰ ABDALLAH Charles, *op. cit.*, p. 23.

³¹¹ MAKDISI Karim, *op. cit.*, p. 218.

³¹² MASRI Sawsan, SROUR Illina, *op. cit.*, p. 34.

importants. Cela peut s'expliquer par une certaine lassitude ressentie de la part des bailleurs qui ne voient pas la fin de cette crise humanitaire³¹³.

1.3 Concurrence sur le marché de l'emploi

Le Liban et la Syrie sont deux Etats fortement liés et cette relation s'exprime même dans le domaine de l'emploi. En effet, ils sont signataires d'un accord de coopération et de coordination économique et sociale depuis 1993³¹⁴. Pour rappel, lors de la signature de cet accord, le Liban n'était pas totalement souverain par rapport à la Syrie puisque des troupes armées syriennes étaient présentes au Liban. Grâce à cet accord, ces deux Etats ont concédé une importante liberté aux citoyens dans le secteur du travail. Les Syriens et les Libanais se voient attribuer la possibilité de travailler et dès lors de séjourner chez l'autre. Cet accord entérine la libre circulation des travailleurs et des marchandises³¹⁵. Il sera le premier d'une série d'accords économiques entre ces deux pays touchant à de nombreux secteurs tels que l'agriculture, l'eau, les investissements, etc.³¹⁶. C'est ainsi que via cette entente et cette liberté de circulation, il y avait déjà de nombreux Syriens présents au Liban avant le conflit et ceux-ci occupaient de nombreux emplois. Cependant, avec l'afflux massif de réfugiés, étant donné la politique des frontières ouvertes, les Syriens sont bien plus nombreux dans le monde du travail.

Si les répercussions sont si fortes, c'est parce que les réfugiés syriens veulent absolument travailler quelle que soit leur classe sociale. Durant les premiers mois de la crise, les familles plus aisées avaient de quoi subsister sans devoir travailler. Avec l'enlisement de la crise syrienne et la durabilité de la situation, nombreux sont ceux qui se lancent sur le marché de l'emploi : il y a un réel besoin pour les réfugiés de travailler³¹⁷. Les réfugiés enregistrés au UNHCR bénéficient d'une certaine aide afin d'être en mesure d'assurer leur survie mais cette contribution s'avère être largement insuffisante. Les autorités libanaises pour limiter l'afflux des réfugiés sur le marché du travail ont voulu en 2015 interdire l'accès à l'emploi pour les réfugiés enregistrés au UNHCR. Cependant, ils ont remplacé l'interdiction de travailler par une obligation à

³¹³ DIONIGI Filippo, *op. cit.*, p. 17.

³¹⁴ MASRI Sawsan, SROUR Illina, *op. cit.*, p. 15.

³¹⁵ FERNAINI Carine, « Bilan des relations économiques libano-syriennes », *Le Commerce du Levant*, Février 2010, p. 30.

³¹⁶ *Ibidem*.

³¹⁷ ABDALLAH Charles, *op. cit.*, p. 22.

respecter les lois libanaises³¹⁸. Il n'y a donc aucune limitation au marché du travail pour les Syriens contrairement à ce qui avait été décidé pour les réfugiés palestiniens qui, eux, font face à plus de réglementations³¹⁹.

Les Syriens ont dès lors fortement gonflé la main d'œuvre disponible sur le marché de l'emploi au Liban. Selon une étude menée par l'Organisation internationale du travail, près de la moitié des réfugiés interviewés sont actifs sur le marché du travail³²⁰. En sachant que pour une très grosse majorité d'entre eux, ils travaillaient dans leur pays avant de prendre la fuite et que par conséquent seulement très peu d'entre eux faisaient déjà partie de la main-d'œuvre présente au Liban³²¹. Ceci explique que cette arrivée est d'autant plus massive et s'est fait davantage ressentir. La concurrence s'installe entre les Libanais et les Syriens. Chercher du travail est devenu plus difficile vu la pression qui s'est mise en place. Il est évident que cette augmentation de main d'œuvre a des répercussions importantes.

En effet, le premier impact à souligner est une augmentation du chômage au sein de la société libanaise³²². Bien que tous les réfugiés n'aient pas un travail, on observe que de plus en plus de Libanais ont du mal à trouver un emploi. En effet, le taux de chômage au Liban aurait doublé depuis le début de la crise³²³. Celui-ci toucherait dès lors près d'un Libanais sur cinq³²⁴. C'est ainsi que Kamal Hamdan, un économiste, estime que le chômage serait passé de 11% à 18% voire 20% en quatre années³²⁵. Petit à petit, les employeurs ont tendance à engager des réfugiés au détriment des Libanais³²⁶. Cette concurrence provoque des conséquences sociales importantes expliquées ultérieurement.

Le deuxième impact perceptible est la baisse des salaires. Les employeurs ont tendance à engager des réfugiés syriens parce que nombreux d'entre eux sont prêts à tout pour

³¹⁸ YAMMINE Léa, *op. cit.*, p. 11.

³¹⁹ ELSAYED-ALI Sherif, « Réfugiés palestiniens au Liban », Oxford : *Forced migration review*, p. 14.

³²⁰ MASRI Sawsan, SROUR Illina, *op. cit.*, p.22.

³²¹ *Idem*, p. 23.

³²² LONGUENESSE Elisabeth, *op. cit.*, p. 10.

³²³ *Lebanon crisis response plan 2015-2016*, New-York: Nations-Unies, décembre 2014, p. 9.

³²⁴ CHERRI Zeinab, GONZALEZ Pedro, DELGADO Rafael, « The Lebanese-Syrian crisis: impact of influx of Syrian refugees to an already weak state », *Risk Management and Healthcare policy*, 2016, n°9, p. 169.

³²⁵ AL-ATTAR Sahar, « Quatre ans après le soulèvement en Syrie, le chômage explose et les inégalités se creusent », *L'orient-le-Jour*, 16 Mars 2015.

³²⁶ THIBOS Cameron, *One Million Syrians in Lebanon: a milestone quickly passed*, *op. cit.*, p. 4.

travailler et cela même pour un salaire très bas accompagné de conditions de travail difficiles et pénibles³²⁷. Par conséquent, en acceptant ces salaires bas et ces conditions indécentes, les réfugiés ont engendré malgré eux une baisse des salaires³²⁸. Les réfugiés sont même prêts à travailler de plus longues heures³²⁹. En outre, les réfugiés acceptent malheureusement – car ils n'ont pas beaucoup d'autres possibilités – de travailler sans de véritables protections juridiques. Ils en arrivent même à accepter d'être engagés à la journée et de prêter sans contrat³³⁰. Il est plus bénéfique pour les employeurs d'engager de la main d'œuvre syrienne ne réclamant qu'aux alentours de 6 dollars la journée alors que les ouvriers libanais leur coûtent plus du double, entre 15 et 20 dollars³³¹.

Les principaux secteurs touchés par cet afflux massif de nouveaux travailleurs syriens semblent en réalité être les domaines dans lesquels des Syriens travaillaient avant la crise dans leur pays³³². On les retrouve dans l'agriculture, les services domestiques et la construction³³³. Les réfugiés cherchent donc à travailler dans des domaines à faible qualification, secteur dans lesquels il leur est plus facile de trouver un poste. Le travail informel est également bousculé par ces changements démographiques. Celui-ci représente près de 56% des emplois au Liban³³⁴. Alors que ce secteur informel occupe une place très importante dans l'économie libanaise, la balance entre le travail formel et informel est encore plus accentuée³³⁵. En effet, nombreux sont les Syriens qui commencent à développer des petites activités dans le secteur informel et commencent ainsi concurrencer les Libanais en tenant les mêmes commerces mais en proposant des prix moindres³³⁶.

On peut donc voir que le marché du travail a été fortement affecté par l'arrivée des réfugiés syriens. Celle-ci a engendré une abondance de main-d'œuvre bon marché qui

³²⁷ *Survey on the livelihood of Syrian refugees in Lebanon*, Beyrouth: Beirut Research and Innovation Center (BRIC), novembre 2013, p. 40.

³²⁸ MASRI Sawsan, SROUR Illina, *op. cit.*, p. 36.

³²⁹ BOBSEINE Haley, *op. cit.*, p. 24.

³³⁰ *Survey on the livelihood of Syrian refugees in Lebanon*, *op. cit.*, p. 40.

³³¹ *Ibidem*.

³³² MASRI Sawsan, SROUR Illina, *op. cit.*, p. 25.

³³³ *Ibidem*.

³³⁴ CHERRI Zeinab, GONZALEZ Pedro, DELGADO Rafael, *op. cit.*, p. 169.

³³⁵ HARIRI Nizar, « Le désengagement de l'Etat libanais face à l'urgence de la crise syrienne », *Géosphères, Annales de Géographie*, 2013, vol. XXXIII-XXXIV, p. 95.

³³⁶ ABDALLAH Charles, *op. cit.*, p. 22.

a, à son tour, produit des effets négatifs tels que la baisse des salaires et l'augmentation du chômage.

1.4 Evolution économique globale du Liban

D'une manière générale, on peut voir, comme l'indique Elisabeth Longuenesse que « *l'économie libanaise vit presque entièrement à l'heure de la crise syrienne* »³³⁷. Celle-ci a provoqué des répercussions importantes sur l'économie du pays de Cèdre. Bien que certains points positifs méritent d'être cités, ce sont principalement des impacts négatifs qui ont lieu. Concernant les éléments favorables, on peut notamment évoquer l'enrichissement des propriétaires terriens grâce à l'expansion de la demande de logements et des entrepreneurs grâce à l'augmentation de la main-d'œuvre bon marché³³⁸. Les autres personnes qui ont tendance à s'enrichir sont notamment les contrebandiers basés près de la frontière syrienne³³⁹. En effet, la guerre en Syrie leur est profitable pour écouler toute une série de produits et d'armes. En parallèle de la contrebande, on observe également au Liban que la corruption, que ce soit dans le distribution de l'aide humanitaire ou dans les services publics, est fortement élevée³⁴⁰. La situation économique du Liban n'est pas aussi catastrophique qu'elle peut paraître. En effet, grâce à l'économie informelle qui a su tirer de grands bénéfices d'une nouvelle population vulnérable prête à tout pour travailler, les impacts ont pu être amoindris vu l'importance que représente le secteur informel dans l'économie libanaise. En outre, le gouvernement n'a pas énormément dépensé pour venir en aide aux réfugiés vu que ce sont principalement le fait des associations³⁴¹. D'autant plus, que le gouvernement a également reçu des fonds pour notamment ses services de sécurité dans le cadre des fonds accordés pour répondre à la crise syrienne³⁴².

Bien que certains aient trouvé dans cette crise humanitaire, une source d'enrichissement, on peut voir que le développement connu par le Liban est loin d'être égalitaire et harmonieux³⁴³. On observe une augmentation de la pauvreté significative. Si celle-ci s'est aggravée, cela est notamment dû au fait que les régions les plus

³³⁷ LONGUENESSE Elisabeth, *op. cit.*, p. 18.

³³⁸ ABDALLAH Charles, *op. cit.*, p. 21.

³³⁹ LONGUENESSE Elisabeth, *op. cit.*, p. 18.

³⁴⁰ MAKDISI Karim, *op. cit.*, p. 221.

³⁴¹ Elena Aoun, entretien, *op. cit.*

³⁴² Ibidem.

³⁴³ ABDALLAH Charles, *op. cit.*, p. 22.

appauvries du Liban sont également les endroits qui accueillent le plus de réfugiés³⁴⁴. Par conséquent, l'arrivée d'une nouvelle population vulnérable dans un lieu où les infrastructures et les services publics sont déjà insuffisants, fragilise davantage les communautés locales. Le conflit syrien et la présence des réfugiés provoquent une accumulation de plus en plus importante de Libanais qui basculent sous le seuil de pauvreté. 170 000 Libanais se sont ajoutés aux personnes vivant sous le seuil de pauvreté au Liban depuis 2011³⁴⁵. Près de 336 000 individus vivent actuellement au Liban dans une extrême pauvreté avec moins de 2,4 dollars par jour³⁴⁶.

En plus d'engendrer une proportion de plus en plus importante de Libanais vivant sous le seuil de pauvreté, la crise syrienne a provoqué un ralentissement économique plus que notable. Comme cela a été abordé, le tourisme, le secteur bancaire, l'agriculture mais aussi les investissements connaissent une période assez difficile. Selon une estimation de la Banque mondiale, en 2013, le coût de la crise syrienne pour le Liban serait estimé à plus de 2,5 milliards de dollars³⁴⁷. Ce coût est dû au ralentissement économique combiné à la nécessité d'augmenter les dépenses publiques vu le décuplement des besoins. Cette situation économique a de nombreuses répercussions dans la sphère sociale. L'incroyable résilience économique du Liban qui s'est plusieurs fois illustrée par le passé montre actuellement ses limites.

2. Impacts sociaux

Bien que les impacts sociaux soient difficilement analysables après une si courte période, on observe néanmoins que la présence de réfugiés syriens occasionne des changements sociaux. On aborde dès lors dans cette section les ressentiments de la part des communautés locales à l'égard des réfugiés, le bouleversement démographique ainsi que la représentation des réfugiés au regard de la société libanaise.

2.1 Naissance d'un ressentiment à l'égard des réfugiés syriens

Il est vrai qu'aux premiers mois de la crise, on assiste à un élan de solidarité vraiment considérable au sein de la population libanaise. La société civile par son dynamisme, a accueilli, hébergé et aidé les réfugiés syriens³⁴⁸. Néanmoins, la crise syrienne a

³⁴⁴ LONGUENESSE Elisabeth, *op. cit.*, p. 11.

³⁴⁵ CHERRI Zeinab, GONZALEZ Pedro, DELGADO Rafael, *op. cit.*, p. 169.

³⁴⁶ *Lebanon crisis response plan 2015-2016*, *op. cit.*, p. 6.

³⁴⁷ MAALOUF MONNEAU May, *op. cit.*, p. 72.

³⁴⁸ LONGUENESSE Elisabeth, *op. cit.*, p. 11.

commencé rapidement à montrer qu'aucune solution supportable ne serait vite trouvée permettant le retour des réfugiés. Par conséquent, la solidarité s'est petit à petit étiolée pour laisser place à une toute autre attitude à l'égard des Syriens présents au Liban. Il est évident que les Libanais n'ont pas les mêmes positions envers les réfugiés. Cependant, on peut constater que la durée de cette crise humanitaire provoque un certain ressentiment à l'égard des réfugiés.

Cette rancœur trouve notamment sa source dans les conséquences économiques subies par le Liban. En effet, les Libanais estiment qu'ils supportent le poids de la guerre en Syrie via la présence des réfugiés. Ce ressentiment est né suite à la saturation des infrastructures et des services publics³⁴⁹. Une compétition se crée pour l'accès à ces ressources. C'est ainsi que d'importantes manifestations pour dénoncer ce problème ont eu lieu. En effet, les grèves dans le milieu éducatif, de la santé publique sont nombreuses³⁵⁰. La saturation des services publics n'est pas la seule à provoquer un ressentiment à l'égard des réfugiés, il en est de même pour l'emploi. Vu la création de la concurrence sur le marché du travail, les Libanais ont le sentiment que les réfugiés syriens réduisent leurs opportunités à trouver un travail³⁵¹. On observe de plus en plus de tensions entre les communautés syriennes et libanaises³⁵². Ce ressentiment est accentué par les aides humanitaires qui sont adressées aux réfugiés.

En effet, les réfugiés syriens enregistrés auprès du UNHCR bénéficient d'une aide que ce soit sur le plan alimentaire, éducatif ou autre. En outre, de nombreuses ONG internationales centralisent toutes leurs actions vers le public qu'elles ont estimé comme étant le plus vulnérable, à savoir les réfugiés syriens. Cependant, depuis le début de la crise, de nombreux foyers libanais vivent désormais, eux aussi, sous le seuil de pauvreté. Or, la majorité de l'aide humanitaire ne leur est pas destinée. Certains Libanais ont développé le sentiment de ne pas être logés à la même enseigne. Une certaine indignation se fait ressentir chez les Libanais qui comparent leur situation à celles des réfugiés³⁵³. Un sondage national réalisé en 2013 auprès des communautés libanaises a révélé que près de la moitié des répondants estiment que les réfugiés

³⁴⁹ DIONIGI Filippo, *op. cit.*, p. 6.

³⁵⁰ MAALOUF MONNEAU May, *op. cit.*, pp. 72-73.

³⁵¹ BUCCIANI-BARAKAT Liliane, *op. cit.*, p. 268.

³⁵² THIBOS Cameron, *One Million Syrians in Lebanon: a milestone quickly passed*, *op. cit.*, p. 4.

³⁵³ MEIER Daniel, « Réfugiés de Syrie et tensions Sunnito-chiites. Le Liban entre défis et périls », *Maghreb - Machrek*, 2013, vol. IV, n°218, p. 43.

bénéficient d'un soutien financier qui n'est pas équitable vis-à-vis de leur propre situation³⁵⁴.

En outre, il y a la peur que leur présence ne s'éternise, comme ce fût le cas pour les réfugiés palestiniens. Il s'est développé dès lors une méfiance à l'égard des Syriens³⁵⁵. Cette peur prend également racine dans les événements passés et plus précisément dans la présence syrienne lors de la guerre civile libanaise³⁵⁶. Les Libanais gardent en mémoire certains drames du passé qu'ils ont tendance à associer aux ressortissants syriens en général. Comme Daniel Meier l'écrit : « *Cette mémoire souvent à fleur de peau est celle des humiliations subies, des mauvais traitements et plus largement de l'arbitraire des agents syriens au Liban. Le régime Assad en ressort largement terni et les citoyens syriens sont trop souvent suspectés d'avoir au mieux été complices passifs de ces méthodes et de cette politique de la peur.*³⁵⁷ » On peut donc voir qu'un certain ressentiment a émergé vis-à-vis des réfugiés syriens. Ce sentiment s'exprime d'autant plus face à l'afflux de plus en plus nombreux des Syriens venant chercher refuge au Liban. En engendrant une augmentation significative de la population vivant au Liban, on peut dès lors s'attendre à ce que ce changement démographique porte en lui aussi des impacts sociaux, vecteurs d'instabilité.

2.2 Bouleversement démographique : vecteur de tensions communautaires

Le million de réfugiés syriens enregistrés auprès du UNHCR au Liban est dépassé dès avril 2014, dans un pays qui ne comptait en 2011 que 4,5 millions d'habitants³⁵⁸. En 2015, le Liban regroupe une population estimée à 5,8 millions de personnes³⁵⁹. Le pays de Cèdre connaît un véritable choc démographique avec une augmentation de plus de 20% de sa population en seulement quatre ans. Cette croissance en outre, ne tient compte que des réfugiés enregistrés auprès du UNHCR alors qu'il existe de nombreux Syriens établis au Liban qui n'ont pas rempli les démarches auprès de l'agence onusienne.

³⁵⁴ CHERRI Zeinab, GONZALEZ Pedro, DELGADO Rafael, *op. cit.*, p. 169.

³⁵⁵ BUCCIANTI-BARAKAT Liliane, *op. cit.*, p. 263.

³⁵⁶ MEIER Daniel, « Réfugiés de Syrie et tensions Sunnito-chiïtes. Le Liban entre défis et périls », *op. cit.*, p. 43.

³⁵⁷ Ibidem.

³⁵⁸ *Population au Liban*, Washington : Banque mondiale, <http://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SP.POP.TOTL?locations=LB>, consulté le 04 juin 2017.

³⁵⁹ Ibidem.

Il est plus que logique que cet accroissement soudain engendre une densité de population plus considérable. C'est ainsi que la densité au Liban est passée, en l'espace de seulement quelques années, de 400 à 520 habitants au kilomètre carré³⁶⁰. Par conséquent, on observe une concentration urbaine de plus en plus significative. La densification est particulièrement visible dans la vallée de la Bekaa où les réfugiés se sont implantés en masse à tel point qu'on estime que pour deux résidents libanais dans cette région on y ajoute un réfugié syrien³⁶¹. Dans certaines localités, les réfugiés syriens dépassent même le nombre de Libanais³⁶². Cette fulgurante croissance démographique est à l'origine de la saturation des infrastructures publiques même si avant la crise syrienne, l'Etat montrait déjà des signes importants de défaillance dans ce domaine. L'ensemble du territoire libanais est confronté à cette vague démographique puisque les réfugiés syriens se sont dispersés³⁶³. Cette croissance démographique fulgurante a engendré une augmentation de la proportion de la population libanaise vivant sous le seuil de pauvreté et ayant plus de difficulté à bénéficier des infrastructures de soin et d'éducation³⁶⁴. Il n'y a pas que l'accès aux ressources publiques qui est au centre de cet enjeu démographique, il y a également tout un facteur communautaire.

En effet, le Liban ne regroupe pas une population homogène d'un point de vue religieux. On ne compte pas moins de dix-huit communautés religieuses différentes³⁶⁵. Or, il se trouve que la stabilité interne du Liban a été assurée par son système peu commun : le confessionnalisme. Il s'agit d'un modèle politique appliqué généralement dans des sociétés présentant un caractère pluriel notable³⁶⁶. Étant donné qu'un « poids politique » a été attribué à chacune de ces communautés sur base de leur proportion démographique au sein du Liban, l'arrivée des Syriens inquiète certaines d'entre elles. Bien que les réfugiés n'aient pas de droits politiques au sein du Liban, il n'empêche qu'ils sont vus comme un facteur d'instabilité et pouvant renverser les équilibres démographiques établis pour le système politique. Étant en très grande majorité, de

³⁶⁰ CHERRI Zeinab, GONZALEZ Pedro, DELGADO Rafael, *op. cit.*, p. 168.

³⁶¹ BOUCHE N., MOHIEDDIN M., *Tracking and tackling impacts on sustainable human development in neighboring countries: Insights from Lebanon and Jordan*, New York: United Nations Development Program (UNDP), avril 2015, p.3.

³⁶² Ibidem.

³⁶³ Idem, p. 31.

³⁶⁴ CORM Georges, « Le Liban et les retombées économiques des révoltes arabes », *op. cit.*, p. 315.

³⁶⁵ MAALOUF MONNEAU May, *op. cit.*, p. 78.

³⁶⁶ Ibidem.

confession sunnite, les réfugiés syriens sont perçus par les autres communautés comme une source pouvant gonfler la proportion de Sunnites au sein du Liban qui est à l'heure actuelle le troisième groupe confessionnel³⁶⁷. Les autres communautés telles que les chrétiens ou les Chiites pourraient développer l'impression de subir une certaine marginalisation³⁶⁸.

Les réfugiés représentent une crainte concernant les déséquilibres démographiques que leur nombre provoque via leur arrivée sur le territoire libanais. La peur est ressentie par rapport non seulement à l'équilibre entre les chrétiens et les musulmans mais également à celui entre les Sunnites et les Chiites³⁶⁹. La présence massive des réfugiés pourrait devenir la poudrière de confrontations communautaires. Celles-ci sont d'autant plus envisageables vu le manque de cohésion nationale au Liban avant même le début de la crise syrienne³⁷⁰. L'entente intercommunautaire représente une véritable carence dans la société libanaise et est supplantée par la forte appartenance aux communautés religieuses. Par conséquent, depuis la crise, cette tendance à se regrouper selon les clivages communautaires est de plus en plus visible. C'est un impact qu'il est nécessaire de prendre en compte et qui peut engendrer une polarisation de plus en plus importante de la société syrienne.

2.3 Image du réfugié syrien au sein de la société libanaise

On peut donc voir que l'arrivée des réfugiés syriens a engendré un bouleversement démographique, lui-même étant la source de conséquences sociales inéluctables. Dans une perspective sociale, l'image du réfugié syrien a été perçue comme étant la raison d'une augmentation de la pauvreté aux yeux de la société libanaise. En effet, en arrivant aussi nombreux, ceux-ci ont provoqué des changements importants pour les Libanais sur le marché du travail mais également concernant la complexification d'un accès aux ressources publiques. On peut souligner une importante démonstration de solidarité de la part des communautés hôtes qui ont aidé les réfugiés au début de la crise. Néanmoins, pour ne pas faciliter les choses, les Syriens ont par ailleurs remué avec eux, involontairement, les traces du passé faisant resurgir dans certaines mémoires libanaises de douloureux souvenirs de l'occupation syrienne. Certaines

³⁶⁷ THIBOS Cameron, *One Million Syrians in Lebanon: a milestone quickly passed*, *op. cit.*, p. 5.

³⁶⁸ DI PERI Rosita, *op. cit.*, p. 278.

³⁶⁹ CORM Georges, « Le Liban et les retombées économiques des révoltes arabes », *op. cit.*, p. 315.

³⁷⁰ BOUCHE N., MOHIEDDIN M., *op. cit.*, p. 12.

communautés ont par ailleurs tendance à associer les réfugiés à leurs propres tragédies vécues lors de leur présence militaire syrienne et à les soupçonner de complicité pour ces événements passés³⁷¹.

Enfin, dans quelques cas, certaines différences culturelles dans ces sociétés pourtant très proches ont été facteur de tension³⁷². En effet, les Syriens sont vus comme étant plus conservateurs que leurs voisins libanais. Cela est dû à une proportion plus importante de réfugiés syriens venant d'un milieu rural, milieu souvent moins libéral que celui des villes³⁷³. Tous ces différents éléments expliquent la difficulté que les réfugiés ont à s'intégrer dans le paysage libanais et cela d'autant plus que certains médias du pays de Cèdre n'aident pas à améliorer l'image véhiculée par cette population³⁷⁴. Tous ces facteurs réunis engendrent une stigmatisation du réfugié syrien qui a parfois tendance à être vu comme un bouc émissaire³⁷⁵. Un tel phénomène existe au Liban car celui-ci fait face à des répercussions sécuritaires de plus en plus considérables. Il est cependant pertinent de noter qu'une attitude xénophobe à l'égard des syriens n'est pas forcément incompatible avec des gestes d'accueil de la part de la population libanaise³⁷⁶.

3. Impacts sécuritaires

3.1 La porosité des frontières

Bien que ce ne soit pas directement dû à la présence des réfugiés, un impact sécuritaire qui s'est fait particulièrement ressentir dès le début de la crise syrienne concerne les frontières. Le Liban partage pas moins de 375 kilomètres de frontière avec la Syrie³⁷⁷. Cette délimitation est assez floue et cela résulte des relations ambiguës entretenues par ces deux pays par le passé³⁷⁸. La frontière représente une zone particulièrement vulnérable étant donné sa porosité importante³⁷⁹. Sa perméabilité est due à sa

³⁷¹ MEIER Daniel, « Réfugiés de Syrie et tensions Sunnito-chiites. Le Liban entre défis et périls », *op. cit.*, p. 43.

³⁷² BELHAJ Ferid, Le BORGNE Eric, et alii, *Lebanon: Economic and social impact assessment of the Syrian conflict*, Washington : Banque mondiale, 2013, p. 101.

³⁷³ Ibidem.

³⁷⁴ Idem, p. 103

³⁷⁵ BUCCIANTI-BARAKAT Liliane, *op. cit.*, p. 269.

³⁷⁶ Vincent GEISSER, entretien, *op. cit.*

³⁷⁷ Idem, p. 263.

³⁷⁸ MEIER Daniel, « Réfugiés de Syrie et tensions Sunnito-chiites. Le Liban entre défis et périls », *op. cit.*, p. 47.

³⁷⁹ BUCCIANTI-BARAKAT Liliane, *op. cit.*, p. 263.

composition montagnaise, ce qui engendre des difficultés pour en surveiller l'entièreté.

Depuis le déclenchement du conflit syrien, la zone frontalière connaît des problèmes de sécurité assez significatifs. Certains groupes djihadistes syriens se sont installés près du Liban et suscitent de l'insécurité³⁸⁰. Les régions libanaises principalement touchées par cette augmentation de l'insécurité sont le Nord du pays et la vallée de la Bekaa³⁸¹.

La frontière entre la Syrie et le Liban représente une zone où des affrontements ont eu lieu³⁸². C'est d'ailleurs sur cette base, que les miliciens du Hezbollah sont intervenus dans le conflit syrien³⁸³. En effet, afin de justifier leur éviction dans ce conflit, ils ont mentionné le besoin d'assurer la défense des villages frontaliers³⁸⁴. En plus des affrontements, il est important de rappeler que la contrebande d'armes s'est implantée dans cette zone tampon, augmentant encore d'un cran l'insécurité qui règne dans la région³⁸⁵.

Il y a une prise de conscience concernant la nécessité d'assurer la sécurité de ses frontières, si les autorités libanaises désirent garder le pays le plus possible à l'écart des troubles. Il est impératif qu'elles affirment leur souveraineté sur le territoire et en particulier sur les frontières. C'est ainsi qu'en février 2014, certains postes frontaliers non-officiels ont été fermés³⁸⁶. Ces dix-huit endroits avaient été tolérés jusque-là par les autorités libanaises, cependant par souci de sécurité, elles ont préféré les fermer³⁸⁷. En outre, durant l'été de la même année, le ministère de l'Intérieur avait entamé une surveillance plus importante des passages de frontières³⁸⁸. C'est également en lien avec cette politique de sécurité que le nouveau système des visas a été mis en place afin de pouvoir mieux surveiller non seulement les entrées mais également les sorties du territoire³⁸⁹. Le réfugié est apparenté à un « ennemi sécuritaire » aux yeux du

³⁸⁰ MAKDISI Karim, *op. cit.*, p. 217.

³⁸¹ CORM Georges, « Le Liban et les retombées économiques des révoltes arabes », *op. cit.*, p. 304.

³⁸² BERTHELOT Pierre, *op. cit.*, p. 29.

³⁸³ TROMBETTA Lorenzo, *op. cit.*, p. 326.

³⁸⁴ Ibidem.

³⁸⁵ MEIER Daniel, « Lebanon: The refugee issue and the threat of a sectarian confrontation », *op. cit.*, p. 388.

³⁸⁶ JANMYR Maja, *op. cit.*, p.8.

³⁸⁷ Ibidem.

³⁸⁸³⁸⁸ DIONIGI Filippo, *op. cit.*, p. 13.

³⁸⁹ DOT-POUILLARD Nicolas, PESQUET Jean-Baptiste, *op. cit.*, p. 63.

gouvernement libanais selon Nicolas Dot-Pouillard et Jean-Baptiste Pesquet³⁹⁰. Pour garantir la stabilité interne du pays et éviter une propagation du conflit syrien sur le territoire libanais, un meilleur contrôle des frontières devient l'enjeu majeur auquel doit se concentrer le gouvernement libanais mais également la communauté internationale³⁹¹. Bien que la sûreté des frontières représente un défi considérable pour les autorités, il est également nécessaire de se préoccuper des tensions qui se sont transformées en troubles épisodiques au sein même du territoire.

3.2 Tensions internes et mécanismes d'adaptations

À l'heure actuelle, le Liban a pu éviter une propagation générale du conflit syrien sur son territoire mais il n'empêche que des troubles apparaissent. C'est ainsi qu'en 2012, plusieurs heurts ont eu lieu à Tripoli entre des Sunnites et des Chiites³⁹². La présence des réfugiés syriens au Liban ainsi que le clivage chiite et sunnite représentent un désaccord important qui peut engendrer une montée de violence au Liban³⁹³. Ailleurs, dans certaines régions habitées principalement par des communautés chiites, des réfugiés de confession sunnite ont été accueillis et malgré que la situation soit restée assez calme, les tensions commencent à s'exacerber avec le temps³⁹⁴.

Bien qu'une très grande majorité des réfugiés syriens soient des civils fuyant la violence de leur région, un petit nombre d'entre eux sont impliqués dans le conflit syrien et restent dans le Nord du Liban pour rejoindre les rebelles³⁹⁵. Même si ceux-ci ne représentent qu'un minuscule pourcentage du nombre de réfugiés, ils peuvent représenter un trouble inquiétant au regard des autorités libanaises. En effet, celles-ci n'oublient pas les événements du passé et en particulier celui de la présence des réfugiés palestiniens qui avaient aggravé les troubles internes provoquant en partie la guerre civile de 1975. Selon Charles Abdallah, économiste libanais : « *les autorités libanaises ont confirmé que l'afflux de ces réfugiés s'est accompagné d'une augmentation de la présence au Liban d'éléments armés de la rébellion syrienne. Dans une déclaration datée du 27 février 2013, le ministre de l'Intérieur a même confirmé*

³⁹⁰ Ibidem.

³⁹¹ BERTHELOT Pierre, *op. cit.*, p. 29.

³⁹² MEIER Daniel, « Lebanon: The refugee issue and the threat of a sectarian confrontation », *op. cit.*, p. 392.

³⁹³ MEIER Daniel, « Réfugiés de Syrie et tensions Sunnito-chiites. Le Liban entre défis et périls », *op. cit.*, p.60.

³⁹⁴ SALEM Paul, *op. cit.*, p. 8.

³⁹⁵ Ibidem.

que des camps d'entraînement militaire de la rébellion existaient déjà à l'intérieur du territoire libanais. Il est donc à craindre que les tensions économiques et sociales ne dégénèrent un jour en conflits armés »³⁹⁶.

Des séries d'attaques, de kidnappings, d'arrestations se sont produits depuis l'arrivée des réfugiés syriens. Cela a amené certains Libanais à associer cette montée de violence à la présence des réfugiés. Pas moins de 29 attentats à la bombe ont eu lieu entre octobre 2012 et novembre 2015 tuant plus de 200 personnes³⁹⁷. Un sondage national réalisé en 2013 a montré que la moitié des répondants ont estimé que les réfugiés syriens représentent une menace pour la sécurité et la stabilité interne³⁹⁸. Il faut savoir que la criminalité est en hausse depuis l'arrivée des réfugiés sur le territoire³⁹⁹. Cet accroissement, bien que cohérent vu l'explosion démographique, est à nouveau source de ressentiment de la part des communautés libanaises à l'égard des Syriens.

Face à ce développement de la criminalité, les villes et certains citoyens ont adopté des mécanismes. C'est ainsi que plusieurs municipalités ont décidé d'établir des couvre-feux discriminatoires puisque ceux-ci ne s'appliquent qu'aux « travailleurs étrangers »⁴⁰⁰. Ceux-ci ont pour but de restreindre les montées de violence, les vols et autres actes criminels⁴⁰¹. Les villes tolèrent, voire encouragent, la formation de petits groupes libanais d'autodéfense réalisant des patrouilles le soir pour assurer la protection des habitants⁴⁰². La sécurité dans sa dimension totale, que ce soit au niveau des communautés, des villes, des frontières, ou du Liban tout entier, représente assurément un des plus grands défis pour ce pays si celui-ci veut éviter une contagion trop profonde du conflit syrien.

³⁹⁶ ABDALLAH Charles, *op. cit.*, pp. 23-24.

³⁹⁷ CHERRI Zeinab, GONZALEZ Pedro, DELGADO Rafael, *op. cit.*, p. 170.

³⁹⁸ Idem, p. 169.

³⁹⁹ ABDALLAH Charles, *op. cit.*, p. 22.

⁴⁰⁰ DOT-POUILLARD Nicolas, PESQUET Jean-Baptiste, *op. cit.*, p. 63.

⁴⁰¹ BUCCIANTI-BARAKAT Liliane, *op. cit.*, p. 269.

⁴⁰² Ibidem.

Conclusion

Cette recherche arrive à son terme et il est pertinent d'en tirer une conclusion générale. Pour ce faire, un retour rapide sur chaque section développée sera réalisé avec comme objectif de fournir une réponse aux hypothèses avancées dans le cadre d'analyse. Avant de débiter, il est approprié de se remémorer la problématique avec exactitude. La question de recherche était donc la suivante : « *Quelle est la prise en charge des réfugiés syriens et quel est l'impact de leur présence au Liban entre 2011 et 2015 ?* ». Cinq hypothèses ont dès lors été envisagées et chacune d'entre elles s'est focalisée sur un facteur relatif à cette thématique.

La première partie a servi d'assise historique à la recherche et il est approprié de relever certains de ses éléments. Tout d'abord, les relations libano-syriennes avant la crise ont été fortement entremêlées, que ce soit durant la guerre civile libanaise, ou même après avec la présence militaire. Le conflit syrien a engendré une nouvelle présence syrienne au Liban, celle des réfugiés. Alors que ceux-ci sont pour une très grande majorité des civils, leur installation au Liban fait référence dans les mémoires libanaises à l'occupation militaire syrienne⁴⁰³.

Les réfugiés palestiniens ont également un impact dans la gestion de la crise humanitaire actuelle. Vivant au Liban depuis maintenant presque septante ans pour les premiers arrivés, jamais les autorités n'avaient envisagé une installation pour une si longue période. L'implantation de nombreux réfugiés s'apparente à une « greffe étrangère » aux yeux des Libanais au fur et mesure que leur présence s'éternise⁴⁰⁴. D'autant plus qu'un autre élément est à prendre en compte. Les Palestiniens établis au Liban formaient dans certaines régions des entités fonctionnant de manière totalement indépendante vis-à-vis des autorités libanaises.

On peut donc voir que la première hypothèse émise, à savoir – que les événements relatifs à la crise des réfugiés palestiniens ont eu des conséquences sur la manière de gérer la crise actuelle – semble se vérifier. En effet, les souvenirs vifs du passé

⁴⁰³ MEIER Daniel, « Réfugiés de Syrie et tensions Sunnito-chiites. Le Liban entre défis et périls », *op. cit.*, p. 43.

⁴⁰⁴ GEISSER Vincent, *op. cit.*, p. 75.

combinés au fait que les réfugiés soient originaires de Syrie ont eu un impact considérable dans la façon dont cette crise a été gérée.

La deuxième section de ce travail s'est attardée dans un premier temps sur le cadre juridique. On observe un certain « vide juridique » concernant les réfugiés au Liban. N'étant pas signataire de la convention de Genève, le Liban a souvent affirmé qu'il n'était pas un pays d'accueil. Cependant, au vu du contexte actuel, avec plus d'un million de réfugiés syriens, les autorités ont été dans l'obligation d'adopter de nouvelles mesures pour éviter d'être encore plus dépassées par la situation. C'est ainsi que dès 2015, le Liban est passé d'une politique de frontière ouverte envers les Syriens à une politique stricte de visas⁴⁰⁵. Cette dernière a fortement restreint l'entrée sur le territoire libanais. Traverser les frontières est une étape, mais il est également nécessaire pour les Syriens de veiller au bon renouvellement de leur permis de séjour. Ce dernier point est particulièrement problématique et on observe au cours du temps une recrudescence importante de la présence illégale des réfugiés syriens.

Ils sont de plus en plus nombreux à ne pas être en mesure de renouveler l'ensemble des permis de résidence. Les foyers de réfugiés se retrouvent donc plongés dans l'illégalité. C'est ainsi qu'un lien certain peut être fait avec la deuxième hypothèse proposée. Celle-ci formule l'idée que le statut limité auquel sont soumis les réfugiés syriens est générateur de nombreux risques. Il semble effectivement que ce soit véridique. De nombreuses conséquences encourues par les réfugiés syriens ont été énoncées dans ce chapitre. On peut souligner l'obstruction de leur liberté de mouvement, facteur indispensable pour assurer le sentiment de sécurité qui fait par conséquent défaut chez cette population vulnérable. Il est tout aussi pertinent d'insister sur le fait que les réfugiés rencontrent des difficultés pour accéder à des services de soins et à l'éducation. Il y a également de nombreux impacts dans leur vie quotidienne professionnelle car ils travaillent dans des conditions difficiles. Ils sont en situation de faiblesse vis-à-vis de leurs employeurs à cause de leur irrégularité. La deuxième hypothèse a donc trouvé bon écho dans cette analyse.

La deuxième section de cette même partie a permis de mieux comprendre les différents enjeux politiques autour de la crise syrienne. Ce chapitre a surtout été révélateur des faiblesses et des problèmes du système politique. En effet, le conflit syrien dans sa

⁴⁰⁵ YAMMINE Léa, *op cit.*, p. 9.

dimension globale a produit une paralysie dans certains dossiers politiques. En outre, une polarisation de plus en plus importante en rapport avec la situation syrienne continue à diviser les élites politiques. Les deux coalitions en place – à savoir celle du 8 Mars et celle du 14 Mars – ne cessent d’être en désaccord au sujet de la question syrienne. Cependant, elles s’étaient mises officiellement d’accord sur la ligne de conduite à adopter par rapport au conflit. Il est vrai que ces forces politiques ont bien conscience qu’il est nécessaire d’éviter, par tous les moyens, que le conflit ne s’invite sur le territoire libanais et que le pays soit une fois de plus confronté à une montée de violence entre les différentes communautés.

C’est pour cette raison que la politique de dissociation a été adoptée. La troisième hypothèse proposée concerne justement la politique de dissociation. En effet, l’idée avancée est que celle-ci serait une façade officielle alors que les deux coalitions ne se tiennent en réalité pas à l’écart de la crise syrienne. Comme cela a été développé dans l’analyse, il semble que cette ligne de conduite ne soit pas totalement respectée puisqu’on observe différentes sortes d’interventions. Cependant, il serait intéressant de se questionner pour voir si la simple affirmation de la dissociation, même si celle-ci n’est pas tout à fait respectée ; ne serait déjà pas garante de la stabilité interne. En outre, il est difficile pour le Liban de rester neutre face à un conflit qui se déroule à ses frontières. D’autant plus, qu’il y a déjà un million de Syriens au Liban.

La quatrième hypothèse fortement en lien avec la troisième abordait la politisation de la crise humanitaire. On ne peut être aussi affirmatif concernant cette hypothèse. Il est vrai que certains auteurs estiment qu’il y a une récupération politique de la crise des réfugiés syriens. Néanmoins, d’autres ont défendu l’idée selon laquelle les réfugiés n’étaient pas mis en priorité dans l’agenda des politiques libanais et qu’ils sont à l’abris d’une politisation. Cette hypothèse mériterait une analyse plus approfondie sur le sujet.

La dernière partie de ce mémoire a permis de démontrer que Liban fait face actuellement à de nombreux défis avec l’installation d’un si grand nombre de réfugiés. Le pays de Cèdre doit subir des impacts économiques considérables qui mettent à mal son économie. Les secteurs clés tels que le tourisme, l’immobilier, l’agriculture connaissent des fluctuations dues à l’arrivée des réfugiés syriens. Bien que ceux-ci représentent également un facteur de relance, il n’empêche que leur implantation au Liban ait engendré des chocs économiques importants. Ceux-ci ont particulièrement

acquis une visibilité sur le marché du travail qu'ils ont en quelque sorte « envahi ». En se joignant à la main d'œuvre libanaise pour la même quantité de travail existant, les réfugiés syriens ont causé une augmentation du chômage ainsi qu'une diminution des salaires.

Tous ces impacts économiques pour la société libanaise se sont fait ressentir dans une dimension sociale. Aucune généralité ne peut être faite pour l'ensemble des Libanais. On peut cependant affirmer qu'un ressentiment à l'égard des réfugiés syriens a commencé à naître malgré de nombreuses preuves de solidarité de la part de la société civile. Ces inquiétudes envers les Syriens sont dues au désordre économique qu'ils ont engendré, malgré eux, mais aussi en raison de l'insécurité grandissante ressentie au Liban. On peut donc voir que la cinquième hypothèse est en partie vérifiée puisque des impacts se font ressentir dans la société libanaise. Toutefois, la stabilité interne a réussi jusqu'à présent à se maintenir malgré toutes les conséquences provoquées par l'implantation massive des réfugiés. Il est vrai qu'il y a eu quelques dérapages notamment à Tripoli mais les autorités libanaises ont jusqu'à présent réussi à garantir l'équilibre entre toutes les communautés même si celui-ci s'avère assez précaire.

Le Liban a, à l'heure actuelle, prouvé sa résilience à travers la crise des réfugiés. Malgré quelques épisodes de heurts, il a su faire face à la situation. Bien que la présence si massive des réfugiés syriens ait engendré de nombreuses conséquences d'ordre économique, social et sécuritaire, le Pays de Cèdre montre sa détermination à résister aux chocs. La résilience de la part des communautés est impressionnante malgré son affaiblissement au cours du temps.

La fin du conflit syrien ne semble pas proche. Il est important de continuer à étudier cette crise migratoire des Syriens à travers le cas du Liban. Cette étude pourrait être complétée avec d'autres perspectives ou en accordant plus d'attention à certains éléments. Il serait intéressant, par exemple, d'examiner le futur proche des réfugiés syriens et de voir si une réinstallation dans un pays tiers est envisageable. En outre, il serait également pertinent d'étudier plus en profondeur la polarisation des élites politiques sur la question mais également au sein des différentes communautés religieuses. Le sujet de la crise des réfugiés syriens offre de nombreuses opportunités d'études qui sont tout à fait pertinentes à traiter.

Bibliographie

Documents officiels

Textes de lois et déclarations :

- « Accord de Taëf – document de l’entente national », 5 Novembre 1989, accessible à l’adresse : <http://www.presidency.gov.lb/Arabic/LebaneseSystem/Documents/TaefAgreementFr.pdf> .
- « Constitution du Liban », adoptée le 23 mai 1926 et modifiée en 1990, accessible à l’adresse : <http://www.wipo.int/wipolex/fr/details.jsp?id=6675>.
- « Convention internationale relative au statut des réfugiés », 28 juillet 1951, accessible à l’adresse : <http://www.unhcr.org/fr/convention-1951-relative-statut-refugies.html>.
- « Déclaration de Baabda », 11 juin 2012, Comité de dialogue national, accessible à l’adresse : <http://www.voltairenet.org/article181966.html>.
- « Liban : Loi de 1962 réglementant l’entrée et le séjour des étrangers au Liban ainsi que leur sortie de ce pays », 10 juillet 1962, accessible à l’adresse : <http://www.refworld.org/docid/3ae6b4f30.html>.
- « Pacte international relatif aux droits civils et politiques », 16 Décembre 1966, accessible à l’adresse : https://treaties.un.org/pages/ViewDetails.aspx?src=IND&mtdsg_no=IV-4&chapter=4&lang=fr.

Rapports d’étude :

- *3RP Regional refugee & resilience plan 2012-2017 in response to the Syria crisis*, Genève: UNHCR, 74 p.
- *2014 Syria regional response plan: Lebanon*, New-York: Nations-Unies, 2014, 98 p.
- *Birth registration update: the challenges of birth registration in Lebanon for refugees from Syria - Information, counselling and legal assistance programme* », Oslo: Norwegian Refugee Council, Janvier 2015, 36 p.

- BELHAJ Ferid, Le BORGNE Eric, et alii, *Lebanon: Economic and social impact assessment of the Syrian conflict*, Washington: Banque mondiale, 2013, 180 p.
- BOBSEINE Haley, *“I just wanted to be treated like a person” How Lebanon’s residency rules facilitate abuse of Syrian refugees*, New York: Human Right Watch, Janvier 2016, 35 p.
- CONSTANT Louay, CULBERTSON Shelly, *Education of Syrian refugee children: Managing the crisis in Turkey, Lebanon and Jordan*, Santa Monica, CA: RAND Corporation, 2015, 96 p.
- DIONIGI Filippo, *The Syrian refugee crisis in Lebanon: state fragility and social resilience*, Londres: LSE Middle East Centre paper, 2016, 40p.
- *Glossary of humanitarian terms*, New York: ReliefWeb (OCHA), 2008, 59 p.
- « *Je veux un endroit sûr* » : *Les réfugiées de Syrie déracinées et sans protection au Liban*, Londres : Amnesty International, 2016, 67 p.
- KHAWAJA Bassam, « *“Growing up without an education” Barriers to education for Syrian refugee children in Lebanon* », New York: Human Right Watch, juillet 2016, 88p.
- *Lebanon crisis response plan 2015-2016*, New-York: Nations-Unies, décembre 2014, 52 p.
- *Lebanon crisis response plan 2017-2020*, New-York: Nations-Unies, 2017, 186 p.
- *Lebanon: looking in times of crisis – taking stock of the present to urgently build sustainable options for the future*, Oxford: Oxfam, 2015, 40p.
- MASRI Sawsan, SROUR Illina, *Assessment of the impact of Syrian refugees in Lebanon and their employment profile*, Beyrouth: International Labour Organization: Regional office for the Arab States, 2013, 48p.
- *Survey on the livelihood of Syrian refugees in Lebanon*, Beyrouth: Beirut Research and Innovation Center (BRIC), novembre 2013, 44p.
- *Survivre au-delà de la guerre : la vie des réfugiés syriens et des populations déplacées au Liban*, Lausanne : Médecins Sans frontières, 2012, 12 p.
- *The Consequences of Limited Legal Status for Syrian Refugees in Lebanon*, Oslo: Norwegian Refugee Council, Avril 2014, 24p.
- *Updated overview: 2015 Syria response plan and 2015-2016 regional refugee and resilience plan*, New York: UNOCHA, 2015, 15p.

- *Vulnerability assessment of Syrian refugees in Lebanon 2015*, New York: UNHCR, WFP, UNICEF, 2015, 106 p.
- *Vulnerability assessment of Syrian refugees in Lebanon 2016*, New York: UNHCR, WFP, UNICEF, 2016, 108 p.

Monographies

- AGIER Michel, LECADET Clara, *Un monde de Camp*, Paris : La Découverte, 2014, 422 p.
- AL-HAJ Saleh Yassin, *La question syrienne*, Paris : Sindbad - Actes sud, 2016, 229 p.
- AMARA Sofia, *Infiltrée dans l'enfer syrien : du Printemps de Damas à l'Etat islamique*, Paris : Stock, 2014, 256 p.
- BACZKO Adam, DORRONSORO Gilles, QUESNAY Arthur, *Syrie : anatomie d'une guerre civile*, Paris : CNRS, 2016, 412 p.
- BURGAT François, PAOLI Bruno, *Pas de printemps pour la Syrie : les clés pour comprendre les acteurs et les défis de la crise (2011-2013)*, Paris : La Découverte, 2013, 356 p.
- CORM Georges, *Le Liban contemporain : histoire et société*, Paris : La Découverte, 2003, 318 p.
- FILIU Jean-Pierre, *Le nouveau Moyen-Orient : les peuples à l'heure de la révolution syrienne*, Paris : Fayard, 2013, 402 p.
- HADDAD Emma, *The refugee in international society: between sovereigns*, Cambridge: Cambridge University Press, 2008, 235 p.
- MAALOUF MONNEAU May, *Le Liban : de l'état inachevé à l'invention d'une nation*, Paris : L'Harmattan, 2015, 126 p.
- MAJED Ziad, ABOU DIB Fifi (traduction), *Syrie : la révolution orpheline*, Arles : Sindbad, 2014, 171 p.
- MARDAM-BEY Farouk, SANBAR Elias, *Le droit au retour : le problème des réfugiés palestiniens*, Arles : Actes Sud, 2002, 401 p.
- MASYS Anthony, *Disaster management: enabling resilience*, Berlin: Cham Springer International Publishing, 2015, 338 p.
- MEUR Elisabeth, *Liban-Syrie : inextricables destins ? Étude des relations libano-syriennes de 1998 à 2006*, Bruxelles : Lang, 2012, 227 p.

- OSOEGAWA Taku, *Syria and Lebanon: international relations and diplomacy in the Middle East*, Londres: Tauris Academic Studies, 2013, 246 p.
- PICARD Elizabeth, *Liban-Syrie intimes étrangers. Un siècle d'interactions sociopolitiques*, Arles : Sindbad / Actes Sud, 2016, 396 p.
- SAJOO Aryn, *Civil Society in the Muslim World*, Londres: I.B. Tauris, 2004, 360 p.
- SANTANA DE ANDRADE Glenda, *Quelle citoyenneté dans les camps de réfugiés ? les Palestiniens au Liban*, Paris : L'Harmattan, 2016, 218 p.

Articles scientifiques

- ABDALLAH Charles, « Les mutations de l'économie libanaise sous l'impact de la crise syrienne », *Maghreb – Machrek*, 2013, vol. IV, n°218, pp. 9-27
- BERTHELOT Pierre, « L'avenir des relations syro-libanaises », *Maghreb-Machrek*, 2012, vol. III, n° 213, pp. 25-36.
- BITAR Karim Emile, « La Syrie, foyer de déstabilisation régionale ? », *Confluences Méditerranée*, 2014, vol. II, n° 14, pp. 67-79.
- BUCCIANTI-BARAKAT Liliane, « Les réfugiés au Liban, entre accueil et déracinement », *Hérodote*, 2016, vol. I, n° 160-161, pp. 259-272.
- CARPI Estella, « The political and the humanitarian in Lebanon. Social Responsiveness to emergency crisis from the 2006 war to the Syrian refugee influx », *Oriente Moderno*, 2014, vol. XCIV, n°2, pp. 402-437.
- CATUSSE Myriam, « Quand la crise syrienne éclaire les crises libanaises », *Institut Européen de la Méditerranée*, 2013, pp. 211-214.
- CHERRI Zeinab, GONZALEZ Pedro, DELGADO Rafael, « The Lebanese-Syrian crisis: impact of influx of Syrian refugees to an already weak state », *Risk Management and Healthcare policy*, 2016, n°9, pp. 165-172.
- CORM Georges, « Le Liban et les retombées économiques des révoltes arabes », *Oriente Moderno*, 2014, vol. XCIV, n°2, pp. 302-316.
- DELBISO Tefera Darge, DOOCY Shannon, LYLES Emily, ROBINSON Courtland, « Internal displacement and the Syrian crisis: an analysis of trends from 2011-2014 », *Conflict and Health*, 2015, vol. IX, n°1, pp. 1-11.
- DI PERI Rosita, « Introduction. Lebanon facing the Arab Uprisings. A lost opportunity ? », *Oriente Moderno*, 2014, vol. XCIV, n°2, pp. 277-284.

- DOT-POUILLARD Nicolas, PESQUET Jean-Baptiste, « Les réfugiés syriens au Liban : l'émergence progressive d'un discours de neutralité ? », *Confluences Méditerranée*, 2015, vol. I, n°92, pp. 61-72.
- EL-BACHA Mona, « Démocratie et culture politique libanaise », *Confluences Méditerranée*, 2009, vol. III, n°70, pp. 71-87.
- ELSAYED-ALI Sherif, « Réfugiés palestiniens au Liban », Oxford: *Forced migration review*, pp. 13-14.
- GEISSER Vincent, « La question des réfugiés syriens au Liban : le réveil des fantômes du passé », *Confluences Méditerranée*, 2013, vol. IV, n° 87, pp. 67-84.
- HARIRI Nizar, « Le désengagement de l'Etat libanais face à l'urgence de la crise syrienne », *Géosphères, Annales de Géographie*, 2013, vol. XXXIII-XXXIV, pp. 85-96.
- JAULIN Thibaut, « Démographie et politique au Liban sous le Mandat, Les émigrés, les ratios confessionnels et la fabrique du Pacte national », *Histoire et Mesure*, 2009, vol. XXIV, n° 1, pp. 189-210.
- KARAM Karam, « Le fragile équilibre au Liban : tensions intérieures et pressions extérieures », *Institut Européen de la Méditerranée*, 2012, pp. 204-209.
- KIWAN Fadia, « La société civile au Liban : ses forces et ses faiblesses », *Oriente Moderno*, 2014, vol. XCIV, n°2, pp.285-301.
- KNUDSEN Are, « Violence et déplacement : la crise des réfugiés syriens au Liban », *Confluences Méditerranée*, 2013, vol. IV, n° 218, pp. 29-40.
- LALIBERTE Danièle, « Crises humanitaires, santé des réfugiés et des déplacés : un cadre analytique », *Revue européenne des migrations internationales*, 2007, vol. XXIII, n°3, pp. 1-13.
- LAURENT Annie, « Syrie-Liban : les faux frères jumeaux », *Politique étrangère*, 1983, n°3, pp. 591-600.
- LONGUENESSE Elisabeth, « « La société libanaise à l'épreuve », *Confluences Méditerranée*, 2015, vol. I, n° 92, pp. 9-17.
- LONGUENESSE Elisabeth, RUIZ DE ELVIRA CARRASCAL Laura, « La société syrienne, entre résilience et fragmentation », *Confluences Méditerranée*, 2016, vol. IV, n°99, pp. 9-18.

- MAKDISI Karim, « Le Liban : éreinté par la crise syrienne, la paralysie de l'Etat et l'aggravation des inégalités socio-économiques, *Institut de la Méditerranée*, 2015, pp. 217-221.
- MAZZUCOTELLI Francesco, « Les « printemps arabes » au miroir du Hizb Allah », *Oriente Moderno*, 2014, vol. XCIV, n°2, pp. 357-381.
- MEIER Daniel, « Réfugiés de Syrie et tensions Sunnito-chiites. Le Liban entre défis et périls », *Maghreb - Machrek*, 2013, vol. IV, n°218, pp. 41-60.
- MEIER Daniel, « Lebanon : The refugee issue and the threat of a sectarian confrontation », *Oriente Moderno*, 2014, vol. XCIV, n°2, pp. 382-401.
- MOONEY Erin, «The inside story: internal displacement in Syria»,Oxford: *Forced migration review*, 2014, n° 47, pp. 44-45.
- THIBOS Cameron, « Half a country displaced : the Syrian refugee and IDP Crisis », *Institut de la Méditerranée*, 2014, pp. 54-60.
- TROMBETTA Lorenzo, « Le Liban, entre révoltes arabes et conflit syrien : un exercice de flexibilité », *Oriente Moderno*, 2014, vol. XCIV, n°2, pp. 317-334.

Articles non-scientifiques

- AL-ATTAR Sahar, « Quatre ans après le soulèvement en Syrie, le chômage explose et les inégalités se creusent », *L'orient-le-Jour*, 16 Mars 2015.
- FERNAINI Carine, « Bilan des relations économiques libano-syriennes », *Le Commerce du Levant*, Février 2010, pp. 26-41.
- ILCINKAS Anne, « Les 13 présidents de la République libanaise, en infographie », *L'orient-le-Jour*, 31 octobre 2016.
- « Mohamed Bouazizi, martyr de la révolution », *Le monde*, 19 Janvier 2011.

Working papers

- BIDINGER Sarah, LANG Aaron, et alii, *Protecting Syrian refugees : laws, policies, and global responsibility sharing*, Boston: Boston University School of Law, 134 p.
- BOUCHE N., MOHIEDDIN M., *Tracking and tackling impacts on sustainable human development in neighboring countries: Insights from Lebanon and Jordan*, New York: United Nations Development Program (UNDP), avril 2015, 108 p.

- JANMYR Maja, *The legal status of Syrian refugees in Lebanon*, Beyrouth: American University Institute, Issam Fares Institute for public policy and international affairs, 2016, 19 p.
- KAWAKIBI Salam, *La crise syrienne et ses répercussions : les réfugiés à l'intérieur et à l'extérieur*, Florence : Migration Policy Centre, Rapport de recherche, n°2, 2013, 9 p.
- NAUFAL Hala, *Les réfugiés syriens au Liban : entre l'approche humanitaire et les divisions politiques*, Florence : Migration Policy Centre (MPC), Research Report, n°12, 2012, 30 p.
- SALEM Paul, *Can Lebanon survive the Syrian crisis ?*, Beyrouth: Canergie Middle East Center, Décembre 2012, 25p.
- THIBOS Cameron, *One Million Syrians in Lebanon: a milestone quickly passed*, Florence: Migration Policy Centre, EUI, juin 2014, 10p.
- WATKINS Kevin, ZYCK Steven, *Living on hope, hoping for education: The failed response to the Syrian refugee crisis*, Londres: Overseas Development Institute, Septembre 2014, 13p.
- YAMMINE Léa (direction), *Formal informality, brokering mechanisms, and illegality. The impact of the Lebanese State's policies on Syrians refugees' daily lives*, Beyrouth: Lebanon Support, 2016, 28 p.

Internet

- BALANCHE Fabrice, *Le conflit syrien en 2014*, Paris : La documentation française, 5 février 2015, <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/cartes/conflits/c001657-le-conflit-syrien-en-2014>, consulté le 12 juin 2017.
- *Carte du Moyen-Orient*, Le réseau du Moyen-Orient, <http://www.mideastweb.org/fr-cartes.htm>, consulté le 13 juillet 2017.
- FATTORI Francesca, GRANDIN Jules, et alii, *Comprendre la situation en Syrie en 6 minutes*, Paris : Le Monde, 27 octobre 2015, http://www.lemonde.fr/proche-orient/video/2015/10/27/comprendre-la-situation-en-syrie-en-5-minutes_4798012_3218.html, mis à jour le 15 mars 2016, consulté le 18 juin 2017.

- *List of Prime Ministers of Lebanon*, Revolvly, <https://www.revolvly.com/main/index.php?s=List%20of%20Prime%20Ministers%20of%20Lebanon&mobile=1>, consulté le 19 juin 2017.
- MARIN Cécile, *Les forces en présence en Irak et en Syrie*, Paris : Le monde diplomatique, Décembre 2015, <http://www.monde-diplomatique.fr/cartes/conflit-irak-syrie>, consulté le 15 juin 2017.
- *Population au Liban*, Washington : Banque mondiale, <http://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SP.POP.TOTL?locations=LB>, consulté le 04 juin 2017.
- *Syria : events of 2015*, New York : Human Rights Watch, <https://www.hrw.org/world-report/2016/country-chapters/syria>, consulté le 16 juin 2017.
- *Syria IDP figures analysis* Genève : Internal Displacement Monitoring Centre (IDMC), <http://www.internal-displacement.org/middle-east-and-north-africa/syria/figures-analysis> , consulté le 03 mai 2017.
- *Syria regional refugee Response*, Genève : UNHCR, <http://data.unhcr.org/syrianrefugees/regional.php> , consulté le 9 Mai 2017.

Syllabus

- MEERT Philippe, *Santé dans les opérations de secours*, notes de cours, Woluwé: Université Catholique de Louvain, 2016.

Entretiens

- Elena AOUN, (chercheuse – Université Catholique de Louvain), entretien réalisé par Aude Berhin, Louvain-La-Neuve, le 07 juillet 2017.
- Vincent GEISSER, (chercheur – Université d’Aix Marseille), entretien réalisé par Aude Berhin, le 28 juin 2017.
- Virginie LEFEVRE, (coordinatrice de projet – association Amel), entretien réalisé par Aude Berhin, le 07 juillet 2017.

Table des matières des annexes

1. Carte du Moyen-Orient.....	90
2. Acteurs du conflit syrien.....	91
3. Déplacements de population.....	92
4. Communautés religieuses au Liban	93
5. Localisation des réfugiés syriens au Liban.....	94
6. Évolution du nombre de réfugiés enregistrés au UNCHR.....	95
7. Evolution des installations des camps informels de réfugiés syriens.....	95
8. Permis de résidence.....	96
9. Listes des présidents et des présidents du conseil des ministre.....	97
10. Entretien avec Virginie Lefèvre.....	101
11. Entretien avec Elena Aoun.....	113
12. Entretien avec Vincent Geisser.....	123

2. Acteurs du conflit syrien

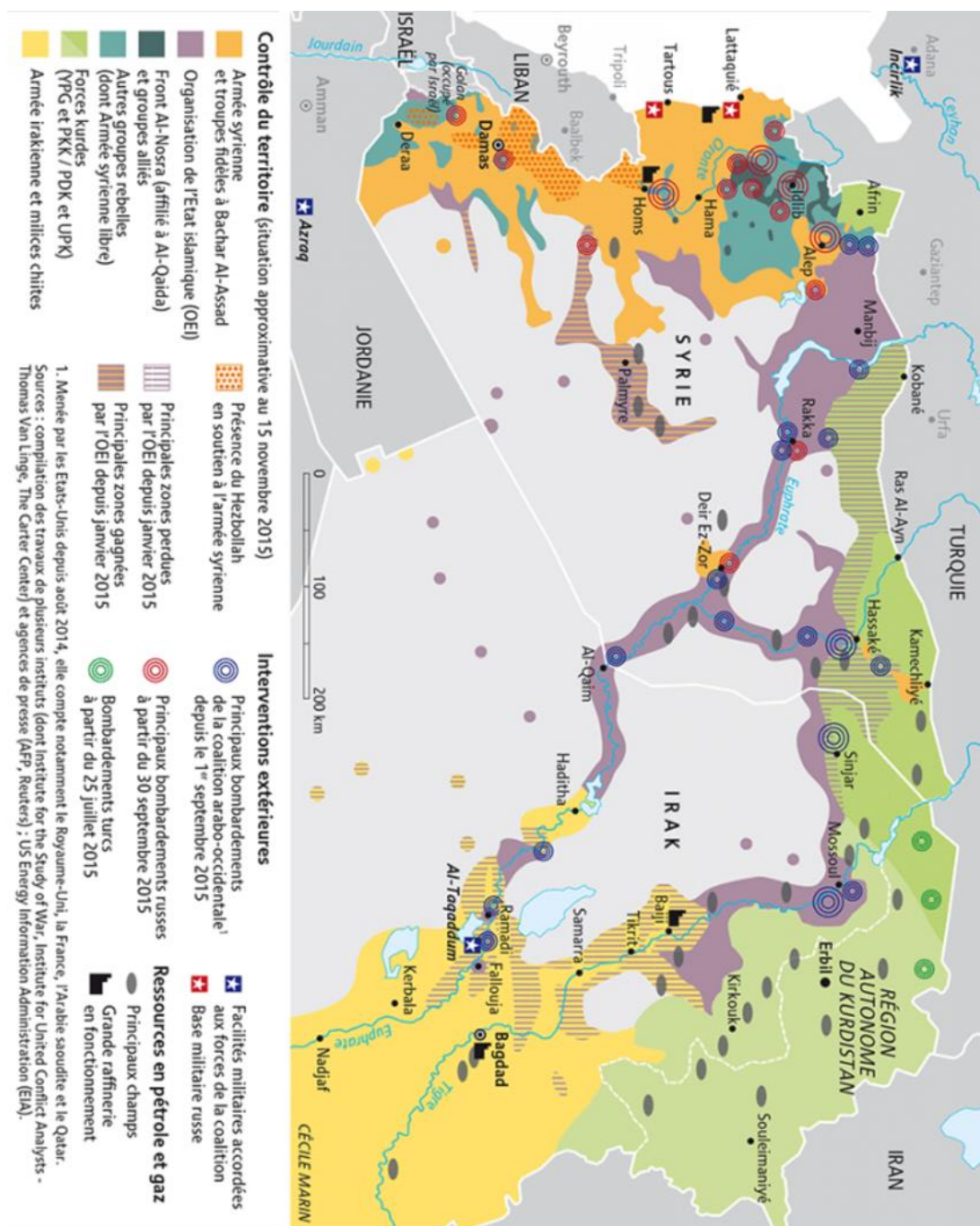


Figure 2 : MARIN Cécile, *Les forces en présence en Irak et en Syrie*, Paris : Le monde diplomatique, Décembre 2015, <http://www.monde-diplomatique.fr/cartes/conflit-irak-syrie>, consulté le 15 juin 2017.

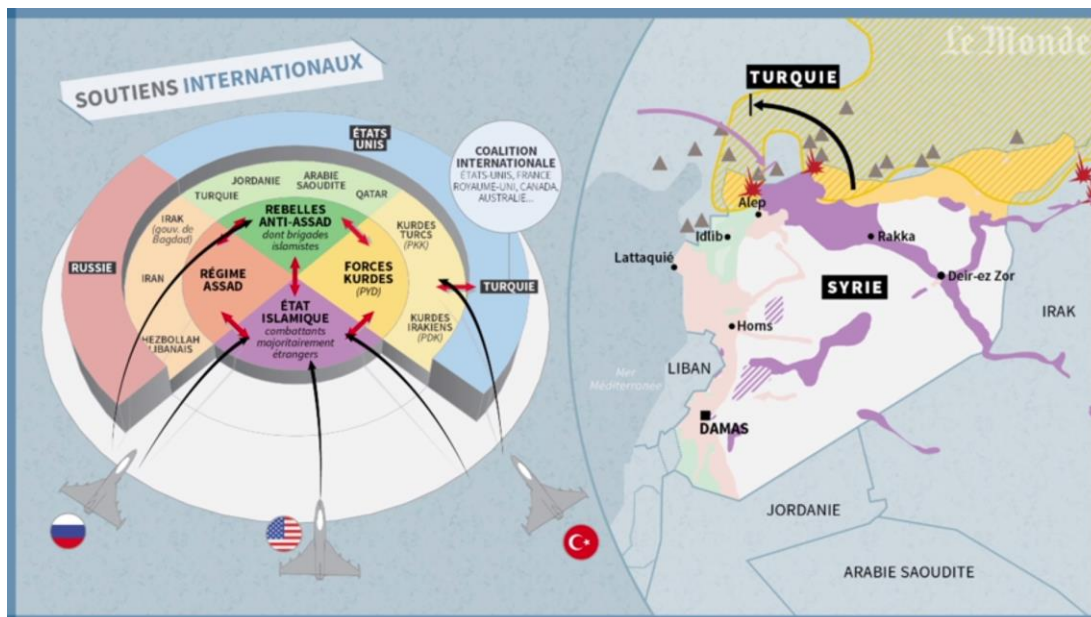


Figure 3: FATTORI Francesca, GRANDIN Jules, et alii, *Comprendre la situation en Syrie en 6 minutes*, Paris : Le Monde, 27 octobre 2015, http://www.lemonde.fr/proche-orient/video/2015/10/27/comprendre-la-situation-en-syrie-en-5-minutes_4798012_3218.html, mis à jour le 15 mars 2016, consulté le 18 juin 2017.

3. Déplacement de population

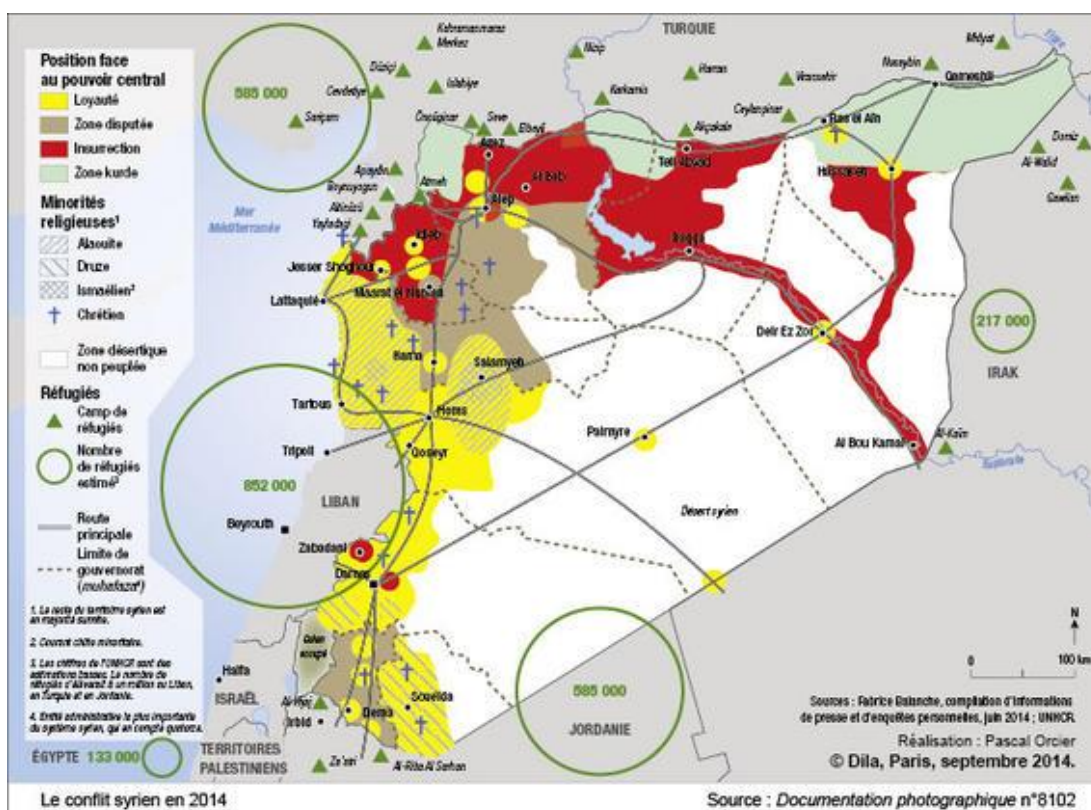


Figure 4 : BALANCHE Fabrice, *Le conflit syrien en 2014*, Paris : La documentation française, 5 février 2015, <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/cartes/conflicts/c001657-le-conflit-syrien-en-2014>, consulté le 12 juin 2017.

4. Communautés religieuses au Liban

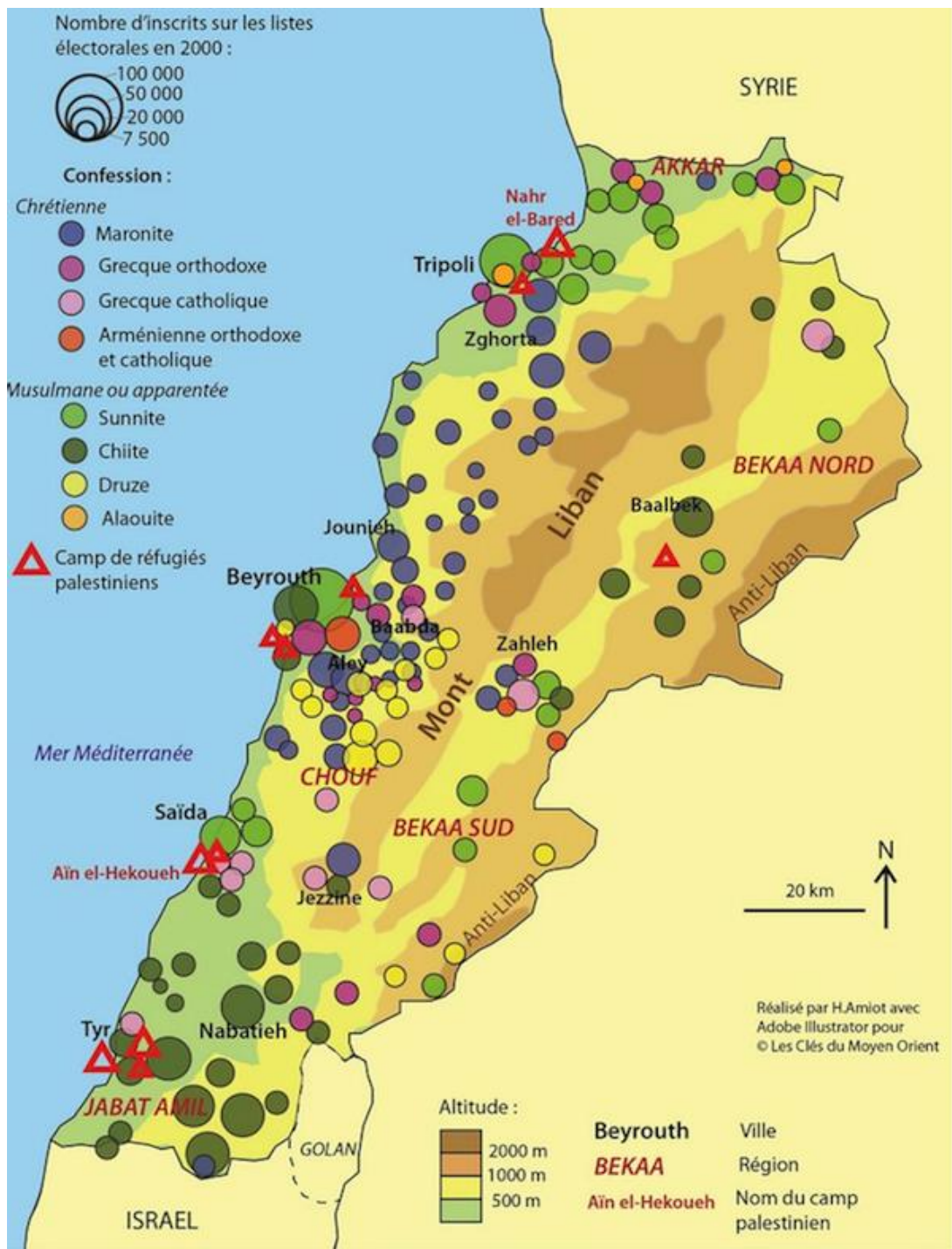


Figure 5: AMIOT Hervé, « Le Liban : Géographie d'un Etat multiconfessionnel », *Les clés du Moyen-Orient*, Mise à jour le 16 octobre 2013, <http://www.lesclesdumoyenorient.com/Le-Liban-geographie-d-un-Etat.html>, consulté le 10 juin 2016.

5. Localisation des réfugiés syriens au Liban

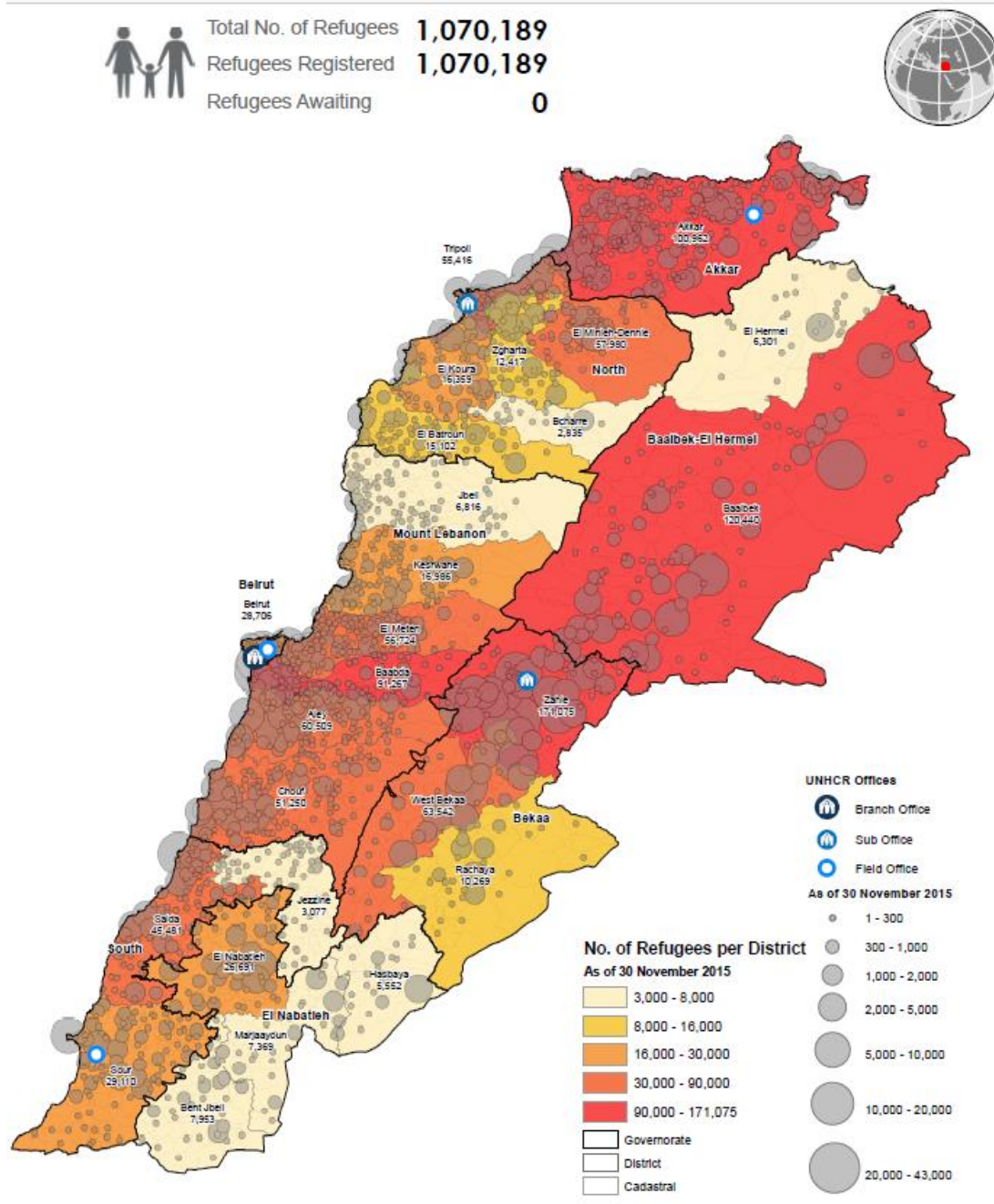


Figure 6: UNHCR, "Lebanon Syrian refugees registered - 30 November 2015", <http://data.unhcr.org>, consulté le 11 juin 2017.

6. Évolution du nombre de réfugiés enregistrés au UNCHR

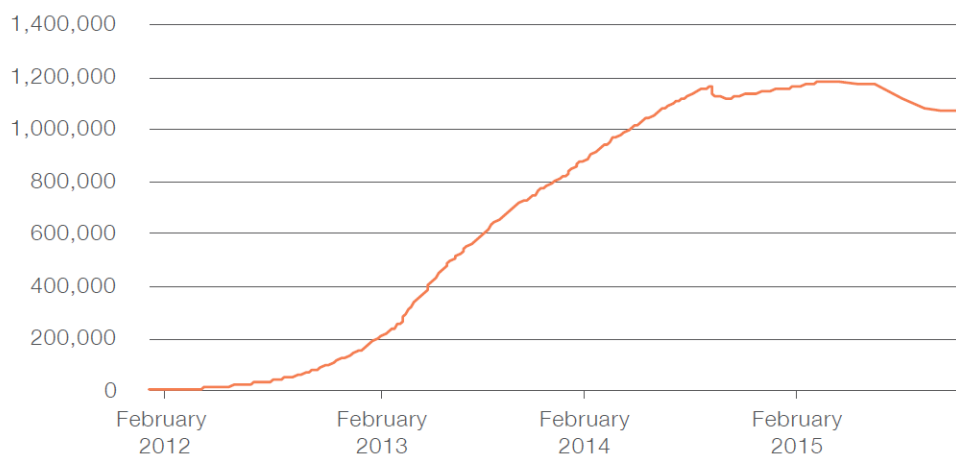


Figure 7 : DIONIGI Filippo, The Syrian refugee crisis in Lebanon: state fragility and social resilience, Londres: LSE Middle East Centre paper, 2016, p.14

7. Evolution des installations des camps informels de réfugiés syriens

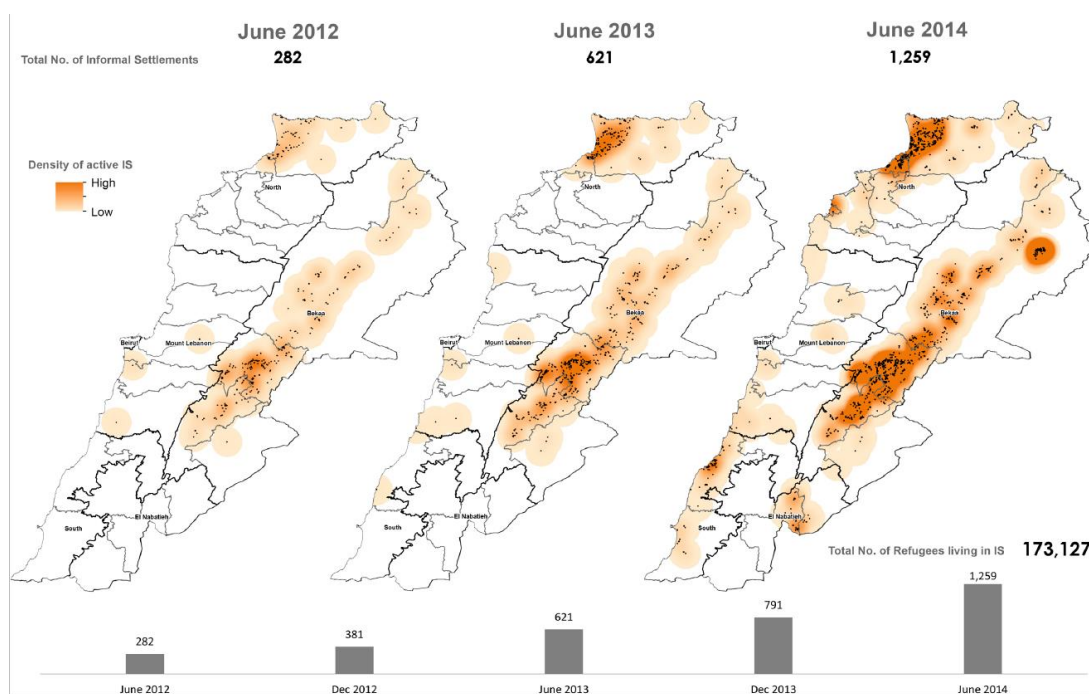


Figure 8 : Syria regional refugee Response, Genève : UNHCR, <http://data.unhcr.org/syrianrefugees/regional.php> , consulté le 9 Mai 2017.

8. Permis de résidence

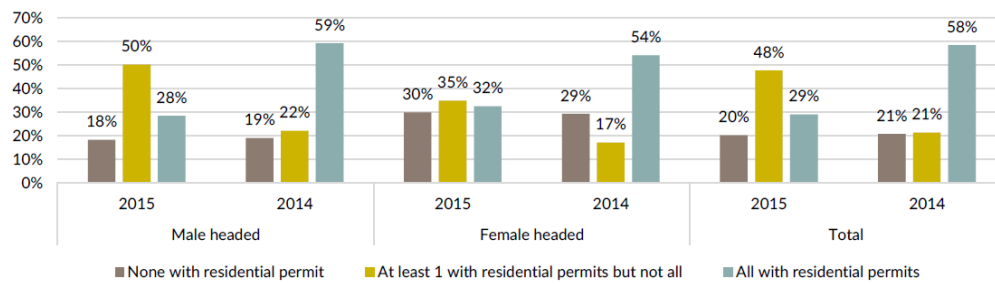


Figure 9 : Vulnerability assessment of Syrian refugees in Lebanon 2015, New York: UNHCR, WFP, UNICEF, 2015, p. 16

9. Listes des présidents et des présidents du conseil des ministres

a) Présidents Libanais

Nom	Début du mandat	Fin du Mandat	Commentaire
Béchara el-Khoury	22 Novembre 1943	18 septembre 1952	Son mandat a été prolongé en 1949.
<i>Poste vacant</i>	<i>19 septembre 1952</i>	<i>22 Septembre 1952</i>	
Camille Chamoun	23 septembre 1952	22 septembre 1958	
Fouad Chéhab	23 septembre 1958	22 septembre 1964	
Charles Hélou	23 septembre 1964	22 septembre 1970	
Sleiman Frangié	23 septembre 1970	22 septembre 1976	
Elias Sarkis	23 septembre 1976	22 septembre 1982	
Bachir Gemayel	Élu 23 août 1982	Assassiné le 14 septembre 1982	
Amine Gemayel	23 septembre 1982	22 septembre 1988	
<i>Poste vacant</i>	<i>23 septembre 1988</i>	<i>4 novembre 1989</i>	
René Moawad	5 novembre 1989	22 novembre 1989	Assassiné
Elias Hraoui	24 novembre 1989	23 novembre 1998	Son mandat a été prolongé en 1995.
Emile Lahoud	24 novembre 1998	24 novembre 2007	Son mandat a été prolongé en 2004.
<i>Poste vacant</i>	<i>25 novembre 2007</i>	<i>24 mai 2008</i>	
Michel Sleiman	25 mai 2008	24 mai 2014	
<i>Poste vacant</i>	<i>25 mai 2014</i>	<i>31 octobre 2016</i>	
Michel Aoun	31 octobre 2016	Toujours en cours	

ILCINKAS Anne, « Les 13 présidents de la République libanaise, en infographie », *L'orient-le-Jour*, 31 octobre 2016.

b) Présidents du Conseil des ministres libanais

Nom	Début du mandat	Fin du Mandat
Riad El Solh	25 septembre 1943	10 Janvier 1945
Abdel Hamid Karamé	10 janvier 1945	20 août 1945
Sami Solh	23 août 1945	22 mai 1946
Saadi Mounla	22 mai 1946	14 décembre 1946
Riad El Solh	14 décembre 1946	14 février 1951
Hussein Oueini	14 février 1951	7 avril 1951
Abdallah al-Yafi	7 avril 1951	11 février 1952
Sami Solh	11 février 1952	9 septembre 1952
Nazem Akkari	10 septembre 1952	14 septembre 1952
Saëb Salam	14 septembre 1952	18 septembre 1952
Abdallah al-Yafi	24 septembre 1952	30 septembre 1952
Khaled Chéhab	1 octobre 1952	1 mai 1953
Saëb Salam	1 mai 1953	16 août 1953
Abdallah al-Yafi	16 août 1953	16 septembre 1954
Sami Solh	16 septembre 1954	19 septembre 1955
Rachid Karamé	19 septembre 1955	20 mars 1956
Abdallah al-Yafi	20 mars 1956	18 novembre 1956
Sami Solh	18 novembre 1956	20 septembre 1958
Khaled Hibri	20 septembre 1958	24 septembre 1958
Rachid Karamé	24 septembre 1958	14 mai 1960
Ahmad Daouk	14 mai 1960	1 août 1960
Saëb Salam	2 août 1960	31 octobre 1961
Rachid Karamé	31 octobre 1961	20 février 1964
Hussein Oueini	20 février 1964	25 juillet 1965
Rachid Karamé	25 juillet 1965	9 avril 1966
Abdallah al-Yafi	9 avril 1966	2 décembre 1966
Rachid Karamé	7 décembre 1966	8 février 1968
Abdallah al-Yafi	8 février 1968	15 janvier 1969
Rachid Karamé	15 janvier 1969	13 octobre 1970
Saëb Salam	13 octobre 1970	25 avril 1973

Amine Hafez	25 avril 1973	21 juin 1973
Takieddine Solh	21 juin 1973	31 octobre 1974
Rachid Solh	31 octobre 1974	24 mai 1975
Noureddine Rifaï	24 mai 1975	30 juin 1975
Rachid Karamé	1 juillet 1975	8 décembre 1976
Salim el-Hoss	8 décembre 1976	20 juillet 1980
Takieddine Solh	20 juillet 1980	25 octobre 1980
Chafic Wazzan	25 octobre 1980	30 avril 1984
Rachid Karamé	30 avril 1984	1 juin 1987
Salim el-Hoss	1 juin 1987	Décembre 1990
Michel Aoun	22 septembre 1988	13 octobre 1990
Omar Karamé	24 décembre 1990	13 mai 1992
Rachid Solh	13 mai 1992	31 octobre 1992
Rafic Hariri	31 octobre 1992	2 décembre 1998
Salim el-Hoss	2 décembre 1998	23 octobre 2000
Rafic Hariri	23 octobre 2000	21 octobre 2004
Omar Karamé	21 octobre 2004	19 avril 2005
Najib Mikati	19 avril 2005	19 juillet 2005
Fouad Siniora	19 juillet 2005	9 novembre 2009
Saad Hariri	9 novembre 2009	13 juin 2011
Najib Mikati	13 juin 2011	15 février 2014
Tammam Salam	15 février 2014	18 décembre 2016
Saad Hariri	18 décembre 2016	Toujours en cours

List of Prime Ministers of Lebanon, Revolvly, <https://www.revolvly.com/main/index.php?s=List%20of%20Prime%20Ministers%20of%20Lebanon&mobile=1>, consulté le 19 juin 2017.

10. Entretien avec Virginie Lefèvre

Cet entretien a été réalisé par Skype à la date du 07 juillet 2017. La personne interviewée est Virginie Lefèvre, coordinatrice de projet de l'association internationale Amel.

- **A.B** : Aude Berhin
- **V.L** : Virginie Lefèvre

A.B : Bonjour, je vous remercie de m'accorder cet entretien.

V.L : De rien.

A.B : Donc, moi je voulais vous poser quelques questions par rapport à la prise en charge des réfugiés syriens au Liban. Étant donné, en fait, que les autorités libanaises ont refusé l'établissement des camps de réfugiés, je voulais savoir comment s'organisait un peu l'action humanitaire qui est destinée justement aux réfugiés syriens.

V.L : Alors, dans un premier temps si ça vous va, je vous présente le travail de notre organisation puis ensuite, je peux vous parler plus largement de la réponse à la crise syrienne au Liban par les ONG, par le gouvernement etc. ça vous va ?

A.B : Oui, parfait.

V.L : D'accord. L'organisation pour laquelle je travaille s'appelle Amel Association International. C'est une ONG de droit libanais qui a été créée en 1979. Elle compte aujourd'hui une équipe de 800 personnes qui travaillent à travers 24 centres, 6 cliniques mobiles médicales et une unité mobile éducative. On est présent sur tout le territoire libanais mais particulièrement dans le sud du Liban, dans la Bekaa, la région qui est frontalière avec la Syrie et la région de Beyrouth et du Mont-Liban. Toute la partie nord, on travaille en partenariat avec de plus petites organisations de la société civile. Le travail d'Amel repose sur trois piliers. Le premier pilier c'est les services, la réponse humanitaire. Le deuxième pilier se sont les activités de développement et le troisième pilier c'est la protection et la promotion des droits de l'homme. Toutes les activités que l'on met en œuvre dans le cadre de notre réponse à la crise syrienne qui a été lancée en avril 2012 reposent essentiellement sur les deux piliers, bien que le troisième pilier soit aussi impliqué.

En terme humanitaire, on est actif dans différents secteurs qu'on appelle cluster en anglais : la santé, l'éducation, la protection de l'enfance, la protection de la femme, ce que l'on appelle le *livelihood* donc les activités génératrices de revenus et les formations professionnelles et finalement la sécurité alimentaire. Amel a fait le choix, depuis le lancement de sa réponse à la crise syrienne, d'intégrer des réfugiés syriens dans ses activités et de ne pas créer de nouvelles activités qui cibleraient uniquement les réfugiés syriens. Ça, c'est important sur quel est le type de réponse à la crise syrienne au Liban. C'est l'intégration des libanais dans la réponse à la crise syrienne. Donc intégration de ce que l'on appelle nous les communautés hôtes donc des Libanais mais aussi des Palestiniens réfugiés du Liban qui, comme vous le savez sûrement sont présents depuis plusieurs décennies sur le territoire libanais. Voilà, ça c'est pour notre réponse à la crise syrienne. Si vous avez davantage de questions sur nos activités je peux vous envoyer notre dernier rapport sur la crise syrienne qui présente de façon un peu plus détaillée ce que l'on fait, si jamais vous avez besoin.

A.B : Je veux bien, merci.

V.L : Le travail que fait notre organisation représente assez bien le type d'interventions que font les ONG au Liban. Donc sur la genèse de la réponse à la crise syrienne, on revient en 2011, 2012. Le gouvernement à ce moment-là était très divisé sur quelle réponse apporter à la crise syrienne et globalement le gouvernement était dans une forme de déni, de dire « oui, il y n'a pas vraiment de réfugiés, ... Oui, bon, il y a pas vraiment besoin de réponse ». Tout ça, parce que politiquement, c'était très marqué de vouloir ou de ne pas vouloir répondre à la crise syrienne au sein du gouvernement. Ça voulait dire soutenir un camp ou soutenir l'autre camp dans le cadre du conflit syrien. Donc, ça, c'est 2011-2012. Donc qu'est-ce qu'il s'est passé en l'absence de réponses du gouvernement, ce sont les ONG qui ont pris le relais. Ce n'est pas exceptionnel au Liban. Au Liban, on a une société civile qui est très active, les chiffres diffèrent mais on a un minima de 5000 d'organisations non-gouvernementales libanaises enregistrées auprès des autorités qui effectuent des activités au Liban avec des différences assez notables d'une ONG à l'autre. Évidemment, il y a des petites ONG et d'autres ONG qui sont plus grosses. Donc, toute cette société civile s'est mobilisée en partenariat avec des ONG internationales puisqu'évidemment ces ONG internationales nous ont aidé à accéder à des fonds mais

nous ont aussi permis d'avoir des ressources humaines, une expertise technique qui n'était pas forcément tout le temps présente sur le territoire libanais en 2011, 2012.

La réponse dès le départ effectivement ne s'est pas faite à travers la création de camps comme ça a pu être le cas en Jordanie et en Turquie. Je vous ai parlé des réfugiés palestiniens, ça fait vraiment partie des raisons pour lesquelles le gouvernement a adopté ce que l'on appelle ici, « *no camp policy* », parce qu'ici, il y a un traumatisme très fort, pas uniquement chez le gouvernement mais aussi au sein de la population libanaise sur la façon dont a été gérée et est toujours gérée, en fait, la question des réfugiés palestiniens. Politiquement parlant, certaines personnes vont dire que la guerre civile a commencé en raison des Palestiniens. Ce n'est pas forcément une idée qui est répandue chez tout le monde mais ça fait partie des idées qui circulent au sein de la population libanaise. La crise des réfugiés palestiniens où on avait dit aux Libanais, aux Libanaises, « ok vous allez accueillir les réfugiés mais ça ne durera pas très longtemps ». Finalement, ils sont présents depuis plusieurs décennies sur le territoire et les camps sont aussi source de tension au Liban. Il y a eu énormément d'histoires de terroristes qui étaient présents dans les camps. Il y a aussi des problèmes sanitaires importants. L'UNRWA qui est l'agence des Nations-Unies qui est en charge d'administrer ces camps d'une certaine façon, fait face à un sous-financement chronique. Donc, il y a une très mauvaise perception de la gestion des réfugiés dans des camps. Il y a un traumatisme.

C'est pour ça, que ce « *no camp policy* » a été adopté et que des camps informels se sont créés. Ces camps informels, leur création a été énormément favorisée aussi par le fait que les premiers réfugiés syriens qui sont arrivés au Liban étaient pour la plupart les familles de travailleurs saisonniers syriens qui venaient déjà au Liban régulièrement. Donc, ils avaient déjà l'habitude de faire ce type d'abris informels en fait. Ça a vraiment favorisé ces camps informels à travers tout le Liban. Donc évidemment, au départ, c'était une tente, deux tentes, on en arrive maintenant à des camps où on a 100 tentes, 150 tentes mais ça reste des camps informels, c'est-à-dire que la gestion du camp n'est pas assurée par une ONG internationale, une ONG nationale ou les Nations-Unies. Ce sont des camps qui sont auto-gérés.

En parallèle de cette réalité où on a des camps informels qui se situent essentiellement dans des régions rurales, ça ne se situent pas en pleine ville, on a énormément de gens

qui habitent dans des appartements, dans des immeubles en construction. Et donc, ça au départ c'était essentiellement des libanais qui accueillait ces gens-là dans leurs appartements, dans des immeubles non-construits. Bon, maintenant, il y a quand même une crise qui se prolonge, donc ces gens-là vont payer des loyers. Il y a aussi la question au niveau de l'accueil des réfugiés de plusieurs familles où il y avait à la fois des Syriens et des Libanais. Il y a aussi énormément de gens qui ont été accueillis au sein des familles. Donc, globalement, ce n'est pas uniquement la *no camp policy* du gouvernement qui a favorisé cette organisation physique des réfugiés à travers tout le Liban. C'est aussi un contexte plus large, plus historique. Mais clairement, si la décision avait été prise en 2011, 2012 par le gouvernement de créer des camps, des camps se seraient créés. C'est une discussion qui a eu lieu beaucoup en 2011, 2012, 2013, dans toutes les réunions de coordination avec le ministère des affaires sociales. Cela revenait régulièrement en termes de questionnement : « est-ce qu'on doit créer des camps, pas créer des camps ? », mais clairement, il n'y avait pas de consensus au niveau du gouvernement libanais. Le gouvernement libanais était un gouvernement très instable. Ensuite, il n'y avait plus de gouvernement, ensuite il y avait un premier ministre, pas de gouvernement, puis plus de premier ministre. Donc c'était très difficile de prendre une décision comme ça surtout connaissant les divisions politiques au sein du gouvernement libanais où très schématiquement parlant, il y a la moitié du gouvernement libanais qui adopte une certaine position et l'autre moitié qui en adopte une autre. Donc, c'est très difficile de mettre en place quoique ce soit. Et tout ça, c'est aussi lié au fait que jusqu'en 2013 voire même 2014, l'implication du gouvernement libanais dans la réponse à la crise syrienne était relativement limitée. C'est-à-dire que typiquement dans une crise, on pourrait se dire que la réponse éducative à la crise syrienne, serait gérée par le ministère de l'éducation. Jusqu'en 2013, c'était pas vraiment le cas même si les réfugiés étaient accueillis dans les écoles. C'était beaucoup facilité par les ONG internationales, par les agences des Nations-Unies.

Puis, 2013, 2014, on a vraiment commencé à avoir un processus de planification, qu'on appelle maintenant le *Lebanese crisis response plan* où le gouvernement a été partie prenante de ce plan-là donc une représentation. Donc une reprise en mains. Mais toujours les mêmes divisions politiques donc pas de mise en place de camps. Évidemment, aujourd'hui et quand on voit comment ça se passe en Jordanie et en Turquie, on ne peut pas dire que la politique des camps est particulièrement plus

effective que celle des camps informels ou des abris informels. Ça a aussi suscité des problèmes. Et il y a finalement pour cette absence de camps, la raison de la géographie du Liban. C'est-à-dire qu'on n'a pas l'espace que la Jordanie a. C'est impossible d'avoir des camps immenses au Liban. Il y a 4 millions d'habitants au Liban, j'ai pas le nombre de mètres carrés de la superficie au Liban mais c'est assez petit. On a un nombre assez important de personnes au mètre carré. Afflux de 1,5 million de réfugiés syriens, on a déjà 350 000 Palestiniens réfugiés au Liban, on a 40 000 réfugiés palestiniens de Syrie qui sont venus, on a 250 000 travailleurs domestiques migrants, plusieurs milliers de réfugiés irakiens, soudanais donc globalement la densité est tellement énorme, mettre des camps ça aurait été un défi relativement important. Voilà.

A.B : Merci, c'était une réponse très intéressante en tout cas. Je voudrais savoir quels sont pour vous les conséquences de la non-reconnaissance du statut des réfugiés syriens au Liban concernant leurs traitements et conditions de vie ? Parce qu'on parle plutôt de déplacés. Les autorités ont tendance à utiliser le terme de déplacé au lieu de réfugié.

V.L : Alors, oui effectivement, au Liban, on n'utilise pas le terme de réfugié. Lorsque l'on parle des populations syriennes qui se sont déplacées de la Syrie vers le Liban, c'est dans tous les discours officiels du gouvernement, on ne va jamais utiliser le mot réfugié en arabe. On va toujours utiliser le mot déplacé. Après dans les conversations informelles, tout le monde dit réfugié syrien. Mais bon, politiquement c'est connoté d'utiliser le mot réfugié et c'est aussi lié au cadre juridique libanais qui régit la présence de ces personnes-là sur le territoire libanais. C'est-à-dire que le Liban n'est pas signataire de la Convention de 1951 comme beaucoup de pays arabes et pas signataire non-plus des protocoles additionnels. Donc le concept de réfugié n'existe pas au Liban. C'était impossible. Si vous voulez, ils auraient dû en fait être signataires de la Convention pour pouvoir reconnaître ça donc impossibilité juridique. En tout cas, c'est ce qu'ils disent.

Alors, pratiquement parlant, ça reste des populations qui ont accès à une assistance. Des populations qui sont enregistrées avec le UNHCR jusqu'en 2014, qui sont maintenant *recorded* officiellement puisque le gouvernement libanais a officiellement demandé au UNHCR d'arrêter l'enregistrement donc maintenant, on les inscrit en tant que *person of concern* dans les fichiers du HCR. Donc pratiquement parlant, ces

gens-là on va assurer les mêmes services que s'ils étaient réfugiés. Ça change pas grand-chose sur le plan très pratique mais il n'y a pas de cadre juridique qui oblige le gouvernement libanais à leur assurer un traitement digne. Donc en fait, la réponse n'a pas de cadre juridique. C'est une réponse comme ça. On pourrait donner comme cadre juridique éventuellement la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Pacte international sur les droits civiques et politiques, le Pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels, pour lesquels le Liban est un Etat parti. Tout de même le niveau de protection est loin d'être le même et loin d'être aussi effectif que celui de la Convention de 1951.

Donc, pratiquement parlant, absence d'un cadre juridique. Aussi, ça veut dire que comme il n'y a pas un statut automatique de réfugié, les autorités libanais considèrent les réfugiés syriens comme des Syriens. Ils sont soumis à une politique de visa. Ce ne serait normalement pas le cas pour des réfugiés qui auraient directement le statut de réfugié et du coup il n'y aurait pas de question de visa. On reconnaîtrait qu'ils sont victime d'une persécution politique où qu'ils cherchent une forme de protection au Liban. Ce qui veut dire que, jusqu'en 2014 ça s'est relativement bien passé puisqu'il y avait un accord bilatéral entre le Liban et la Syrie donc directement les réfugiés arrivaient, il y avait des aller-retours possibles, il n'y avait aucun problème. Ce sont des pays frontaliers. Les Libanais n'avaient pas besoin de visa pour aller en Syrie et inversement, les Syriens n'avaient pas besoin de visa pour venir au Liban.

2014, le Liban dénonce cet accord et adopte ce que l'on appelle la Politique d'octobre 2014, qui très clairement dit notre objectif c'est qu'il n'y ait plus de réfugiés syriens qui rentrent sur le territoire libanais voire même que ces réfugiés rentrent le plus rapidement chez eux et qui restreint aussi la politique de visa. C'est-à-dire qu'il est très difficilement possible voire, soyons honnête, impossible pour des réfugiés syriens d'entrer maintenant légalement sur le territoire Libanais. Il y a dans la catégorie de visas... c'est-à-dire que les Syriens peuvent toujours rentrer au Liban pour des raisons médicales, s'ils doivent prendre l'avion à l'aéroport de Beyrouth, mais il n'y a pas de raisons humanitaires. Donc théoriquement, ils viennent sur le territoire libanais, ils doivent avoir une réservation d'hôtel, un papier certifiant qu'ils doivent faire une opération, des choses comme cela. Donc, entrer est difficilement possible. Sur le plan intérieur, durcissement très important. Pourquoi ? Parce jusqu'à maintenant les Syriens pouvaient aller et venir et donc renouveler régulièrement leur visa de séjour

sur le territoire libanais. Il n'y avait aucun problème. Ils sortaient, ils rentraient, ... il n'y avait pas vraiment de contrôle du bureau de la sécurité générale qui est l'équivalent de la préfecture en France, qui délivre les titres de séjours. Donc, il n'y avait pas un problème majeur sur le plan juridique. 2014, très fort durcissement donc là on commence à plus contrôler les gens, les gens sont arrêtés, détenus pour 24 heures, relâchés. Il y a de plus en plus de cas où il est devenu impossible pour les réfugiés de payer la somme qui est nécessaire pour les visas donc le cadre juridique se resserre.

En termes de réponse humanitaire et d'accès aux services, alors théoriquement et même pratiquement les ONG et les Nations-Unies ne se soucient pas du fait qu'un réfugié syrien ait un visa ou n'ait pas de visa au Liban. Qu'importe, c'est son caractère de réfugié. Certaines agences des Nations-Unies vont demander la preuve de l'enregistrement, d'autres comme Amel, pour nous ce qui importe c'est la vulnérabilité de la personne. Donc, on répond aux besoins de tout le monde, peu importe leur nationalité ou leur religion ou leur statut juridique. Donc, pratiquement parlant, en termes d'éligibilité, à tous ces services-là, ça ne change rien. Par contre, en termes d'accès ça change puisque les réfugiés syriens à partir de 2014 deviennent de plus en plus effrayés de se déplacer. Particulièrement les hommes, mais aussi les femmes qui se disent on va peut-être se faire arrêter, c'est dangereux, etc. Quelles sont les conséquences de tout ça en pratique ? Un accès qui est plus limité aux services. On va aller moins en fait à l'hôpital, on va aller moins dans un centre de santé primaire parce qu'on a peur de se faire arrêter. On ne va pas forcément aller voir le HCR pour aller changer de statut. On ne va pas forcément réactiver notre statut de réfugiés auprès du HCR. Et ça amène aussi toute une sorte de problèmes de protection qui ciblent particulièrement les enfants et les femmes. C'est-à-dire que si le père ne peut plus aller travailler, qu'est-ce qu'on fait ? On envoie l'enfant travailler car lui il y a moins de risques qu'il soit contrôlé. On envoie la femme se prostituer car ça c'est plutôt des deals avec macros et des choses comme ça. Donc, il y a quand même toute une série de phénomènes, de protections et en fait d'absence de protections de ces gens-là qui vont commencer à augmenter.

Il y a aussi et de façon croissante au sein de l'opinion publique libanaise, le fait qu'il n'y ait pas de cadre juridique pour ces personnes-là et tout ça, qu'ils soient reconnus, qu'ils soient là dans une présence temporaire mais en même temps qu'ils restent, il y a des tensions qui se créent entre Libanais et Syriens. Pourquoi ? Parce qu'on a un afflux de

1,5 million de réfugiés sur une population de 4 millions. On a 1,5 million de Libanais qui se retrouvent en situation de plus grande vulnérabilité du fait de la crise syrienne et donc il y a des tensions qui se créent, particulièrement des zones où il y a aussi des faits de terrorisme et tout ça. Donc là encore, cette tension-là amène que certains réfugiés sont moins portés à sortir, sont moins portés à bouger autour et voilà, globalement c'est ça. Théoriquement, pas vraiment de différence parce que les personnes qui mettent en place les services ne sont pas le gouvernement car le gouvernement a jamais vraiment mis en place ce type de services-là. Les centres de santé primaire, il y en a 800 au Liban, 75% sont gérés par des ONG. C'est en fait une situation préexistante à la crise syrienne, depuis la guerre civile et même avant, le gouvernement libanais n'est pas du tout impliqué dans la mise en place des services publics de base. Donc le fait que les ONG ne questionnent pas le statut de réfugié, de déplacé et tout ça on a aucun problème. Par contre, les conséquences juridiques sur le statut juridique des réfugiés, le fait qu'ils n'aient plus de titre de séjour, ça va amener à un accès qui est plus difficile.

A.B : Ok, un grand merci. Et quels sont les principaux obstacles rencontrés par votre association pour justement assurer cette mission d'aide auprès des réfugiés ?

V.L : Alors, en tant qu'ONG nationale, pour être honnête, on fait face à beaucoup moins d'obstacles qu'une ONG internationale parce qu'on a déjà des relations préétablies au niveau local, avec les municipalités, sur le plan national avec le ministère. Donc, je dirais que la difficulté principale, c'est le manque de financement. Pourquoi ? Parce que cela fait six ans qu'il y a cette crise-là, que les principaux bénéficiaires d'aide, des fonds sont les ONG internationales et qu'on est très lent vers une stratégie de transition aux ONG nationales. On a très peu d'ONG nationales qui arrivent à recevoir des fonds par rapport aux ONG internationales et par rapport aux Nations-Unies. Alors même que, la société civile libanaise et les ONG libanaises gèrent une crise permanente depuis 40 ans en fait. Depuis la guerre civile, depuis 1975, on gère une crise qui est permanente au Liban avec des besoins humanitaires et des besoins de développement. Donc, moi je dirais que l'obstacle principal auquel je fais face en tant qu'ONG nationale au Liban, c'est le manque de fonds. C'est sans arrêt chercher des fonds pour pérenniser la réponse.

Deuxième obstacle majeur, c'est que notre réponse, elle se situe toujours entre l'humanitaire et le développement. En fait, l'obstacle majeur, c'est que l'on ne sait pas quand cela va se terminer. Donc, on ne peut pas mettre en place des plans de développement et en parallèle, il y a toujours des besoins qui sont purement humanitaires. Il y a toujours le besoin de payer des médecins pour faire des consultations d'urgence dans les camps mais en même temps, on a aussi des besoins de développement, de réhabiliter l'infrastructure des centres de santé primaire et des hôpitaux au Liban. Donc, on est un peu coincé entre les deux et c'est très difficile en termes de planification.

Troisième obstacle auquel on fait face, en tant qu'ONG, c'est de voir au quotidien la vulnérabilité des réfugiés qui augmente et d'avoir des moyens limités pour y répondre. C'est clairement un obstacle. On voit que les réfugiés ont moins de possibilités de travailler, qu'il y a des coupes budgétaires dans la programmation qui permet de mettre en place des activités avec les réfugiés. Donc, ça c'est très difficile en termes d'obstacle pour notre ONG.

Je dirais que le quatrième obstacle, c'est en lien avec cette planification qui est difficile aussi, c'est cette assurance qu'on a que les financements vont diminuer. Ils ont diminué dans plein de secteurs, ça va encore plus diminuer. C'est de se dire que bientôt ça va être encore plus difficile en termes de réponse à la crise.

L'obstacle auquel on ne fait pas face, et je pense c'est important de le souligner, c'est la question de l'accès. Beaucoup d'ONG internationales, agences Nations-Unies ont un problème d'accès aux zones où sont les réfugiés et où il y a des tensions très vives. Nous, nos centres sont sur place, opérationnels depuis 30 ans, 40 ans avec des équipes locales donc s'il y a un problème et que moi, je ne peux pas aller dans une zone, c'est pas grave, l'équipe est auto-suffisante. Donc ça, clairement, c'est un truc à part. La question de l'accès pour nous, ne nous pose pas vraiment de problème. Voilà.

A.B : Mais merci beaucoup.

V.L : Par secteur, il y a des difficultés qui sont plus importantes. Par exemple, si on prend l'éducation, la difficulté, c'est qu'on a du mal à faire du suivi et de l'évaluation dans les écoles. Donc, on paye un soutien scolaire mais c'est très difficile d'intervenir dans les écoles. Quand on parle de santé secondaire, la difficulté c'est qu'Amel, on n'a pas les financements pour payer les frais d'hospitalisation donc les réfugiés sont

dépendants de la couverture des frais d'hospitalisation par le HCR. Quand on parle de mise en place de *shelter* et de camps, on peut uniquement faire des structures temporaires. C'est des frais qui sont très importants, donc c'est difficile sans arrêt de convaincre un bailleur de faire plus. Donc, par secteur, il y a des difficultés plus précises, mais les difficultés que je vous ai nommées avant, les obstacles, ça c'est les principaux.

A.B : Ok, merci beaucoup. Et est-ce que vous pensez que la présence des réfugiés syriens renforce les lignes de fractures entre les différentes communautés religieuses au Liban ?

V.L : Moi, je n'irai pas jusqu'à dire ça. Pour moi, le problème, il n'est pas entre les communautés religieuses. Il est à l'intérieur des communautés religieuses et c'est souvent ce que nous disent les étrangers d'ailleurs : « Oui, le Liban, c'est un problème entre les confessions », mais quand on y regarde de plus près et quand on analyse comment s'est passée la guerre civile libanaise, les plus gros conflits se sont passés entre personnes, entre individus d'une même confession. Et je pense que cela se reproduit encore avec la crise syrienne. Oui, il y a des tensions, ce n'est pas tout rose entre les confessions religieuses au Liban mais j'irai pas jusqu'à dire que cela renforce. Mon avis sur la question, c'est vraiment que cela renforce la vulnérabilité du Liban, ça renforce la détérioration de la situation socio-économique et incidemment, ça n'améliore pas les relations entre les confessions, ça n'améliore pas les relations à l'intérieur des confessions et clairement, il y a des tensions relativement vives selon les zones mais c'est plus entre réfugiés syriens et Libanais. Ça peut parfois être lié à la confession, mais c'est surtout lié à la pression démographique et au fait qu'on a pas de perspective de solution pour l'avenir à cette crise.

A.B : OK, Merci beaucoup. Donc, l'accueil des réfugiés syriens, il est vraiment massif au Liban et vous avez souligné que les aides financières diminuent au cours du temps, est-ce que vous pensez que le pays va pouvoir supporter encore longtemps cette charge, en quelque sorte, des réfugiés ?

V.L : Ce qui est évident, c'est que sans aide financière externe, le Liban est absolument incapable de répondre à cette crise. C'est-à-dire que, déjà, avant la crise syrienne, on avait 25% de la population qui vivait en situation de très grande pauvreté. Donc, déjà, l'Etat peinait à répondre aux besoins. La société civile essayait de boucher les trous

mais ce n'est pas effectif. On avait encore un niveau très grand de pauvreté. Là, ça a augmenté, déjà avant on n'y arrivait pas à y répondre, on a 1,5 million personnes vulnérables en plus des personnes vulnérables qu'on avait avant, on a de l'aide externe. Le jour où on n'a plus d'aide externe, on a beau parler de pérennité de nos réponses, c'est impossible de continuer. Donc, il y aura un problème effectivement majeur.

A.B : Ok, merci beaucoup en tout cas.

V.L : De rien.

A.B : Au revoir.

V.L : Au revoir.

11. Entretien avec Elena Aoun

Cet entretien a eu lieu la date du 07 juillet 2017 à Louvain-La-Neuve. Madame Elena Aoun est professeur à l'UCL et est spécialisée dans la région du Moyen-Orient et travaille également sur la problématique des réfugiés.

- **A.B** : Aude Berhin
- **E.A** : Elena Aoun

A.B : Donc voilà, je réalise vraiment mon mémoire sur la prise en charge des réfugiés syriens au Liban et il y a souvent un lien qui est établi avec les réfugiés palestiniens qui étaient arrivés en 1948 et 1967. Et est-ce que vous pensez que justement cette crise des réfugiés palestiniens, elle a eu un impact sur la prise en charge actuelle des réfugiés syriens ?

E.A : Oui, bien sûr, à deux niveaux. Le premier il est au niveau de l'imaginaire libanais. Il ne faut pas oublier que dans l'imaginaire libanais et aussi de manière extrêmement concrète la problématique des réfugiés et par après, donc des activistes Palestiniens se sont des réalités extrêmement liées au début de la guerre civile en 1975. Et donc, pour beaucoup de Libanais quel que soit leur ancrage, les Palestiniens, c'est un peu la 5^{ème} colonne par laquelle est venue notamment la guerre civile. Alors évidemment, on ne se pose jamais beaucoup de questions sur le pourquoi sont-ils devenus 5^{ème} colonne. Bref, c'est un autre souci. Et donc du coup, l'expérience de ce gros contingent de réfugiés qu'on accueille est une expérience hautement négative qui a été extrêmement coûteuse puisque le pays a quand même vécu une guerre civile de plus de 15 ans avec par rapport à la dimension de la population qui a été assez meurtrier et puis surtout qui a ouvert une très grande hémorragie en termes de migration.

Donc voilà, et concrètement échaudé par ces antécédents et notamment par le fait que les Palestiniens ont été en fait relocalisés dans des camps et que les camps sont devenus des sortes de zones de non-droit au jour d'aujourd'hui. Et donc, peut-être que vous savez qu'en 2007 il y a eu de très grands clashes entre l'armée et des activistes djihadistes dans le camp palestinien de Nahr el-Bared. Donc voilà ces camps on s'en méfie. Et donc du coup, évidemment quand s'est posé le problème des réfugiés syriens, on s'est dit surtout pas de camp. Sauf que on est face à de tels flux qu'il y a quand même des camps qui se sont créés de manière plus ou moins informelle et donc du coup quelque part cette stratégie de dire que « nous, on ne veut surtout plus de camp,

on a déjà le précédent palestinien, on ne veut surtout pas d'un nouvel épisode ». Quelque part, ça a permis au gouvernement libanais aussi de ne pas assumer entièrement ses responsabilités. Et donc, du coup, au jour d'aujourd'hui, je pense qu'au Liban il y a un défaut de prise en charge par les autorités gouvernementales des Syriens. Donc des syriens qu'on ne veut pas reconnaître comme des véritables réfugiés. Donc voilà il y a toute cette problématique-là qui est extrêmement liée au vécu libanais et à l'imaginaire libanais de ce qu'est un camp et de ce que peuvent produire entre guillemet les réfugiés.

A.B : Vous venez justement de souligner le fait que le gouvernement libanais a un peu manqué de prise en charge dans la question des réfugiés syriens. Est-ce que vous pensez que c'est notamment dû au fait que la société civile libanaise est très forte et fortement active et qu'il s'est en quelque sorte caché derrière la société civile pour ne pas devoir gérer la crise des réfugiés ?

E.A : Oui. Pour être tout à fait franche je commencerais par rappeler que le gouvernement libanais est de toute façon assez dysfonctionnel et donc même en matière de ... Disons que ce n'est pas l'Etat providence idéal avec des politiques publiques à la fois solides et redistributives etc. Et donc, ce qu'il ne fait pas bien pour ses propres citoyens, il ne va pas le faire de manière optimale, non plus, pour ses réfugiés. D'autant plus, que, autre réalité qu'il faut prendre en compte, donc le gouvernement libanais c'est un raccourci extrêmement simpliste parce que derrière, vous avez une succession de gouvernements plus au moins fonctionnants avec de longues périodes de paralysie quand même depuis 2011, et quand bien même il y a un gouvernement et que le gouvernement est fonctionnel on reste beaucoup dans ... voilà dans des gouvernements qui n'ont pas la même couleur politique. C'est le moins que l'on puisse dire. Et donc au sein même du gouvernement, vous pouvez avoir des tendances extrêmement différentes avec des regards qu'on porte déjà sur le conflit en Syrie mais aussi sur les réfugiés syriens qui peuvent être très, très différents. Donc, je dirais que le Liban a fait son affaire de compter systématiquement sur la société civile pour jouer à l'Etat providence. Un des exemples à mon sens le plus illustratif, c'est les pratiques des autorités libanaises sur le long terme ont permis au Hezbollah, qui ont donné cette raison d'être au Hezbollah d'un état dans l'état et au profit largement de la communauté Chiite au Liban. Quand vous n'avez pas Etat providence et que vous avez un acteur politique qui, quand même, vous crée des hôpitaux, prend en charge

vos enfants, crée voilà ... Vous emploie, crée des structures d'accueil, des écoles. Ben il remplit un rôle que l'Etat ne remplit pas. Donc je dirais que C'est la non-prise en charge très proactive par le gouvernement libanais des Syriens, des réfugiés syriens. Donc, on la doit à la fois ... à ce défaut presque structurel de l'Etat providence libanais d'une part et d'autre part justement à ces réticences quant à la reconnaissance du fait des réfugiés syriens et de son intégration... et du fait ... voilà ... comment on gère au Liban. Qui dit réfugiés dirait qu'il y a des stratégies à mettre en place pour les intégrer etc. Et qu'on est vraiment dans cette non.... Dès qu'on peut on va les rapatrier.

A.B : Oui, c'est ça. Et vous pensez que la crise syrienne a renforcé la polarisation qui est présente sur la scène politique entre la coalition du 8 Mars et du 14 Mars ?

E.A : C'est ... en fait.... C'est une question qui est ...qu'est ce qui précède l'autre : l'œuf ou la poule ? Euh ... Je dirais que cette polarisation au Liban donc qui est bien antérieure au conflit syrien et elle-même le reflet d'une polarisation régionale, donc qu'on a vu apparaître au début des années 2000 qui a été aggravé par les attentats du 11 septembre 2001 ensuite bien sûr l'invasion de l'Irak, etc. Et donc, en fait, nous avons toute une série de conflits ou de crises puisqu'il ne s'agit que d'une crise au Liban. Donc, on a tout un ensemble de conflits et de crises qui se sont agrégés, qui se sont nourris les uns les autres pour aggraver sur le long terme cette extrême polarisation que l'on peut retrouver au niveau local, national et régional voir au niveau international. Donc, je pense notamment à cette polarisation entre le clan Russie dans une moindre mesure Chine et l'Iran et bien sûr de l'autre côté, des acteurs qui sont plus dans la lignée occidentale notamment celle des Etats-Unis. Donc, en effet, on a des effets miroirs. La polarisation extrême en Syrie doit sans doute à la polarisation de l'ensemble de la région et aussi un tout petit peu à la polarisation du Liban donc ça se renvoie en échos. C'est vraiment des jeux de miroir et si on y regarde d'assez près, en fait, nous avons très largement les mêmes acteurs. Le Hezbollah, par exemple, pour prendre un acteur libanais qui est acteur sur les différents plans. Les Etats-Unis sont différemment acteurs à ces différents plans, l'Iran, l'Arabie Saoudite.

A.B : Est-ce que vous pensez qu'il y quand même une récupération politique de la crise même des réfugiés syriens. Donc pas spécialement la crise syrienne mais vraiment la présence des syriens sur le sol libanais ?

E.A : Récupération par qui et pourquoi ?

A.B : Des partis politiques en vue de défendre des intérêts qui leur seraient propres. Par exemple, en accusant la présence des réfugiés syriens d'aggraver la situation des milieux moins favorisés au Liban.

E.A : Ecoutez, dans une certaine mesure mais ce n'est pas ce qui me paraît le plus saillant. Honnêtement ça ne me paraît pas saillant dans la mesure où on fait sans. On a beaucoup confié de responsabilités sécuritaires à l'armée, aux services de sécurité et puis on ne veut plus véritablement voir cette réalité syrienne. J'ai eu l'occasion d'entendre quelques discours où là, le racisme à l'égard notamment des réfugiés syriens a pu être extrêmement virulent mais ça reste généralement localisé, entre guillemet, autour d'une communauté, au sein d'une communauté, localisé plus au moins géographiquement. Et ne serait-ce que parce que les lignes de clivages notamment politiques au Liban ne sont pas si clairement définies. Et donc du coup, c'est extrêmement compliqué. De toute façon, l'échiquier politique est tellement fragmenté que quand bien même il y aurait quelqu'un qui aujourd'hui prendrait, s'imposerait sur une tribune pour instrumentaliser le fait réfugié syrien et essayer d'en faire quelque chose politiquement parlant, vous allez avoir une contre-voie qui va s'élever et cela va refragmenter l'échiquier. Donc dans des stratégies extrêmement ponctuelles, je pense en effet qu'il y a des jeux de récupération mais je pense que ça a des limites.

A.B : Oui tout à fait. Les autorités politiques ont souvent tendance à utiliser le terme de déplacé plutôt que réfugié, est-ce que vous pensez que la non-reconnaissance du statut de réfugié au Liban entraîne des conséquences négatives pour la vie quotidienne des réfugiés ?

E.A : Un réfugié a des droits reconnus par le droit international ce qui n'est pas tout à fait le cas des déplacés. Parce que vous n'avez pas le même type de textes internationaux et donc du coup, on continue de confiner les réfugiés syriens dans un statut juridique gris. Donc, c'est presque une zone de non-droit juridique. Et donc, c'est tout à fait délibéré, c'est tout à fait intentionnel et bien évidemment que cela complique au quotidien. Au jour d'aujourd'hui vous avez des Syriens qui n'existent pas, ils sont nés mais on ne veut pas les enregistrer. On ne leur reconnaît pas les droits les plus élémentaires qui sont attachés à la personne du réfugié qui est vraiment protégée par le droit international. Et donc, du coup, là on est vraiment dans une zone

grise. Et donc ça, au niveau juridique et bien sûr au-delà de la non-reconnaissance du statut de réfugié. De toute façon ... la non-mise en œuvre, la non-conception des politiques de protection et encore moins de la mise en œuvre de cette politique de protection, non seulement elle complique la vie des réfugiés syriens mais elle les expose à toute une série de menaces extrêmement graves.

A.B : Oui, il y a beaucoup d'actions organisées par des ONG internationales ou locales qui visent le public étant le plus vulnérable donc souvent les réfugiés syriens. Et est-ce que vous pensez qu'il y a un certain ressentiment qui naît parmi les classes les plus modestes au Liban vis-à-vis de ces réfugiés syriens, vu qu'eux bénéficient d'une aide et que les Libanais en pâtissent en quelque sorte de leur présence, et non pas spécialement d'aide qui leur est directement adressée.

E.A : Oui je pense. On est vraiment dans la concurrence. Mais au risque de choquer l'une ou l'autre personne, dont probablement Monsieur Corm, moi j'aurais tendance à dire que beaucoup de Libanais y compris des franges les plus fragiles ont trouvé le moyen d'exploiter la présence des Syriens. Et donc voilà, les Syriens apportent avec eux des opportunités d'exploitation pour les autres. Je suis extrêmement dure voilà mais cela fait partie des réalités un peu particulières. On peut penser aux trafics sexuels, aux trafics des organes, on peut penser à tout le travail au noir, on peut aussi penser aux politiques de location. Qu'est-ce qu'on va demander à un réfugié syrien pour loger dans un logement innommable. Donc voilà, maintenant nous, oui, c'est un ressenti négatif, mais qui ne vient pas uniquement à mon sens du fait que la société internationale, des ONG internationales essaient de soutenir y compris les réfugiés syriens. Par exemple un acteur comme l'Union Européenne est très attentif à donner tant aux réfugiés syriens qu'aux communautés d'accueils comme il les appelle. Donc pour essayer de préserver justement un équilibre et ne pas créer de ressentiments mais ... ces dispositions négatives à l'égard des réfugiés syriens, elles découlent aussi d'un certain nombre de paramètres qui peuvent lier au vécu de la guerre, de la guerre civile, qui peut simplement être lié au racisme tout banal, très, très banal. Parce que vous avez une société libanaise qui est très largement urbanisée. Et en face, vous avez une société syrienne qui est très, très largement campagnarde. Quand bien même il y a eu dans les dernières années, un exode rural massif, vous avez aussi voilà ce sentiment que le Liban s'évertue, c'est la démocratie, beaucoup de valeurs occidentales, la culture, on

parle anglais, français, tout ce que vous voulez et d'un côté ces ploucs d'à côté. Donc, voilà, il y a un réel racisme qui est également à mon sens culturel.

A.B : Est-ce que pour vous, il y a des conséquences économiques dues à la crise des réfugiés syriens ou il y a quand même une certaine récupération économique, une relance économique qui se fait grâce aux réfugiés ?

E.A : Je ne sais pas si le Liban est en relance économique ou en tout cas je pense que c'est une économie qui tient bien le choc pour deux raisons. La première c'est que comme je vous l'ai dit tantôt, il y a toute une économie grise qui récupère à fond, qui exploite les réfugiés syriens. Ça, ce ne sera pas dans les statistiques mais ce sont des réalités qui sont documentées. Et puis vous avez le fait que l'économie libanaise n'a jamais, ou en tout cas depuis la fin de la guerre civile – je ne suis pas une économiste donc je choisis très prudemment mes mots- donc cette économie-là ne me paraît pas extrêmement liée qu'à l'économie réelle. Donc les transactions, ... Il y a un phénomène qui est sans doute lié à la problématique du blanchiment d'argent qui fait que l'économie libanaise est dans une autre dimension qu'uniquement l'économie réelle. Par exemple, je donne un exemple tout bête, mais j'ai été récemment au Liban et j'ai eu l'occasion de discuter ... Vous n'y avez jamais été ?

A.B : Non, pas encore.

E.A : Ok, en fait, au Liban et en particulier à Beyrouth, vous allez être époustoufflée par la vitalité en termes de construction de building qui sont à la fois très grands, dans un environnement où c'est extrêmement bizarre. Et deuxièmement, chaque immeuble qui se construit, se construit comme les appartements de luxe avec de quoi loger cinq familles belges etc. à des prix invraisemblables. Et en fait, donc surtout la nuit, vous regardez ces immeubles-là et vous vous rendez compte que sur trente étages, il semble qu'il n'y ait que deux appartements occupés. Et donc, en fait, vous me direz, la loi d'offre et de la demande. Si vous n'avez pas d'acheteur, forcément le prix de ces appartements va se casser la gueule. Or, il n'en est rien. Et donc, du coup, en discutant les uns avec les autres, on se rend compte de la réalité de cette économie qui est parallèle, qui est sans doute extrêmement liée au blanchissement d'argent. N'oubliez pas aussi que la région a connu beaucoup de conflits et que connaissant beaucoup de conflits, ça veut dire qu'il y a eu beaucoup de trafics. On s'est fait beaucoup d'argent aussi au Liban sur le dos de la guerre d'Irak. Et voilà... Vous avez une masse d'argent

qu'on ne peut pas aisément reconvertir. Vous n'allez pas aller blanchir votre argent aux Etats-Unis, ni en France, ni en Belgique. Vous allez pouvoir le faire en construisant de beaux immeubles.

Donc voilà, c'est pour ça, que d'une certaine manière, l'économie libanaise me paraît dans une certaine mesure immune par rapport à ce qui se passe sur le territoire proprement dit et de l'autre côté vous avez cette exploitation des réfugiés syriens. Et peut-être que je devrais ajouter une troisième dimension pour dire que dans la mesure où le gouvernement s'est relativement peu décarcassé pour ouvrir les cordons de la bourse au profit des réfugiés syriens donc ça reste un impact relatif. D'autant plus, que vous avez toutes ces aides internationales qui ne vont pas uniquement vers les réfugiés mais qui ont pu aussi à l'un ou l'autre moment au profit par exemple, des services de sécurité, de l'armée qui jouent un rôle assez significatif actuellement. Et donc, du coup, c'est autant de coûts que le Liban n'a pas eu à supporter en tant que tels. Mais en tout cas, voilà, quand vous allez au Liban vous n'avez pas du tout l'impression que – j'essaie encore une fois de ne pas être trop à l'emporte-pièce dans mes appréciations – mais...oui, il y a sans doute des poches qui sont en crise, des poches de populations qui sont en crise. Mais l'ensemble du Liban paraît faire avec.

A.B : Et vous venez de citer qu'un peu d'argent avait été envoyé pour tous services sécuritaires, pour vous quelles sont les principales conséquences sécuritaires ressenties par le Liban vis-à-vis de la crise syrienne en général ?

E.A : Oui, ben écoutez, il y a quand même eu quelques épisodes d'instabilité à Tripoli, environ une vingtaine de rounds auxquelles l'armée a réussi plus ou moins à stopper. Vous avez aussi eu les quelques clashes du côté de [...] pour l'instant on a réussi à figer. Disons que la popularisation est gérée actuellement au Liban. Au sud Liban c'est extrêmement calme parce que Israël et le Hezbollah règlent leurs comptes en Syrie. On laisse les mains libres à l'armée libanaise pour gérer le territoire comme elle l'entend et en fait les principales retombées négatives donc c'est un peu autour de Tripoli et aussi le paramètre qui reste encore potentiellement volatile c'est les attentats, suicides notamment. Les attentats, en particulier attentats suicides et qui ont voilà... il y en a quand même un petit paquet et en général assez meurtrier. Mais en tout cas,... bon voilà... Demain il pourrait arriver n'importe quoi qui mettrait le feu aux poudres alors qu'on avait même pas vu que la poudre s'était répandue un peu partout. Mais je

dirais que jusqu'au jour d'aujourd'hui, six ans depuis le début de la crise, la situation au Liban est moins pire que ce qu'elle aurait pu être. On n'a pas vu cet éclatement qui aurait pu entraîner donc une vraie crise sécuritaire avec peut-être une nouvelle guerre civile.

A.B : Et par rapport toujours à cet élément sécuritaire, le Liban a refusé d'établir des camps et donc il y a toute une série de camps informels qui se sont tout doucement installés et notamment dans la vallée de la Bekaa. Mais est-ce que ces camps qui ne sont pas du coup gérés par une association internationale ou autre ne sont pas des facteurs d'instabilité pour le Liban ?

E.A : Alors deux réponses. Premièrement, ce ne sont pas à 100% des no man's lands puisque vous avez quand même le Haut-Commissariat aux réfugiés qui est quand même assez présent au Liban. Vous avez ensuite les ONG. Alors les camps en tant que tels, sur le court terme, ne représente pas une menace immédiate. Si, de temps en temps, il y a des activistes syriens qui transitent, de toute façon le combat, ils vont le faire ailleurs. Au pire, il y a l'une ou l'autre personne qui s'exporte, qui sort du camp pour aller faire X ou Y attentats ou vont monter l'un ou l'autre coups. Mais au jour d'aujourd'hui on reste vraiment dans le ponctuel. Le vrai problème c'est l'avenir. Par expérience, et notamment autour de ce qu'il s'est passé en Afghanistan, on sait très bien que la vie de camp et c'est exactement pareil pour les Palestiniens, il ne fait pas bon d'être un réfugié et de vivre dans un camp. Parce que ce sont des concentrés de misère et ce sont des mouiroirs en fait, des mouiroirs humains. Pas forcément que le corps crève mais vous vivez une vie sans horizon aucun pour vous, pour vos enfants. Et puis ensuite, quand vous intégrez dans l'équation les violences à la fois physiques et psychiques dont on a l'expérience quand on est dans un camp, vous avez tout ce qu'il faut pour faire demain une génération de gens radicalisés. Et donc c'est sur le plus long terme que ça pose problème.

A.B : Par rapport au plus long terme, on voit que le financement pour la crise des réfugiés syriens au Liban est de plus en plus petit, est-ce que vous pensez que le Liban peut supporter encore longtemps en quelque sorte le poids des réfugiés syriens si ce financement s'arrête envers les associations internationales ?

E.A : Sûrement pas. Il faudrait commencer par poser pour savoir que ferait les Syriens eux-mêmes. Ce sont les premiers touchés. Non, la situation deviendrait extrêmement,

extrêmement compliquée. Même avec beaucoup de bonne volonté, le Liban ne pourrait pas s'en sortir. Vous voyez que dans les pays les plus développés - quand les plus développés de la planète, on s'entend bien - quand vous avez un petit flux de réfugiés par rapport à ce que l'on vit actuellement au Moyen-Orient, c'est vraiment la grosse crise. Donc voilà, d'un côté, il ne faut absolument pas sous-estimer le poids des réfugiés et je ne veux pas uniquement les faire passer pour un poids neutre, mais... mettons la problématique des réfugiés c'est quelque chose qui est insoutenable pour un pays seul avec les dysfonctionnements qui sont inhérents au système politique libanais. Donc, voilà, on n'a pas résolu. Le Liban est dysfonctionnel pour ses citoyens pas étonnant qu'il soit dysfonctionnel pour les citoyens d'à côté. Et c'est un pays qui reste quand même relativement fragile. Ce n'est pas un pays qui reste dans les franges... Ce n'est pas un pays développé, c'est encore un pays du Tiers-Monde. Et donc du coup, le jour où se terminerait l'aide internationale... Voilà, il y aurait les ingrédients de crises encore plus sérieuses. Cela ne veut pas dire que tout va exploser du jour au lendemain, pas forcément l'éruption volcanique mais ça veut dire que les exactions à l'encontre des Syriens pourraient augmenter, que les exactions perpétrées par les Syriens pourraient augmenter, qu'il y aurait de plus en plus d'insécurité, pas forcément au sens politique, mais beaucoup plus de vols, beaucoup plus de prédatons, et voilà.

A.B : Mais merci beaucoup.

E.A : Mais de rien.

12. Entretien avec Vincent Geisser

Cet Entretien a été réalisé par Skype à la date du 28 juin 2017. La personne interviewée est monsieur Vincent Geisser, sociologue et politologue français ayant une grande expertise concernant le monde arabe.

- **A.B** : Aude Berhin
- **V.G** : Vincent Geisser

A.B : Je vous remercie d'abord d'avoir accepté l'interview et je voulais vous poser tout d'abord une première question par rapport à votre article « La question des réfugiés syriens au Liban : le réveil des fantômes du passé ».

V.G : Il date un peu, il a quand même trois, quatre ans maintenant.

A.B : Oui, mais dans cet article vous mettez vraiment en évidence un lien entre les réfugiés syriens actuels et les réfugiés palestiniens de 1948 et 1967 et je voulais savoir quels étaient les facteurs qui vous avez poussé à mettre en lien cette évidence.

V.G : Alors, il y a plusieurs choses. Il y a d'abord un facteur qu'on pourrait situer au niveau des politiques publiques libanaises. On va dire d'une manière plus générale de l'attitude et des comportements des pouvoirs publics libanais dans ce que l'on pourrait appeler la politique d'accueil ou de non-accueil. Là, il est clair que cette politique est marquée, structurée par une volonté de ne pas reproduire la situation palestinienne. C'est-à-dire, l'installation sur le territoire libanais pérenne de poches de réfugiés qui en plus dans un contexte de crise est souvent perçu comme susceptible d'être porteur de violence armée, de groupes miliciens. Donc la comparaison si vous voulez ou l'analogie, elle est déjà faite et présente, pardon, dans je dirais... l'esprit des acteurs libanais qu'il s'agisse par exemple des membres du gouvernement, de la présidence de la République libanaise mais aussi encore davantage des parlementaires libanais voire si on veut étendre cette notion d'autorité publique et institutionnelle des forces de sécurité, qu'il s'agisse des forces de sécurité intérieure qui relève du ministère de l'intérieur, pour dire plus simplement, la police, ou qu'il s'agisse encore plus de l'armée, qui joue un rôle important dans les opérations de sécurité intérieure au Liban. L'armée au Liban a aussi des fonctions de sécurité intérieure. Pour l'ensemble de ces acteurs publics, politiques, administratifs et sécuritaires, il est clair que la comparaison avec la situation palestinienne même si elle n'est pas toujours exprimée explicitement,

est constamment présente. Pas de fixation de camps parce que camp égal foyer armé, militarisation, milices et donc déstabilisation du Liban. Donc, il y a une sorte de situation qui consiste à vouloir éviter de reproduire le modèle d'installation pérenne propre ou caractéristique de celle des Palestiniens au Liban notamment à travers l'implantation de ces camps qui se situent aux quatre coins du territoire puisque vous avez des camps à l'extrême sud du Liban à la frontière avec Israël mais vous avez aussi des camps à l'extrême nord du Liban avec la frontière avec la Syrie. Sans parler bien sûr des camps les plus célèbres, même s'ils sont de moins en moins des camps d'ailleurs, c'est plutôt des quartiers, les camps de Sabra et Chatila à Beyrouth. Ça c'est la première chose, c'est le premier point de vue, point de vue des autorités.

Deuxièmement, c'est le point de vue aussi des acteurs entre guillemet de la société civile. Je mets société civile entre guillemet, c'est-à-dire quel que soit leurs rapports à la question des réfugiés syriens, qu'ils se situent plutôt dans une attitude d'accueil ou de rejet ou souvent entre deux. Le Liban n'est pas marqué par cette attitude binaire mais on peut à la fois dire du mal des Syriens et en même temps... Vous voyez la caractéristique du Liban et mon article nuance beaucoup de choses par rapport à ce que l'on peut dire. C'est vrai qu'il y a une très forte xénophobie syrienne mais les mêmes gens xénophobes peuvent très bien participer à des collectes pour ces réfugiés ou apporter des affaires, par exemple des vêtements, des denrées alimentaires, aller auprès de leurs églises, car il y a beaucoup d'églises et de leurs mosquées et d'aller aider toute une journée pour les réfugiés. Donc les mêmes personnes qui peuvent avoir un discours de rejet.

Mais il est clair que chez l'ensemble des acteurs de la société libanaise y compris ceux qui ont pu être proche du mouvement palestinien, il y a une idée que camps palestiniens égale foyer armé, foyer d'insécurité au niveau sécuritaire, foyer d'instabilité sécuritaire. Cela veut dire que cette peur de l'installation des camps elle est inscrite dans la politique publique des autorités mais elle est aussi inscrite dans les imaginaires sociaux ordinaires des citoyens y compris des citoyens qui sont assez favorables à la question des réfugiés mais qui ont très peur d'une militarisation, d'une milicisation, d'une sécurisation de ces réfugiés. Tout simplement d'une importation du conflit syrien sur le territoire libanais. Pour eux, le terme de l'importation du conflit c'est quelque chose qui est un traumatisme historique qui fait sens par rapport effectivement à l'implantation des camps palestiniens, les souvenirs de la guerre civile, les souvenirs

des milices palestiniennes. Ça, ce qui est intéressant de le dire c'est que ce n'est pas propre à des partis politiques ou à des individus qui seraient hostiles aux réfugiés. C'est assez commun, faut-il le dire, à l'ensemble des citoyens libanais quel que soit leur positionnement à la fois par rapport à la question palestinienne ou par rapport à la question syrienne aujourd'hui. En tout cas, on ne veut pas de camps, car les camps ça veut dire installation pérenne, ça veut dire installation de milices, ça veut dire importations des factions syriennes sur le territoire libanais à l'instar de ce qui a pu se passer après 48 et surtout après 67 avec l'installation des factions palestiniennes. Puisque le Liban était devenu le principal pays d'installation... Surtout après le septembre noir en Jordanie où l'essentiel de la résistance palestinienne s'est repliée sur le Liban puisqu'elle a été chassée par le roi Hussein de Jordanie. Là il y a vraiment un traumatisme historique qui est d'ailleurs transmis de génération en génération. Les parents qui ont aujourd'hui 50, 60 ans l'ont vécu et les enfants qui ne l'ont pas vécu le reproduisent assez largement pour ne pas dire presque unanimement le discours des parents.

Ça c'est vraiment ce qu'il faut bien noter. Deux nuances à cela. Première nuance ce n'est pas propre à ceux qui étaient anti-Palestiniens pendant la guerre civile puisque même des pro-Palestiniens tiennent ce discours, ce qui est assez « amusant » parce que ça veut dire en gros, le traumatisme palestinien, il est même vécu pour ceux qui ont combattu aux côtés des Palestiniens. Ce qui explique à l'unanimité aujourd'hui au Liban qu'on ne donne pas trop de droits aux Palestiniens aussi. Y compris même chez les partis pro-Palestiniens. C'est la première nuance.

La deuxième nuance que je ferai, elle n'est pas moindre c'est que ces attitudes et ces comportements des acteurs publics comme des acteurs privés, des citoyens, des acteurs officiels comme des citoyens ordinaires n'est pas incompatible avec parfois des gestes d'accueils ou d'aide ou de solidarité. C'est-à-dire qu'on n'est pas sur une dichotomie, les pous, les contres, les pro-réfugiés, les anti-réfugiés. On est plutôt sur une ambivalence qui traverse l'ensemble de la société libanaise et qui fait qu'on peut rejeter l'installation de camps, tout en allant passer un jour par semaine dans son église ou dans sa mosquée à faire des sacs de riz pour les réfugiés. On est un peu toujours sur ces types de comportement qui apparaissent assez paradoxaux et ambivalents mais qui sont assez caractéristiques de la société libanaise. Ils ne veulent plus vivre la guerre civile. Il y a un traumatisme de guerre civile très fort mais en même temps qui ont eux-

mêmes vécus le déplacement et donc qui sont dans des attitudes altruistes. On est à la fois dans le traumatisme de la guerre civile, nous ne voulons pas que la situation syrienne soit une nouvelle source de guerre civile au Liban. On en a vécu une pendant un temps, on ne veut plus. Mais en même temps, une forte empathie pour la question des réfugiés parce qu'elle leur rappelle leurs propres déplacements, eux-mêmes en tant que Libanais durant la guerre civile.

A.B : Est-ce que vous pensez que la crise des réfugiés syriens, elle est politisée et est-ce qu'il n'y aurait pas une récupération politique de cette crise humanitaire.

V.G : Oui elle est politisée, c'est clair. Elle est politisée mais dans des sens assez paradoxaux. C'est-à-dire qu'elle est politisée en ce sens que premier élément politique et qui fait convergence pour ne pas dire consensus entre ceux qui tiennent le système confessionnel au Liban que ça soit ceux pro-Hezbollah ou anti-Hezbollah, on va dire en gros, ceux qui sont pro-Bachar al-Assad ou anti Bachar al-Assad, ceux qui sont pro-Aoun ou plutôt chrétiens genre Forces Libanaises. Donc quelles que soient les forces politiques, que ce soit des partis chrétiens, des partis sunnites, des partis chiïtes, en tous cas, elle permet à ces partis-là de justifier l'immobilisme et le statu quo politique. En gros, ne demander pas plus de démocratie, pas plus de changement il y a une crise.

Ce qui explique d'ailleurs que lorsqu'il y a eu récemment, d'ailleurs l'année où j'ai quitté le Liban, grands mouvements sociaux autour de ce que l'on a appelé de manière très réductrice, le mouvement des poubelles. En fait, c'était une crise environnementale et une crise sanitaire grave puisque le Liban était recouvert d'ordures et il n'y a pas de solution, qu'il n'y a toujours pas d'ailleurs de solutions à moyen et à long terme. Cela a entraîné un réveil de plusieurs catégories. De jeunes qui n'avaient jamais été politisés, d'anciens politiques de gauche ou d'humanitaires, y compris même ... qui avaient quitter la politique et qui en avaient ras-le-bol du système politique libanais. Toutes ces forces se sont unies et ont ... plus les classes moyennes je dirai, supérieures, intellectuelles qui étaient très largement dans la rue qui ont donc dans le cadre de ce mouvement dit des poubelles a exprimé son ras-le-bol du système confessionnel, de ces élites qui prolongent leur mandat au Parlement. Il faut dire qu'à l'époque, il n'y avait toujours pas de Président de la République. Comment ont réagi les partis quels qu'ils soient, que ce soit les partis du 8 Mars ou du 14 Mars C'est-à-dire de la coalition pro-Hezbollah ou de la coalition anti-Hezbollah, finalement, de

toute façon il y a une crise aujourd'hui des réfugiés, il y a une crise sécuritaire. On ne touche pas au système. Il y a donc là une effet politique. C'est de créer des registres de justification et de légitimation de la non-réforme. Et de ce que l'on appelle l'exception libanaise par rapport aux mouvements de protestation dans le monde arabe. Nous ce n'est pas pareil, il y a une crise majeure, c'est une crise sécuritaire. Aujourd'hui un habitant sur trois est un réfugié. On ne peut pas faire trop de réformes parce que ces réformes favoriseraient l'instabilité sécuritaire, sociale et économique. Bon, déjà, on peut dire qu'il y a eu un effet politique et qui n'est pas toujours bien analysé c'est l'effet du consensus plus que l'effet du dissensus parce que finalement, les partis...

Alors deuxième manifestation de ce consensus, élections municipales libanaises l'année dernière, pareil, on revoit tous ces mouvements citoyens, féministes, gauche, libérale y compris même des gens plutôt à droite qui en avait ras-le-bol du système confessionnel, y compris les gens qui peuvent être très croyants, chrétiens ou musulmans, surtout chrétiens d'ailleurs. Mais qu'ils disent on est chrétien à l'église mais on n'est pas chrétien en politique. Ce discours est d'ailleurs très développé au Liban. C'est-à-dire à la fois assumer son identité religieuse mais la refuser au niveau politique. C'est pas parce qu'on va à l'église, qu'on veut que ce soit l'Eglise qui nous gouverne ou plutôt des partis qui se réclament de l'Eglise. Pareil, pour les musulmans d'ailleurs. Elections municipales, Beyrouth une liste alternative faite d'architectes, d'intellectuels, etc. se présentent. Apparemment elle arrive quasiment majoritaire. Tous les autres partis, y compris les ennemis historiques se coalisent pour faire battre la liste.

Ensuite, pour ce qui est des effets en revanche de politisation non plus cette fois dans le consensus mais dans la discorde, c'est bien sûr clairement au Liban, je dirais le conflit des alliés du régime de Damas et les anti du régime de Damas où on retrouve aussi ceux qui sont plutôt dans une perspective d'une alliance nationaliste arabe anti-attentiste où on retrouvait à l'époque le général Aoun qui était pourtant anti-syrien, qui avait fondé toute sa carrière politique sur la résistance à la Syrie. Et la preuve c'est qu'il en a été obligé de partir et qui finalement prône plutôt une certaine compréhension à l'égard du régime de Damas et bien sûr s'allie au Hezbollah bien avant, plusieurs années avant, et puis de l'autre, le camp qui mise plutôt sur la révolution syrienne, la rébellion et le changement de régime.

Il est clair que là, il y a une polarisation très forte entre les deux camps, entre les pro-régime de Damas et les anti-régime et qui va se traduire par des incidences sécuritaires. Notamment à Tripoli, où il va y avoir des affrontements entre l'armée et certaines milices. Milices salafisantes ou sunnites radicales anti-régimes de Damas qui s'en prennent aux forces de sécurité et milices plutôt pro-Bachar al-Assad mais plutôt alaouites. Mais on retrouve aussi ce type de tensions à Beyrouth entre pro et anti-Bachar. Ce n'est pas forcément le Hezbollah qui va faire le coup contre les militants pro-révolution mais ce sont les partis nationalistes comme le parti nationaliste syrien ou le parti Baas syrien ou certains milieux nationalistes pro-syriens libanais qui s'en prennent aux manifestants pro-révolution physiquement etc. Donc, là on voit bien qu'il y a eu des effets de politisation même de violences politiques avec une très forte polarisation entre pro et anti-régime. On a retrouvé d'un côté le 8 Mars pro-Bachar al-Assad, le 14 Mars anti-Bachar al-Assad mais avec quand même aussi des situations plus complexes.

Par exemple, le rôle du patriarche maronite, donc une des plus grandes Eglises chrétiennes au Moyen-Orient qui va lui faire des gestes d'ouverture à l'égard de Bachar al-Assad, va se rendre pour l'ordination de plusieurs évêques qui ne sont mêmes pas des évêques maronites mais plutôt des évêques orthodoxes. Il va y aller alors que tout le monde dit qu'il ne faut plus aller en Syrie parce que se rendre en Syrie c'est cautionner le régime. Le patriarche maronite va contre l'avis des partis chrétiens, donc les Forces Libanaises et le parti [...] aller à Damas et assister à des cérémonies religieuses officielles dans lesquelles sont représentées des représentants du régime de Bachar al-Assad parfois même Bachar al-Assad lui-même.

Donc il y a une polarisation politique qui se fait en gros, sur pro anti-révolution, pro-Printemps syrien, anti-Printemps syrien. Mais attention ceux qui sont pro-régime Bachar al-Assad ne sont pas forcément des clients du régime syrien. La figure de Aoun, ancien résistant, même symbole de la résistance contre la Syrie qui se retrouve quasi à la tête du camp qui se trouve compréhensif à l'égard du régime de Bachar et ensuite le camp plutôt chrétien [...] et le camp musulman qui lui aussi se trouve lui aussi très divisé entre c'est vrai les chiites grande majorité plutôt pro-Bachar al-Assad mais on retrouve beaucoup dans le camp musulman aussi des sunnites majoritairement partisans de la rébellion avec des phénomènes de violences politiques qui se produisent dans des lieux comme Saïda comme Tripoli. [...] C'est à la fois une répercussion en directe du conflit

syrien sur le sol Libanais mais comme le dit très bien Elisabeth Picard c'est pas une répercussion seulement. Les liens entre les identifications politiques libanaises et les identifications politiques syriennes, les registres, les réseaux politiques, les réseaux sociaux, les réseaux d'hommes d'influence entre la Syrie et le Liban sont tellement construits historiquement que finalement si vous voulez c'est un conflit Libanais. C'est-à-dire que ce n'est pas simplement l'importation du conflit syrien au Liban qui provoque des phénomènes des conflits politiques et sécuritaires mais c'est aussi le réveil de conflits libanais qui, entre guillemet, dans le contexte de la crise syrienne se réveillent. De là à dire que c'est la Syrie qui rentre au Liban, que les pro-rébellions instrumentalisent les leurs au Liban, les pro-Bachar instrumentalise les leurs au Liban. Non, je dirais pour faire court que les acteurs politiques libanais se positionnent à la fois par rapport au régime syrien, pro et anti, mais aussi par rapport à leurs propres intérêts de Libanais. C'est-à-dire que la crise syrienne n'est pas une crise importée. C'est une crise qui s'inscrit dans la configuration libanaise par rapport des enjeux qui ne sont pas simplement syriens mais par rapport aussi à des enjeux qui sont libano-libanais et qui réveillent effectivement des conflits entre élites mais aussi entre partis, groupes politiques, etc.

A.B : Merci.

V.G : Je ne sais pas si j'ai été clair.

A.B : Si, si. C'était très clair.

V.G : Tout ça pour dire, attention à la thèse du conflit importé qui n'est pas simplement un conflit importé de la rébellion syrienne qui a ses propres alliés et du régime de Bachar qui aurait ses propres alliés. On est aussi dans des positionnements libano-libanais qui s'expriment à travers effectivement ou qui se réveillent, qui se réaniment, se réactualisent dans le contexte de crise syrienne.

A.B : Comme vous l'avez dit auparavant, on a vraiment remarqué une importante mobilisation de la part de la société civile et est-ce que cette mobilisation n'a pas permis en quelque sorte aux autorités libanaises de nier en quelque sorte la crise humanitaire qui avait lieu sur leur sol et de garder leur politique de dissociation dans un premier temps ?

V.G : Ah oui, vous parlez de la politique de dissociation. Bon c'est une politique qui est inspirée d'autres cas. Karam Karam, que je cite dans l'article, le dit très bien. C'est une politique qui a été importée, qui existait ailleurs. Je dirais que [...] d'un côté effectivement, les autorités politiques vont plutôt être, dans un premier temps dans l'exacerbation du conflit. Elles ne vont pas calmer les conflits, puisqu'on va même avoir même le camp des sunnites modérés de Hariri s'appuyer sur des salafistes pour tout simplement les utiliser comme des milices contre le Hezbollah. Mais, je dirais que c'est presque les réactions d'une société civile qui parce qu'elle est habituée à la crise, parce qu'elle est habituée à la guerre, parce qu'elle habituée à l'instabilité qui va être le matelas de sécurité de la société libanaise. Ça c'est vrai. [...] D'ailleurs si le principe de dissociation avait été confié au sein même des politiques, il aurait pu encore déboucher à nouveau sur une guerre civile. Mais la société libanaise qui vit avec un Etat mais un Etat dont elle a appris à se méfier et à se distancier fait que, un certain nombre de ressources sociales de base, ordinaires, se sont mis en place, se sont structurées, dans le contexte de la crise des réfugiés syriens qui a permis de faire comprendre aux politiques que de toute façon, on ne voulait plus de guerre civile. Que même si on pouvait avoir tel avis sur Bachar al-Assad ou sur la rébellion, de toute façon ça ne devait plus aboutir à enflammer le Liban, à diviser le Liban, à séparer Beyrouth en deux, à couper le pays en deux, à séparer les familles. De ce point de vue, les réactions de solidarité de la société libanaise en dépit de discours souvent anti-syriens et xénophobes pour accueillir, même s'ils disent le contraire, les réfugiés est une réponse aux politiques.

Je pense qu'il y a une sorte d'irresponsabilité politique contrairement à ce que l'on peut dire, qui a été plutôt non pas contredite mais atténuée, contournée, dépassée par une relative responsabilité. Je ne dirais pas de la part de la société civile mais des acteurs ordinaires de la société libanaise. [...] le bon côté du système confessionnel ça été les associations chrétiennes, maronites, orthodoxes, musulmanes et même chiïtes pro-Bachar qui ont fait de l'humanitaire pour accueillir les réfugiés. Finalement, la dimension humanitaire, la dimension altruiste, la prise de conscience que même si on n'en veut pas, de toute façon on n'a pas le choix et que il vaut mieux avoir des réfugiés nourris et aidés que des réfugiés qui se promènent dans la rue et errent dans la rue et qui peuvent être potentiellement une insécurité publique. Finalement, la société a su apporter un certain nombre de réponses même si elle dit qu'elle est dépassée, qu'elle

en peut plus, qu'elle espère que les Syriens rentrent chez eux. Malgré tout, les ressources ordinaires de la société, parce que c'est une société qui a connu la guerre, parce que les individus, les familles savent ce que c'est que d'être déplacés, perdre sa maison. Malgré le discours anti, malgré le discours de rejet, malgré le discours de refus d'accueil, on a vu se développer des réflexes presque acquis historiquement, appris, socialisé historiquement, propre expérience de la guerre et par la propre expérience de refuge.

La dissociation est un principe affirmé par les politiques mais qui n'a jamais été appliqué pendant deux ans. Chacun tirait un peu les ficelles. On a bien vu le danger de l'engagement du Hezbollah en Syrie qui a été quand même pris clairement. Le Hezbollah, non seulement il s'est engagé mais il a sauvé Bachar al-Assad. Clairement le Hezbollah a fait le choix d'aller envoyer une partie de sa jeunesse pour sauver le régime de Bachar al-Assad. Et puis, dans l'autre camp, il ne faut quand même pas nier que y compris chez la bourgeoisie sunnite modérée pourtant pas belliqueuse clairement qui a laissé se développer le mouvement salafiste et fermer les yeux sur certains mouvements radicaux qui fournissaient aux mouvements djihadistes syriens des jeunes libanais et qui les payaient, qui les finançaient. On a bien vu que là, les politiques ont fait plutôt preuve d'irresponsabilité au départ.

Mais quelque part, la société, elle a été beaucoup plus responsable parce qu'elle savait ce que c'était que de payer le prix de la guerre civile. La plupart des libanais, y compris de la classe moyenne supérieure qui ont pourtant des ressources, savent ce que la guerre civile, c'est-à-dire la destruction de leurs appartements alors qu'ils ont économisé toute une vie pour les payer, la destruction de leur voiture, le retour du terrorisme, ça veut dire les enfants qui partent à l'école le matin, on sait pas s'ils peuvent revenir, ça veut dire qu'on peut aller voir ses parents dans une partie de Beyrouth le dimanche, on sait plus si le lundi c'est plus possible. Alors que les élites ont toujours la possibilité de se replier voire d'immigrer et de s'exiler ailleurs. Donc, je pense que la société libanaise dans son ensemble a fait preuve d'une plus grande maturité et alors que le principe de dissociation a été proclamé pour ne pas être appliqué, celle qui a pratiqué une dissociation active, citoyenne, c'est-à-dire en compensant la faillite des politiques par l'hyper activisme social et humanitaire c'est plutôt les membres ordinaires de la société libanaise. C'est-à-dire que ce n'est pas une dissociation mais disons que c'est une application plus intelligente de la dissociation.

De toute façon on ne peut pas se dissocier de cette crise, elle existe. Les réfugiés syriens arrivent par milliers sur le territoire donc il vaut mieux prendre en compte ce fait de l'arrivée des Syriens pour essayer d'en faire quelque chose. Cela peut aller jusqu'au Libanais ordinaire qui va être anti-syrien mais qui va aller à l'église faire son sac de riz pour les réfugiés syriens au quartier libanais qui est dans une optique complètement capitaliste et très heureux d'avoir des clients syriens. Vous connaissez Beyrouth ?

A.B : Je n'ai jamais été mais j'ai beaucoup lu là-dessus.

V.G : Ah d'accord. Si vous allez, vous prenez Beyrouth aujourd'hui, il faut quand même reconnaître, moi, je suis toujours très, très surpris, tous les cafés de la corniche, il y a énormément de syriens. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, oui on peut dire que oui c'est une charge économique, oui c'est une charge financière, oui c'est une charge sociale mais la visibilité des Syriens dans des lieux commerciaux, de restauration, touristiques, etc. est énorme. [...] Cela relativise beaucoup. Il y a eu un rapport de Lebanon Support, je vous invite à taper cette association Lebanon Support.

A.B : OK, merci.

V.G : Lebanon Support. Et ils ont une plateforme, c'est plutôt en anglais qui s'appelle [...]. Qu'est-ce qu'ils montrent ? Ils disent qu'au départ, ils donnent un très bon exemple. Vous avez des municipalités de la montagne plutôt avec des maires chrétiens qui sont des partis qui ont clairement combattu la Syrie pendant l'occupation. Bon, très clairement. Ces maires quand ils entendent parler Syrien, ils disent qu'ils ne veulent pas de ces gens-là chez nous. Ils ne veulent pas. [...] Au début, ils s'y opposent. Très vite, ils s'aperçoivent, familles tranquilles syriennes qui viennent, qui s'installent, qui louent des maisons qui n'étaient plus louées, qui consomment. Et donc, il y a parfois eu un certain nombre d'acteurs qui étaient tentés de développer une idéologie de rejet mais qui voyant que cette question syrienne, ce n'est pas qu'elle leur rapporte au sens capitaliste du terme, mais du moins c'est qu'elle n'est pas aussi catastrophique qu'on veut bien le dire. Alors, après c'est vrai qu'on voit aujourd'hui les effets négatifs de la population syrienne sur le territoire. Ça on ne peut pas nier.

A.B : ça c'est sûr.

V.G : C'est 20 millions de réfugiés en France, imaginez ce que cela peut faire. Parce que c'est à peu près le rapport. Un million et demi de réfugiés syriens au Liban, c'est 20 millions de réfugiés sur le sol français.

A.B : Oui, j'avais lu ça, 22 millions.

V.G : Il y a des phénomènes de mendicité, qui existaient déjà entre nous. Il y a des phénomènes de prostitutions. On est passée de prostituées syriennes plus nombreuses que les marocaines, les tunisiennes puis les russes qui étaient plutôt là. Il y a des phénomènes bien sûr de régions, où quand on passe, on se promène dans la campagne libanaise de la Bekaa, on voit ces camps. Des camps parfois bien structurés à côté de camps complètement anarchiques. Bon, bien sûr tout ça, c'est vrai et on ne peut pas le nier. Mais à côté de ça, il faut se poser la question comment une société qui est issue de la guerre dont Beyrouth est à peine reconstruite, dont il y a encore une peur de la guerre civile, comment elle peut encaisser ça ? Comment elle peut encaisser un tel flux migratoire. Si elle l'encaisse, c'est bien parce qu'il y a quelque chose qui se passe. Ce qui se passe c'est pas au niveau des politiques ou il se passe pas même des humanitaires internationaux, il se passe au niveau de la société. Avec des situations complètement ambivalentes.

Je vais vous dire une situation ambivalente que j'ai vécue et qui peut avec un regard français, on peut mal comprendre. Vous allez aujourd'hui chez certains épiciers libanais que ce soit dans les quartiers chrétiens, quartiers musulmans ou quartiers mixtes. Vous voyez un petit Syrien de douze ans en train de travailler. Vous dites bon, le gosse de douze ans quand même il travaille. Mais quand vous réfléchissez, il a douze ans, il est réfugié, il va peut-être à l'école le matin et l'après-midi. Le mec, il en tire, il a une aide et le syrien il a un travail. Voilà, là c'est une forme de débrouillardise qui peut nous paraître très scandaleuse avec nos catégories mais en tout cas voilà.

Autre situation, vous savez, que dans la plupart des immeubles beyrouthins et même dans les grandes villes libanaises, vous avez ce système des *nato*, comme nature, des gardiens. Les gardiens sont très majoritairement des Syriens avant même la révolution, depuis très longtemps. Qu'est-ce qui se passe ? ces Syriens ont environ huit mètres carrés pour vivre, d'accord ? Ils ont un lavabo ou une douche, et ils font tout le boulot. Ils gardent l'immeuble, ils vont chercher le courrier à la poste, lorsqu'il faut chercher un électricien, c'est eux qui vont chercher l'électricien pour les propriétaires de

l'immeuble ou les locataires de l'appartement. Ce qui se passe, c'est qu'après 2011, le Syrien il fait venir sa femme. Boum, ils sont deux. Puis, ses enfants. Boum ils sont quatre. Puis les cousins. [...] Les Libanais ont complètement naturalisé le fait que le petit appartement de cinq mètres carrés, assez précaire pas comme les gîtes. Les gens ne vivent pas sous les escaliers, il y a vraiment une pièce d'eau. Il y a généralement cinq mètres, dix mètres carrés avec une télévision. Mais finalement, les Libanais ont assez bien accepté que la femme et les enfants arrivent. La femme on lui donne du linge à faire, elle aide son mari à balayer l'immeuble ce qui fait que les immeubles libanais sont extrêmement propres du coup. Parce que vous avez le mari qui est gardien et la femme qui nettoie. Bien sûr c'est sur le même salaire. Pour l'Aïd, que ce soit des chrétiens ou des musulmans, puisque généralement, les Syriens sont plutôt à grande majorité musulmans du moins pour les gardiens, les familles chrétiennes libanaises ou les familles musulmanes leur apportent de l'argent, des jouets pour les enfants.

Bon, on voit bien quand même et c'est ce qui fonde la particularité de cette société libanaise extrêmement idéologisée et parfois stigmatisante et discriminante dans ses discours, mais qui dans ses pratiques sociales finalement met en place des pratiques sociales de solidarité. Et donc c'est vrai que c'est très difficile à comprendre pour un acteur français qui va s'en tenir aux discours. Ah ils sont racistes les Libanais, regardez chez eux, il y a du racisme. Nous en France, ça va. Mais non. C'est qu'on est dans ces sociétés paradoxales où on peut développer un discours très anti mais pourtant développer des pratiques d'accueil. C'est ce que je dis, discours anti, pratiques d'hospitalité. En France, discours d'hospitalité et en fait pas d'accueil. On est sur un paradoxe. On voit bien qu'à ce niveau-là, c'est plutôt les mécanismes ordinaires de la société libanaise eu égard une expérience eux-mêmes de l'exil, de la guerre, de l'insécurité. Donc, une socialisation que j'appellerais à l'insécurité permanente qui fait que les acteurs libanais ordinaires, les familles, les individus ont développé des attitudes et des comportements qui ont assuré un certain matelas sécuritaire de stabilisation du Liban alors que finalement tout était fait pour que le Liban soit déstabilisé. Déstabiliser parce qu'il y avait une incurie politique totale. Les gouvernements étaient combattus. Il n'y avait pas de président de la République, les députés se sont auto-renommés.

Instabilité sécuritaire et politique aussi parce que les factions politiques libanaises commençaient à jouer du conflit syrien pour régler leurs comptes. Le Hezbollah en

rêvait d'en finir avec la partie sunnite donc il s'appuyait sur le conflit syrien pour faire le coup aux salafistes mais indirectement aussi avec les sunnites modérés. Et les sunnites modérés rêvaient de milices salafistes qui puissent être l'égal du Hezbollah pour s'en débarrasser aussi. Mais ils ont raté les sunnites modérés parce que les Salafistes n'ont pas l'organisation militaire du Hezbollah. C'est même pas comparable. Ils ont tiré sur l'armée, là ils sont tous en fuite etc. Donc les djihadistes libanais n'ont pas réussi dans leur opération de déstabilisation du Liban. Là où le Hezbollah a plutôt réussi. Il est respecté par l'armée, les forces de sécurité. Donc on voit bien à ce niveau-là que non, je pense que c'est plutôt effectivement les acteurs associatifs, les acteurs ordinaires, les habitudes familiales contradictoires : on rejette par le discours, on accueille par les gestes.

Aussi les formes d'ambivalence liée à cette société libanaise qui vit beaucoup de l'informel. On engage un petit de 12, 13 ans dans une épicerie. Ça fait un petit revenu pour la famille syrienne mais du coup, on n'est pas non plus sanctionné par l'inspection du travail. On va permettre à une famille syrienne de s'installer dans la loge du concierge. Mais dans la loge du concierge, il y a dix personnes qui habitent. Dans la loge du concierge finalement, on va dire que ça va exploser, que les gens vont se plaindre, ils vont virer la femme, les enfants mais pas du tout. La femme on va lui donner un peu de linge à faire. Les enfants, finalement, les habits qu'on veut plus mettre dans les familles de la classe moyenne et supérieure on va leur donner. Il y a souvent des trucs, des Nike, ce n'est pas du sous-Nike. Finalement on va donner des habits. On voit souvent des enfants syriens..., alors effectivement il y a les enfants des camps, dans la boue. Mais, puis là aussi, la question immorale du confessionnalisme, un confessionnalisme politique qui est plutôt un facteur de déstabilisation, c'est clair, à travers cette polarisation 8 Mars pro-Bachar, 14 mars anti-Bachar. Mais un confessionnalisme sociétal, pas politique qui permet d'amortir la crise des réfugiés syriens puisque les églises, les mosquées s'ouvrent. Vous avez des tas de camps pris en charge par des associations musulmanes humanitaires. Ce qu'on appelle l'humanitaire musulman ou islamique et l'équivalent chrétien que ce soit Maronite, attaché à Rome ou grec-orthodoxes qui vont aussi développer des quêtes, des opérations de secours aux réfugiés. On voit cette société très confessionnalisée, très communautarisée autour des églises, des mosquées, des écoles confessionnelles, etc. se mettre en marche d'une certaine manière pour assurer l'accueil avec un discours de

rejet certes, mais l'accueil de ces réfugiés. Alors que les politiques publiques étaient totalement défailtantes. La dissociation telle qu'elle était posée, elle aurait abouti à une catastrophe humanitaire, sociale et à une déstabilisation politique et sécuritaire et que c'est finalement plutôt la dissociation réinterprétée par la société libanaise qui a permis de faire que la situation ne soit pas aussi catastrophique qu'on aurait pu attendre. Voilà.

A.B : Ok, merci beaucoup. Je ne sais pas si vous avez le temps pour une question ou pas. ?

V.G : Oui, bien sûr, allez y je vous en prie.

A.B : Pour vous, par contre, quelles sont les conséquences de la non-reconnaissance du statut de réfugié au Liban vu que les autorités préfèrent utiliser le terme de déplacé ?

V.G : moi, je dirais que... je ne suis pas un spécialiste du droit international. Je dirais que le paradoxe, on a vu que ... La conséquence c'est de remettre en cause le bien-fondé de cette notion à l'échelle internationale. Je m'explique. [...] On s'est aperçu que dans tous les pays qui le reconnaissait finalement il n'y avait pas forcément de politique d'accueil. La France est un bon exemple. L'axe franco-libanais est extraordinaire. Voilà la France qui est signataire de tous les textes sur l'accueil des réfugiés et qui n'en a accueilli aucun. Voilà une Allemagne qui a un gouvernement de droite, chancelière que tout le monde critique, qui a accueilli je sais pas combien de milliers... On va d'ailleurs recevoir des parlementaires allemands dans quelques jours mais voilà. [...] Bien sûr que les textes de droit internationaux sont importants. Je dirais même que les leçons de la crise syro-libanaise c'est de dire que les catégories du droit existent qu'elles sont importantes mais que un, elles peuvent être contre-productive. C'est-à-dire, on signe la reconnaissance du statut du réfugié et on accueille personne et à l'inverse, il y a des sortes de reconnaissance, je dirai, officieuse, tacite du statut du réfugié par des pratiques sociales qui n'ont pas force de droit. Je dirais que l'enseignement de la crise syro-libanaise c'est que la force des pratiques sociales ont fait pâlir ou nous oblige à repenser de manière critique, les catégories du droit mais aussi les actes officiels.

C'est-à-dire, signer des textes c'est une bonne chose, mais on voit bien que les catégories du droit peuvent se fossiliser parce que quelque part elles ne renvoient pas à des politiques publiques. La preuve, la France, on a signé tous les textes en matière de réfugiés. Je dis pas qu'on aurait pu accueillir comme le Liban, il n'y avait pas un

million de candidat. Mais on voit bien qu'on aurait pu au moins couper la poire en deux par rapport à l'Allemagne. L'Allemagne a accueilli massivement des réfugiés qui n'ont pas plus d'attrance pour l'Allemagne que pour la France. Je tiens à dire que quand même les Syriens, c'est quand même un peu la France qui était dans leur cœur avant 2011 pour des raisons historiques. Il y a quand même plus de francisant en Syrie que de germanisant. Il y avait plus de Syriens qui avaient des liens historiques avec la France. Tous les Syriens sont maintenant en Allemagne, en Suède, ou en Norvège ou au Danemark encore.

Tout ça pour vous dire qu'une des leçons de la non-reconnaissance du statut, oui ça peut poser problème mais on s'aperçoit en fait que le problème c'est pas tant qu'il existe ou pas le statut, que finalement qu'elles sont les initiatives politiques qui sont susceptibles de le mettre en œuvre. On s'aperçoit que souvent que les reconnaissances des statuts ou des textes juridiques peuvent s'apparaitre contre-productif parfois même peuvent être des justifications à l'immobilisme. Voilà. À deux titres : au titre interne libanais, les autorités proclament une politique publique qu'ils ne mettent pas en œuvre. C'est la société qui le met en œuvre. Et à l'échelle internationale, on voit un Liban qui finalement ne reconnaît pas le statut des réfugiés et qui est un pays d'accueil des réfugiés alors qu'on est entouré de pays qui reconnaissent le statut mais qui ne fait rien pour autant pour les réfugiés. [...] Réinterroger de manière critique, finalement les catégories du droit international en matière du droit des réfugiés qui peuvent non seulement ne pas être appliquées - Ça c'est une banalité de le dire - mais qui peuvent s'avérer contre-productives lorsqu'elles entretiennent des discours de justification qui permettent de masquer des formes d'immobilisme voire d'irresponsabilité des politiques et des décideurs. Voilà, c'est un peu mon analyse de la crise libanaise, c'est que finalement, ce qu'à montrer la crise libanaise c'est que les ressorts de la mise en pratique des réfugiés alors qu'elle n'existait pas officiellement sont plutôt dans la société plutôt que dans les pouvoirs publics.

Je dirais que pour la France et pour l'Allemagne c'est la même chose. C'est que la chancelière, c'est une décision politique c'est vrai, mais qui s'est accompagnée d'un mouvement assez contradictoire en Allemagne. Car on a eu les mouvements les plus racistes, pas du tout comparables à la France, d'ailleurs. Ça été beaucoup plus loin dans le rejet des réfugiés avec des mouvements qui se sont formés expressément contre

les réfugiés. Mais en même temps, on a vu ces scènes d'Allemands aller dans les gares avec pancartes [...]. Ce qu'on n'a pas vu en France par exemple.

Je dirai que la crise Libanaise... la non-reconnaissance du statut de réfugiés traduit un traumatisme historique eu égard la question palestinienne qui reste aujourd'hui problématique, non-pas parce qu'il y a des armes forcément dans les camps etc. mais parce qu'elle est un traumatisme et que malheureusement, elle entraîne un certain immobilisme y compris par rapport aux Palestiniens pour la plupart nés au Liban et qui aujourd'hui se trouvent dans des situations pénibles socialement. [...] La question palestinienne va exploser non pas d'un point de vue sécuritaire et militaire mais d'un point de vue social. Un jour, il y a des jeunes Palestiniens qui vont sortir des camps aller casser, brûler des voitures, y compris des pro-Palestiniens libanais. Je veux dire que la question palestinienne est d'abord une question sociale aujourd'hui. Mais elle est perçue comme une question sécuritaire alors que c'est une question sociale. Mais en même temps, on s'aperçoit que le non-statut des réfugiés, finalement mais heureusement n'a pas résisté à ce que j'appelle des formes de socialisation citoyenne ordinaire qui fait que face à un problème concret se mettent en œuvre des pratiques de solidarité qui n'attendent pas des accords internationaux ou des textes internationaux pour agir ou pour se mettre en œuvre. Vous voyez ce que je veux dire ? Finalement, ça relativise les catégories du droit quelque part.

On a tendance à fétichiser le droit international parce qu'on le voit comme extrêmement protecteur et synonyme de démocratie, de civilisation, de progrès. Mais en même temps, on peut se demander si la crise actuelle en Syrie n'a pas souligné la vétusté de ces catégories mais à tendance à les fossiliser. C'est-à-dire on les met dans les musées, on est très content, on les célèbre mais finalement, on ne les applique pas. À l'inverse, on s'aperçoit que des sociétés qui ne les célèbrent pas, qui ne les mettent pas dans des musées, qui les rejettent - parce que la majorité des Libanais ne veut pas de cette catégorie de réfugiés –finalement la mettre en place au sens concret du terme. C'est-à-dire que les Libanais disent on ne veut pas des réfugiés mais pourtant ils se comportent bien comme des accueillants de réfugiés. Ça nous oblige à revoir de manière critique ce que j'appelle la tendance à la fétichisation et à la fossilisation des catégories du droit international dont on se réclame qui font que les pays sont considérés comme plus civilisés que d'autres car ils signent les textes mais qui finalement au regard des pratiques sociales, que ça soit des pouvoirs publics ou des

sociétés ou des citoyens ordinaires, c'est des catégories qu'il faut apprendre aujourd'hui avec un regard d'étudiant, de chercheur, d'expert ou de journaliste à relativiser. Puisque finalement ces catégories peuvent très bien finir dans un musée comme des totems et à l'inverse ne pas être des totems et pourtant être bien lieu des formes d'usages sociaux qui se déroulent sous nos yeux. Je dirais que d'une certaine manière, il n'y a pas de réfugiés au Liban mais qu'ils ont quelque part accueilli un million et demi de réfugiés. Ce qui prouve bien qu'il y a bien des pratiques d'accueil de réfugiés. Voilà.

A.B : Merci. Et en tout cas justement, vous venez de citer qu'ils ont accueilli un million et demi de réfugiés et est-ce que vous pensez qu'à long terme, la stabilité interne du Liban ne va pas être affectée ?

V.G : Ça, c'est encore très bien ce que dit Elisabeth Picard dans son livre. C'est-à-dire qu'encore une fois ça dépendra des acteurs libanais à ne pas trop instrumentaliser cette crise. Ce qui est clair c'est qu'il va y avoir des problèmes, je dirais de politiques publiques classiques. Le Liban, vous savez, depuis 20 ans pour des raisons de corruption n'a toujours pas un réseau électrique stable. Ça c'est de la corruption. On laisse prospérer des sociétés de générateurs qui fait que vous payez trois fois le prix de l'électricité au Liban. Vous avez l'abonnement officiel qui est l'équivalent de vingt euros, vous devez payer en plus 100 euros par mois pour avoir de l'électricité parfois plus. L'eau au Liban, vous pouvez avoir des pénuries d'eau sur tout Beyrouth. Il n'y a toujours pas d'eau potable dans toutes les villes du Liban. Alors qu'on est quand même 20 ans après la guerre. Ça, il est clair qu'en terme de politiques publiques, le Liban aura besoin, je ne dirais pas d'une expertise internationale parce qu'au Liban il existe des experts mais elle a besoin, là d'une certaine normalisation. Faut espérer, au contraire, que la crise des réfugiés puisse entraîner une réflexion sur la mise en application des politiques publiques qui d'une certaine manière, grâce aux réfugiés permettront d'être normalisées. Aujourd'hui, le problème de l'eau, il est devenu insoluble. Le problème de l'électricité c'est devenu insoluble. Le problème des ordures ! Quelque part, oui ça pose des problèmes concrets en termes d'hygiène. Ça pose des problèmes concrets en termes de distribution de l'électricité. Ça pose des problèmes concrets en termes d'alimentation en eau. Ça pose des problèmes concrets en termes de sécurisation du territoire non pas que j'accuse les réfugiés d'être des délinquants. C'est pas du tout mon propos. Mais une surpopulation crée des

phénomènes de délinquance comme par exemple la délinquance à la prostitution. Finalement, on va prendre des filles de 15 ans qui ont besoin d'argent pour leurs familles donc on va les transformer en prostituées. Voilà, c'est pas les syriennes qui sont des prostituées. C'est que de toute façon quand on a une population vulnérable, elle est malheureusement exploitée, dominée. Ça c'est clair.

Je pense que cette crise syrienne elle peut entraîner aussi une nouvelle pression de la société pour qu'il y ait des politiques publiques cohérentes en matière d'hygiène, de sécurité et d'eau etc. Oui... mais le gros problème étant finalement... moi, ce que je peux dire c'est que contrairement à la question palestinienne, nous ne sommes pas sur une fermeture des frontières totale. C'est-à-dire qu'il ne faut quand même pas, et ça... Il y a deux choses qui a desservis les Palestiniens. Il y a effectivement le fait qu'ils auraient pu rentrer chez eux bon ça c'est effectivement la politique israélienne et puis il y a aussi les organisations palestiniennes qui ont entretenu le mythe du droit au retour. Donc le droit au retour, ça veut dire qu'on ne vous donne pas de droit parce que de toute façon les droits vous les aurez quand vous reviendrez en Palestine. Sur la question syrienne, déjà, on n'est pas dans une sorte de ségrégation sociale et égale aux Palestiniens. On est loin de ça. C'est-à-dire que même si, malheureusement, on a enlevé aux Syriens la plupart des privilèges qu'ils avaient qui étaient parfois dû au statut de l'occupation mais qui étaient aussi les privilèges, par exemple les travailleurs n'étaient pas déclarés de la même façon, il n'y avait pas les mêmes papiers pour les Syriens. En gros, un Syrien pouvait travailler plus facilement, il pouvait louer un appartement plus facilement, il n'avait pas besoin de visas. Maintenant, on a imposé des visas pour les Syriens, ils ne peuvent plus louer d'appartements comme ils le veulent. Mais on n'est pas quand même...

Les Syriens ne sont ni dans la situation des Palestiniens qui n'ont quasiment aucun droits légaux et ils ne sont même pas dans la situation des domestiques éthiopiennes ou philippines qui elles, n'ont aucun droit. De ce point de vue-là, ce que dit Elisabeth Picard donc la chercheuse qui a le mieux travaillé sur cette relation syro-libanaise, c'est qu'on n'est pas simplement dans la relation de deux Etats. Il y a une relation de réseaux, de sociabilité et de réseaux sociaux qui se sont construits historiquement, qui fait que ça diminue quand même les possibilités de mise à l'écart, de stigmatisation et de discrimination des syriens. Discriminer un Syrien pour un Libanais, même s'il peut le faire, c'est aussi se discriminer un peu soi-même. Deuxièmement, il y a aussi une

présence syrienne qui n'est pas simplement du coup mais qui est du bénéfice. Quand je vous dis aujourd'hui que beaucoup de Syriens peuvent venir à Beyrouth. Avant, ils restaient deux jours, maintenant ils restent plusieurs mois, ils consomment. Il y a le côté camp mais il faut voir aussi qu'il y a le côté présence syrienne dans un consommateur. D'ailleurs ça crée un peu un discours raciste : « ils nous prennent nos appartements ». Mais s'ils prennent les appartements, c'est qu'il y a de l'argent donc vous voyez c'est assez paradoxal de dire ils nous prennent nos appartements mais en même temps on peut dire aussi que vous encaissez des loyers de ceux qui prennent vos appartements. C'est pas les mêmes. La classe moyenne est un peu victime effectivement. J'ai envie de dire qu'on ne sera pas dans la même dimension.

Deuxièmement, il y a une continuité territoriale entre la Syrie et le Liban et même si c'est deux Etats, c'est incontestable. On en tout cas, la continuité territoriale qui fait que la frontière se rouvre et il y a une possibilité de passages. Moi, j'avais beaucoup d'amis syriens [...] qui même s'ils étaient parfois en délicatesse avec Damas, pouvaient passer la frontière pour aller voir leur famille discrètement ou ceux qui ne sont pas en délicatesse. Il y a beaucoup de gens qui ne sont ni pro ni anti-régime. Ça il faut quand même voir que la très grande majorité des réfugiés n'est ni l'un, ni l'autre. Ils sont victimes de conflits armés de Bachar que des djihadistes ou que des groupes armés. La plupart des Syriens sont vraiment victimes de la violence qu'elle soit djihadiste ou du régime et que là dès qu'il y a des accalmies, ils reviennent. Il n'y a pas de problèmes, de franchissement de la frontière dans l'autre sens. Bien sûr ils ne reviennent pas pour l'instant dans les zones qui sont retenues par Daesh. Ils ne reviennent pas pour l'instant dans les zones détenues par certaines milices du régime qui a été accusé de les assassiner. Mais on s'aperçoit qu'avec, quelles que soient les raisons de l'accalmie, Bachar ou pas Bachar, mais en tout cas quand il y a une amélioration des situations, il y a une continuité territoriale, il y a une habitude des circulations transfrontalières Liban-Syrie qui fait qu'on peut espérer qu'ils ne seront ni dans le cas des Palestiniens qui ne peuvent pas rentrer, ni dans le cas je dirais de réfugiés, qui doivent passer cinq ou six frontières pour rentrer chez eux.

Puis, j'ai envie de dire qu'il y a une continuité des réseaux. Il y a toujours eu des étudiants syriens dans les universités libanaises parmi les riches familles. Il y a toujours eu des Libanais qui viennent en Syrie passer des vacances ou qui ont des maisons en Syrie. Cette continuité territoriale, cette ancienneté des réseaux sociaux, cette

sociabilité familiale de part et d'autre du Liban, crée ce drame puisque les Syriens vont au Liban parce que c'est le pays dans lequel ils se sentent le plus proche linguistiquement, culturellement, culinairement, familialement. Mais en même temps, la proximité peut être un facteur de recirculation dans l'autre sens. Dès que cela s'ouvrira un peu, on reviendra. On n'a pas vraiment quitté la Syrie. On est au Liban, certes. C'est un peu le pays qui nous ressemble le plus et donc quelque part quand la Syrie, la situation s'améliorera pour X, Y raisons, on peut penser que ces gens reviendront chez eux. Je n'ai pas l'impression qu'on sera dans une situation à la Palestinienne. D'abord, socialement, ce n'est pas le cas. Les circulations sont encore nombreuses entre la Syrie et le Liban et deuxièmement, la continuité territoriale, culturelle et géographique... Oui, les Syriens sont aussi proches des Palestiniens du Liban mais l'impossibilité de retour sur les territoires conquis par Israël fait que voilà, ils ne pouvaient pas rentrer chez eux. Il faut être très clair, il ne faut pas tourner autour du pot. Le droit au retour, c'est bien beau mais quand vous avez une population qui est depuis trente ans sur votre territoire, faudrait peut-être commencer à leur donner une citoyenneté sans droit de vote par exemple. Ce serait idéal, ils ne votent pas mais ils peuvent avoir accès, vous savez, ils ne peuvent pas être taxis, ils ne peuvent pas être commerçants, même prof. J'avais un ami palestinien qui était prof à l'université mais il m'a dit non c'est parce que j'ai la nationalité française. Il m'a montré sa carte française. J'enseigne à l'université américaine de Beyrouth, je dois pouvoir enseigner en tant que Palestinien ? Non c'est en tant que Français pas Palestinien car il avait deux nationalités par sa femme française.

Donc vous voyez bien, là pour l'instant on est pas, ni juridiquement, socialement, on est peut-être pire que les Palestiniens pour certaines zones. Mais il y a aussi l'inverse. La diaspora palestinienne s'est construite massivement comme une diaspora d'urgence qui avait tout perdu qu'on a mis dans des camps. Alors que la diaspora syrienne est beaucoup plus hétérogène. Il y a aussi des réseaux de sociabilité qui sont des réseaux de sociabilité de classes moyennes qui du coup crée.... Je ne dis pas qu'il y a pas un drame humain, oui il y a un drame humain, mais il n'y a pas d'ostracisme qui va jusqu'à la mise en camp. Les camps de réfugiés, je dis réfugiés car ils sont quand même réfugiés sont des camps des plus pauvres mais tout le monde n'a pas vocation à les rejoindre.

Je veux dire que l'hétérogénéité de la situation des réfugiés syriens au Liban mais aussi des liens historiques avec le pays, les possibilités d'ouverture de la frontière à tout moment, les habitudes de circulation, les solidarités familiales entre le Liban et la Syrie sont des gages que les Syriens ne subiront pas au Liban le sort des Palestiniens. Les Syriens eux-mêmes ne feront pas subir au Liban ce qu'ont pu faire certaines factions palestiniennes. De ce point de vue-là, on voit qu'il y a beaucoup d'acteurs ...

On a encore eu un séminaire il y a cinq jours à Aix, alors c'était très rigolo car c'étaient des Syriens de confessions chrétiens etc. Et ils étaient plutôt dans le camp de la rébellion, eux anciens prêtres jésuites, qui n'est plus jésuite, il a même épousé non seulement, il s'est marié mais avec une musulmane, bon ben lui voilà, clairement, il avait de la famille à Beyrouth, il s'est installé à Beyrouth, il a monté une ONG. Il finance les soins médicaux et les opérations de jeunes syriens. Ce sont des choses qui se font parce qu'il y a des réseaux syro-libanais qui fonctionnent. Et qui ne sont pas des réseaux militaires ou sécuritaires. On n'est plus dans la révolution arabe, dans la révolution palestinienne. On est sur des réseaux de proximité confessionnelle, régionale, voilà. C'est vrai aujourd'hui, faut-il avouer nombre de Libanais et de Syriens développent des actions humanitaires pour les réfugiés syriens sans qu'il n'y ait de dimension sur-idéologique. Même s'ils sont plutôt pour la révolution, ils ne sont pas là pour libérer la Syrie. Même s'ils sont plutôt pro-Bachar, ils ne sont pas là pour assassiner tous les anti-Bachar non plus. Vous voyez ce que je veux dire ? Il s'est tissé des liens sociaux tellement fort sur le plan historique et sociologie qui finalement ça fonctionne, je ne dirai pas presque naturellement, car il n'y a pas ... la nature... Ils fonctionnent de manière presque ... sans qu'on y pense.

A.B : instinctivement.

V.G : Oui, voilà. Il n'y a pas besoin de dire pro-Bachar ou anti-Bachar pour pouvoir aider les Syriens au Liban. Il y a des réseaux historiquement assis selon des logiques familiales qui ne sont pas toujours des logiques idéologiques et politiques. Et donc, les Libanais anti-Bachar ne prennent pas les armes pour aller combattre à la frontière. Les pro-Bachar, le Hezbollah a pris les armes, c'est vrai, mais les trois quarts des pro-Bachar, il y a beaucoup de pro-Bachar au Liban, attention, notamment dans les milieux chrétiens. C'est assez surprenant. Les pro-Bachar ne vont pas aller prendre les armes pour aller défendre Bachar. Donc, il y a le Hezbollah car il a une armée qui est assise

historiquement, aussi performante que l'armée libanaise. Mais sinon, les trois quarts des pro-Bachar, ils sont là, oui il vaut mieux Bachar que les djihadistes. Ils soutiennent Bachar car ils ne veulent pas de djihadistes mais ils ne sont pas dans les postures d'engagements miliciens de leurs parents et de leurs grands-parents.

La saturation a formé des milices qui seraient activées par leurs proximités ou leur volonté de faire tomber le régime de Bachar al-Assad n'existe pas dans la jeunesse libanaise ; ça je peux vous le dire. Ni dans la jeunesse syrienne réfugiée au Liban. Ce qu'ils veulent c'est la paix. C'est-à-dire que même les Syriens qui sont anti-Bachar, ils ne sont pas à faire des camps d'entraînement. Vous avez des djihadistes qui sont totalement identifiés. Vous savez les djihadistes... Vous allez dire que je tiens un discours libanais. C'est vrai que les graves menaces d'attentats au Liban qu'il y a eu c'était euh... Deux que j'ai connu personnellement, pour avoir été à quelques heures sur le lieu de l'attentat, c'était des djihadistes français. Vous voyez donc. Ce n'était pas des djihadistes syriens. Deux français qui allaient se faire sauter et qui allaient tuer. Heureusement, ils ont été interceptés. Donc je veux dire par là que même ...

Il n'y a pas cette mobilisation violente de la société libanaise sur la question syrienne. Les Libanais ne sont pas prêts à s'engager, à donner leur vie pour défendre le régime ou le combattre. Ça c'est clair. Et de ce point de vue-là, on n'est pas dans le contexte de violence politique. On n'est pas dans ce contexte de violence des djihadistes qui assassinent, parce qu'il y a des réfugiés syriens qui échappent à des bombardements du régime mais on est pas dans un contexte où les acteurs libanais sont prêts à s'engager des groupes violents pour défendre telle ou telle option politique. Ça c'est quand même une donnée totalement nouvelle. Le traumatisme de la guerre civile est telle que les Libanais développent des réflexes d'autoprotection et le refus du système politique actuel c'est celui-là. Le système politique dit c'est grâce à nous qu'il n'y a pas de guerre civile mais eux disent c'est tout le contraire, vous avez failli nous apporter la guerre civile, c'est nous qui avons sauvé le Liban pour qu'il n'y ait pas de guerre civile.

A.B : Un grand merci en tout cas.

V.G : De rien, je vous en prie. Bon courage.

A.B : Merci, au revoir.

Résumé:

Le Liban fait face actuellement à une importante crise humanitaire en accueillant plus d'un million de réfugiés fuyant le conflit syrien. Néanmoins, en n'étant pas signataire de la Convention de Genève, le Liban n'offre qu'un statut limité aux réfugiés installés sur son territoire. Ceux-ci se retrouvent dès lors assez rapidement dans une situation d'irrégularité qui elle-même représente un facteur d'insécurité. Le pays de Cèdre via sa politique de dissociation cherche à limiter les répercussions à l'intérieur de ses frontières. Toutefois, depuis le début de la crise, il est confronté à de nombreuses conséquences économiques, à des impacts sociaux et sécuritaires.

5 mots-clés :

Réfugiés – Liban – crise humanitaire – prise en charge – impact.